



Agenda 21 local de Vitrolles

diagnostic partagé

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 2 |
| I. Introduction | 4 |
| 1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE | 4 |
| 2. CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 5 |
| 3. CONTEXTE TERRITORIAL DE VITROLLES..... | 8 |
| 4. L'AGENDA LOCAL DE LA VILLE DE VITROLLES | 10 |
| 5. FICHE LECTURE DU DOCUMENT | 11 |
| II. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE | 12 |
| 1. ENERGIE - CLIMAT | 12 |
| 2. ETALEMENT URBAIN et LOGEMENT..... | 19 |
| 3. Enjeux de développement durable à Vitrolles..... | 40 |
| III. AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE, PATRIMOINE VERT ET NATUREL | 41 |
| 1. PATRIMOINE ET PAYSAGE..... | 41 |
| 2. ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE | 45 |
| 3. NATURE EN VILLE | 54 |
| 4. POLLUTIONS ET DECHETS | 57 |
| 5. Enjeux de développement durable à Vitrolles..... | 62 |
| IV. EDUCATION, EXPRESSION, PARTICIPATION ET SOLIDARITE..... | 64 |
| 1. COHESION SOCIALE ET PARTICIPATION DES HABITANTS | 64 |
| 2. CULTURE, SPORT et LOISIRS..... | 72 |
| 3. VIE CIVIQUE..... | 77 |
| 4. IDENTITE DE LA VILLE | 79 |
| 5. JEUNESSE et PERSONNES AGEES..... | 81 |
| 6. EXPOSITION DE LA POPULATION AUX NUISANCES et SANTE | 88 |
| 7. Enjeux de développement durable à Vitrolles..... | 97 |
| V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ATTRACTIF ET RESPONSABLE..... | 99 |
| 1. ACTIVITES ECONOMIQUES..... | 99 |
| 2. EMPLOI, CHOMAGE ET INSERTION | 103 |
| 3. Enjeux de développement durable à Vitrolles..... | 110 |

| | |
|--|------------|
| VI. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE | 112 |
| 1. ECO-RESPONSABILITE | 112 |
| 2. GOUVERNANCE, ET AMELIORATION CONTINUE..... | 122 |
| 3. Enjeux de développement durable à Vitrolles | 124 |

I. Introduction

1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 qui consacra l'homme et l'environnement au centre des préoccupations mondiales, le développement durable de nos territoires a fait pour la première fois l'objet d'un consensus mondiale sur sa nécessité. Depuis 20 ans, des discours, des conventions ou encore des outils ont permis sa mise en place à l'échelle des territoires. L'Agenda 21 local fait partie de ces outils qui visent à décliner le principe de développement durable à l'échelle du territoire de façon partagé.

Le développement durable repose sur le principe que le développement économique ne peut se faire au détriment de l'homme et de l'environnement que ce soit à l'échelle planétaire qu'à l'échelle territoriale. Ainsi, le principe de développement durable repose sur 3 piliers interdépendants : l'économie, le social et l'environnement.

La prise en compte simultanée de ces trois piliers dans la mise en place de politiques publiques, la réalisation d'actions locales ou la définition de projets est alors nécessaire pour s'assurer un développement équitable, viable et durable du territoire.

Pour s'assurer le développement soutenable du territoire, cinq finalités ont été adoptées lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro et plusieurs principes ont été définis. Elles visent à répondre de façon transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques nationaux et internationaux à l'échelle de la collectivité, de l'organisme ou de l'entreprise porteuse du projet. Il s'agit alors de répondre à l'adage : « Agir local, penser global ».

Les 5 finalités définies il y a 20 ans portent sur les 3 piliers du développement durable et recouvrent l'ensemble des thèmes liés au développement durable :

- L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie ;
- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection et une gestion responsable des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les personnes, entre territoires et générations ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Par ailleurs, le principe de développement durable met en exergue un certain nombre d'éléments qui constituent le cœur même du concept à savoir :

- Définir et s'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue ;
- Créer une dynamique en impliquant l'ensemble des parties prenantes de la structure porteuse du projet de développement durable ;
- Définir un pilotage d'actions et de suivi efficace pour assurer la réussite de la mission et de l'Agenda 21 local à long terme ;
- Promouvoir la transversalité des thèmes et des méthodologies par la mise en place d'un travail en mode projet ;

- Evaluer le projet de développement durable tout au long de la mise en œuvre du Plan d'actions de façon à s'assurer que l'Agenda 21 réponde à la fois aux finalités de développement durable et à la stratégie définie.

La prise en compte des piliers et des finalités de développement durable et des éléments qui constituent la réussite du projet, sont indispensables pour assurer la mise en place d'un développement soutenable du territoire et de la collectivité.

2. CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement de la France en faveur du développement durable

Depuis 20 ans, la France s'engage dans une politique de développement durable au travers des engagements internationaux, l'adhésion à différents traités et la définition d'une politique nationale en faveur de ce principe.

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 fut le premier engagement de la France en matière de développement durable. Lors de ce Sommet, la France s'est engagée dans un programme de développement durable dont l'Agenda 21 local et a également adopté plusieurs conventions qui reposent sur une responsabilité « commune, mais différenciée » des Etats à affronter les enjeux environnementaux. Parmi ces conventions, la France a signé la convention-cadre sur le changement climatique, la convention sur la diversité biologique ou la convention sur la lutte contre la désertification. Le Traité de Kyoto auquel la France au travers l'Union Européenne, a adhéré découlent directement de ce Sommet.

Le Sommet de Rio de Janeiro puis celui de Johannesburg en 2002 ont incité les Etats à s'engager à produire régulièrement un bilan explicitant la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable. C'est dans ce cadre que la France a réalisé sa propre Stratégie de Développement Durable (SNDD) en 2003, actualisée en 2006 et révisée en 2008.

Coordonnée par le Comité interministériel pour le développement durable sous tutelle du Ministère de l'écologie, l'objectif de la SNDD est d'intégrer l'ensemble des composantes de développement durable dans les politiques publiques en fixant des objectifs précis aux ministères. Ce document cherche ainsi à donner une vision commune aux enjeux et aux évolutions à court et moyen termes.

Ainsi, la SNDD oriente l'action du gouvernement dans l'ensemble de ses politiques pour une période de cinq ans, en fixant des objectifs précis que chaque ministre devra mettre en œuvre. La première stratégie portant sur la période 2003 – 2008 vise à sensibiliser au développement durable les habitants et les partenaires institutionnels de l'Etat et conforter les engagements internationaux à l'échelle nationale notamment sur les questions de la protection de l'environnement et la prévention des risques. La SNDD 2010 – 2013 s'attache quant à elle à s'appuyer sur le pilier économique pour favoriser les pratiques de développement durable au quotidien. Ainsi, cette deuxième stratégie vise à développer une économie verte décarbonée et équitable à la fois sobre en ressources naturelles.

Les engagements et les objectifs de la France en matière de développement durable

Dans ce cadre national et international, la Charte de l'Environnement et le Grenelle de l'environnement constitue, deux textes réglementaires majeurs. De valeur constitutionnelle, la Charte de l'Environnement reconnaît les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de

l'environnement et énonce les principes de précaution, de prévention et du pollueur-payeur. Le Grenelle de l'Environnement a quant à lui favorisé l'émergence d'une nouvelle gouvernance marquée par la participation de l'ensemble des acteurs pour répondre à des problématiques environnementales. La loi Grenelle 1, précisant les objectifs et principes adoptés en terme d'environnement et la création d'un ministère du Développement Durable aux compétences élargies, sont directement issus de cette concertation. La loi Grenelle II précise les modalités techniques et financières répondant aux objectifs définis dans le premier document.

Dans ce cadre, de nombreux programmes favorisant le développement durable du territoire national ont été lancés dont :

- Le Plan Déchets qui vise à limiter et valoriser la production de déchets ;
- Le Plan d'Adaptation au changement climatique qui vise à anticiper les effets du réchauffement climatique ;
- La révision du Plan Local d'Urbanisme qui vise à limiter à l'échelle communale et intercommunale les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- La Stratégie Nationale pour la Biodiversité qui vise à arrêter la perte de la faune et la flore par la création notamment de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique ;
- Les réglementations thermiques 2012 et 2020 qui visent respectivement à construire des logements basses consommations puis à énergie positive
- Etc.

Au travers sa politique de développement durable, la France s'est engagée à atteindre des objectifs nombreux à court, moyen et long termes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990 voire de 30 % si les accords internationaux sont suffisamment ambitieux ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 % d'ici 2050 par rapport à 1990 dans le cadre du programme Facteur 4 ;
- Porter à 23 % en 2020 la part des énergies renouvelables en France dans la consommation énergétique finale ;
- Atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux d'ici 2015 et acquérir et préserver 20000 hectares de zones humides d'ici 2020 ;
- Mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain d'ici 2020 ;
- Réduire d'ici 2013 de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines ;
- D'ici 2020 et à l'échelle européenne, obtenir 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie et moins de 10 % de jeunes en décrochage scolaire précoce.
- D'ici 2013, passer de 20 à 25 %, la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles et réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel ;
- Construire 60 000 places supplémentaires en crèche d'ici à 2016 ;
- Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés ;

- Réduire d'un tiers la pauvreté en France d'ici 2012;
- D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie.
- D'ici 2012, doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel (NF environnement ou écolabel européen).
- Réduire d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant.
- Cultiver en agriculture biologique 6% de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20% en 2020.
- Atteindre, en 2012, 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique.
- Réduire, d'ici 2018, de 50% l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution.
- Pour l'Etat, porter à 50% la part du montant des marchés de mobilier de l'Etat portant sur des produits écolabellisés français ou éco-conçus

L'engagement des collectivités territoriales en faveur du développement durable

Localement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône s'engagent dans une politique de développement durable au travers leur Agenda 21 local respectif. Adopté en 2009, la politique de développement durable régionale vise à construire des territoires attractifs, solidaires et sobres en ressources. La région souhaite par ailleurs tendre vers l'éco-responsabilité en confortant une gouvernance démocratique et de proximité. Il s'agit également de préserver les ressources naturelles et lutter contre le réchauffement climatique. La politique de développement durable du Conseil Général des Bouches-du-Rhône vise à renforcer les solidarités et préserver voire valoriser le cadre de vie des habitants. Par ailleurs, le Conseil Général se veut exemplaire et responsable et souhaite favoriser une croissance économique au service de l'homme.

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est également lancée dans une politique de développement durable dès 2005 au travers une Charte de l'Environnement portant sur sept thématiques environnementales et 113 actions puis à partir de 2009, une charte intitulée « Vers un Développement Durable du Pays d'Aix ». La stratégie développée par la Charte met en avant 3 axes majeurs : « Préserver les ressources », « Axer l'action communautaire sur la proximité » et « Promouvoir le rayonnement du territoire ». Ils se déclinent en 4 thèmes transversaux répondant à un certain nombre d'objectifs :

- Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables : Il s'agit de promouvoir et développer une économie verte et de proximité favorisant entre autre la prise en compte de l'environnement dans les bâtiments ;
- Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine : à travers ce thème, la communauté d'agglomération s'engage à préserver les espèces faunistiques et floristiques ainsi que leurs habitats qu'ils soient terrestres ou aquatiques ;
- Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme : le Pays d'Aix s'engage à offrir aux habitants un cadre de vie agréable en limitant les nuisances et les risques liés au territoire ;

- Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire : il s'agit de limiter l'impact du territoire du réchauffement climatique mais également de s'adapter aux changements attendus.

3. CONTEXTE TERRITORIAL DE VITROLLES

Données démographiques et urbaines

La commune de Vitrolles est à l'origine constituée d'un village provençal typique situé au flanc d'un rocher. S'appuyant sur ces ressources naturelles, à savoir un climat méditerranéen et la proximité de l'Etang de Berre, elle vivait principalement d'activités agricoles dont la production d'huile d'olive et de sel.

L'implantation de l'aviation et de l'industrialisation de la région ont radicalement changé la physionomie de Vitrolles. L'aéroport Marseille-Provence construit en 1920 puis la création du Port de Fos en 1970 ont favorisé une forte urbanisation de l'Etang de Berre. Le refus des élus de l'époque à contribuer à l'émergence d'une ville nouvelle, a permis le développement d'une agglomération nouvelle s'appuyant sur les centres anciens de chaque commune. Ainsi, à l'aide de subventions, Vitrolles construit dès les années 60 de nouvelles habitations répondant aux besoins de main d'œuvre croissant. Parallèlement, Vitrolles se dote dès les années 60, d'infrastructures routières et ferroviaires majeures favorisant l'implantation d'un vaste espace économique et commerciale au Sud de la Commune.

A partir des années 70, la commune connaît alors une croissance démographique majeure passant de 5050 habitants en 1968 à 13400 en 1975 puis 35 000 en 1990. Depuis, la croissance démographique s'est stabilisée pour atteindre 36 000 habitants en 2009.

Le développement urbain de Vitrolles est aujourd'hui contraint par le relief qui contribue à définir des limites naturelles à la ville. Au Sud de l'autoroute A7 se situent la majorité des zones d'activités économiques de la commune de Villes tandis que le Nord de cette voie est destiné à l'habitation.

Le centre-urbain où se situe l'Hôtel de Ville constitue aujourd'hui le centre de la commune. Cependant, la question de la centralité à Vitrolles se pose régulièrement du fait de l'enclavement de certains quartiers à l'intérieur du tissu urbain.

Données socio-économiques

Située dans l'aire urbaine de Marseille et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, la commune de Vitrolles est le quatrième pôle économique des Bouches-du-Rhône et le deuxième de la communauté d'agglomération. Les quelques 2000 entreprises implantées à Vitrolles permettent de fournir 23 600 emplois dont la moitié sont des établissements issus du secteur des services, 26 % sont des commerces et 18 % sont dans le secteur industriel. Par ailleurs, la commune de Vitrolles dispose d'une offre commerciale large et diversifiée avec la présence de 450 commerçants implantés en centre ville ou dans la zone commerciale Grand Vitrolles.

Du fait d'un tissu économique dense, l'indice de concentration de l'emploi est de 167,7 en 2009 à Vitrolles montrant alors que le nombre d'emploi à Vitrolles est très supérieur au nombre d'actif vitrollais. Cependant, seuls 40 % d'entre eux travaillent à Vitrolles et le taux de chômage est

relativement élevé (13.5% en 2009) notamment chez les jeunes. L'inadéquation des formations des vitrollais par rapport aux emplois proposés expliquent pour partie cette situation.

Par ailleurs, la commune de Vitrolles bénéficie d'une population dont les caractéristiques sont particulières au territoire. La population à Vitrolles est jeune avec 42 % de la population qui a moins de 30 ans tandis que les personnes âgées sont peu nombreuses sur la commune. Par ailleurs, le solde naturel est important permettant de compenser un solde migratoire négatif et favorisant notamment la forte proportion de ménages avec enfants. Ainsi, la croissance démographique est dynamique à Vitrolles (+ 0,9 % par an en moyenne entre 1999 et 2008, contre + 0,2 % en région PACA).

Malgré l'attractivité économique de la ville, la population vitrollaise reste fragile. Bien que les inégalités de revenus soient limitées à Vitrolles, favorisant alors la cohésion sociale, ils sont relativement peu élevés par rapport aux situations que connaissent la Communauté du Pays d'Aix et les Bouches-du-Rhône. Par ailleurs, certains quartiers qui bénéficient d'un Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) dans le cadre de la politique de la Ville concentrent les difficultés avec une population précaire.

Données environnementales

La commune de Vitrolles est constituée d'une succession de plateaux calcaires marquée par des falaises remarquables. Ces paysages offrent un panorama sur la ville de Vitrolles et sur l'ensemble du territoire de l'Étang de Berre, autre élément marquant du paysage.

Vitrolles s'est développée le long du littoral et le plateau le jouxtant. Elle est ainsi située entre deux espaces naturels majeurs à l'échelle départementale : l'Étang de Berre et le Plateau de l'Arbois. Ces deux espaces sont deux milieux remarquables pour leur faune et leur flore et sont constitutifs de la trame verte et bleue locale. Soumis à la pression urbaine et économique, ces espaces bénéficient de classements et de protections nombreux. Les Salins du Lion, ancien marais permettant la production du sel, est également un espace majeur de Vitrolles. Peu connu car enclavé et difficile d'accès, il est remarquable du fait de sa richesse ornithologique.

La structure urbaine et économique de la ville constitue alors une source de fragmentation entre l'étang de Berre et le Plateau de l'Arbois. Les nombreux espaces verts en milieu urbain participent à limiter ces effets. Par ailleurs, ils constituent une source de pollution pour les eaux de baignades et l'eau potable. Ils engendrent également d'autres sources de nuisances, de risques et de pollutions à l'encontre des vitrollais et des milieux naturels. Le bruit est une des principales sources de nuisances des habitants et a pour origines les vols aéroportuaires, la forte fréquentation des voies routières et ferroviaires et certaines entreprises.

D'autres risques sont à prendre en compte à Vitrolles notamment les risques d'incendies du fait de la proximité des milieux naturels aux habitations et les risques liés au mouvement du sol argileux conduisant à des fissurations des logements.

En terme de gestion des déchets, la commune de Vitrolles dispose depuis 2010 d'un système de tri s'appuyant sur le porte à porte et la disposition de points d'apport volontaire. Ce système récent devrait favoriser une gestion optimale des déchets à terme.

4. L'AGENDA LOCAL DE LA VILLE DE VITROLLES

Une organisation visant la transversalité et la prise en compte du long terme



La gouvernance mise en place à Vitrolles a pour objectif de favoriser la transversalité, le travail en mode projet et la participation de tous. Pour cela, la Municipalité a réorganisé les services de la commune dans un souci de :

- **Prise en compte optimale du développement durable** : concept transversal, le développement durable a des répercussions sur l'ensemble des compétences de la commune. Ainsi, la mission de Coordination du Développement Durable est directement rattachée au Maire et au Directeur Général des Services ;
- **Favoriser les démarches de démocraties participatives** : à l'image de la Mission Développement durable, la Mission « *communication de chantiers, participation des habitants et proximité* » est également rattachée au Cabinet du Maire et au Directeur Général des Services ;
- **Mise en cohérence des compétences municipales** : la nouvelle Direction Culture et Animations résulte de la fusion de deux directions. Il s'agit de faciliter entre autre le montage des manifestations de favoriser le développement de celles-ci en appui du tissu associatif ;
- **Amélioration de l'efficacité des services** : la réorganisation de la Direction Générale Adjointe Enfance a permis de créer un guichet unique permettant de simplifier les démarches des habitants concernés.

Démarche et calendrier

En décembre 2008, la Municipalité s'est engagée à définir un plan pour poursuivre l'insertion des dimensions du développement durable au cœur de la programmation et la mise en œuvre des politiques locales. En juin 2009, elle s'engageait dans une démarche d'Agenda 21 local, s'appuyant sur le Cadre de Référence National des projets territoriaux.

Dans ce cadre, les étapes principales à la réalisation de l'Agenda 21 locale sont les suivantes :

- **Réalisation du diagnostic partagé :** Il s'agit de réaliser un état des lieux du territoire au regard des piliers du développement durable (équité sociale, préservation de l'environnement et développement économique et innovation, participation des acteurs du territoire) et de façon concertée. La réalisation du diagnostic porte sur la période d'octobre 2009 à novembre 2010 ;
- **Définition de la Stratégie de Développement durable :** Il s'agit de formuler et de définir des grandes orientations politiques à moyen et long terme et choisir des objectifs à atteindre en fonction des enjeux territoriaux identifiés lors de la phase de diagnostic partagé. La définition de cette stratégie s'effectuera de janvier 2012 à juin 2012 ;
- **Elaboration du plan d'actions :** Les actions doivent permettre de répondre aux objectifs fixés lors de la définition de la stratégie. Pour cela, il est nécessaire d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer l'évolution et les résultats de l'action. La réalisation de cette phase portera sur la période de juillet 2012 à décembre 2012 ;
- **Mise en œuvre des actions :** Il s'agit durant les années 2013 à 2015 de mettre en œuvre chaque action définie précédemment et de contribuer à l'amélioration continue des pratiques par l'évaluation et le suivi de celles-ci.

5. FICHE LECTURE DU DOCUMENT

Éléments de compréhension du diagnostic

Pour chaque finalité, présentation par thème puis présentation des enjeux de développement durable.

Pour chaque thème, présentation du cadre réglementaire s'il a lieu, des données locales, listes d'actions portés par la commune, et acteurs du territoire.

II. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. ENERGIE - CLIMAT

1. CHIFFRES CLES

8 % / Augmentation des émissions de gaz à effet de serre à Vitrolles entre 2004 et 2007 ;

60 % / Part des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ;

12000 / Nombre de logements de la communauté du Pays d'Aix chauffés grâce à la valorisation des déchets.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

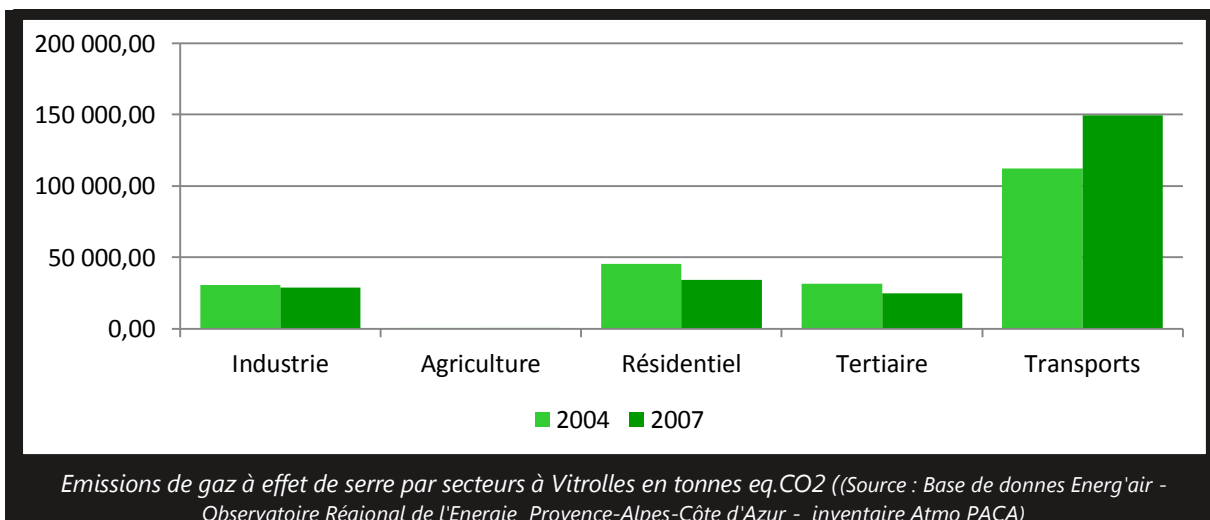
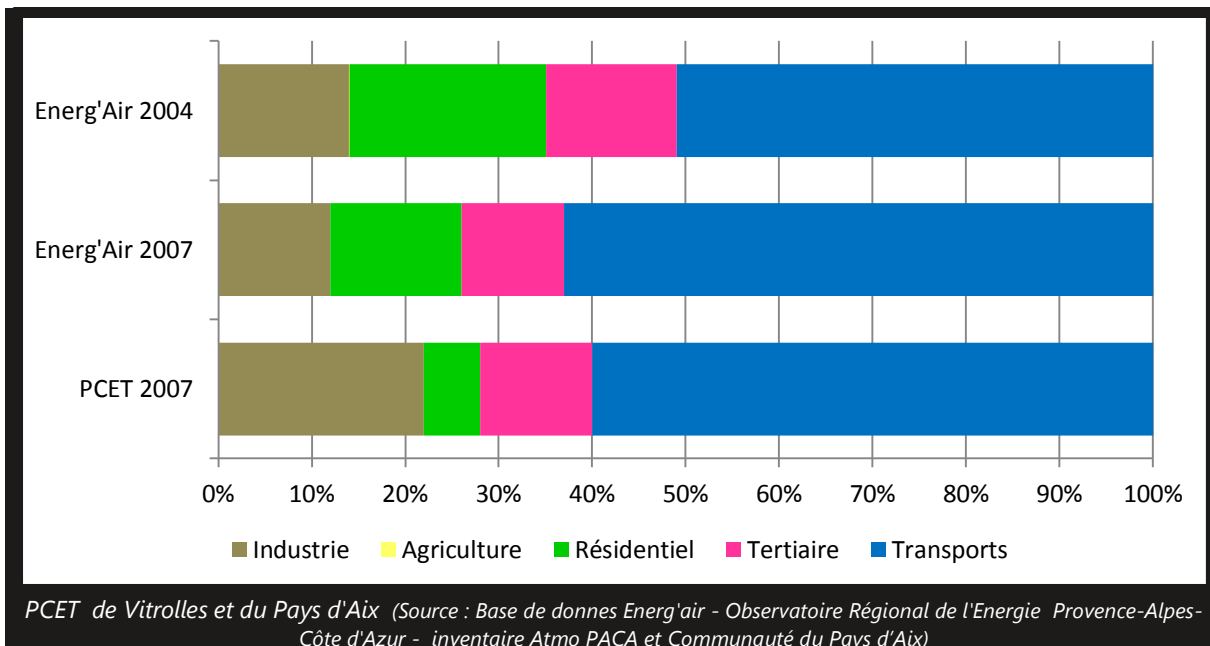
▪ Les émissions de gaz à effet de serre

Différentes données issues de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et de l'Observatoire régional de l'Energie de la Région PACA permettent d'établir des tendances quant aux émissions de gaz à effet de serre à Vitrolles. Ainsi, on note sur la commune une progression globale de 8 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2004 et 2007.

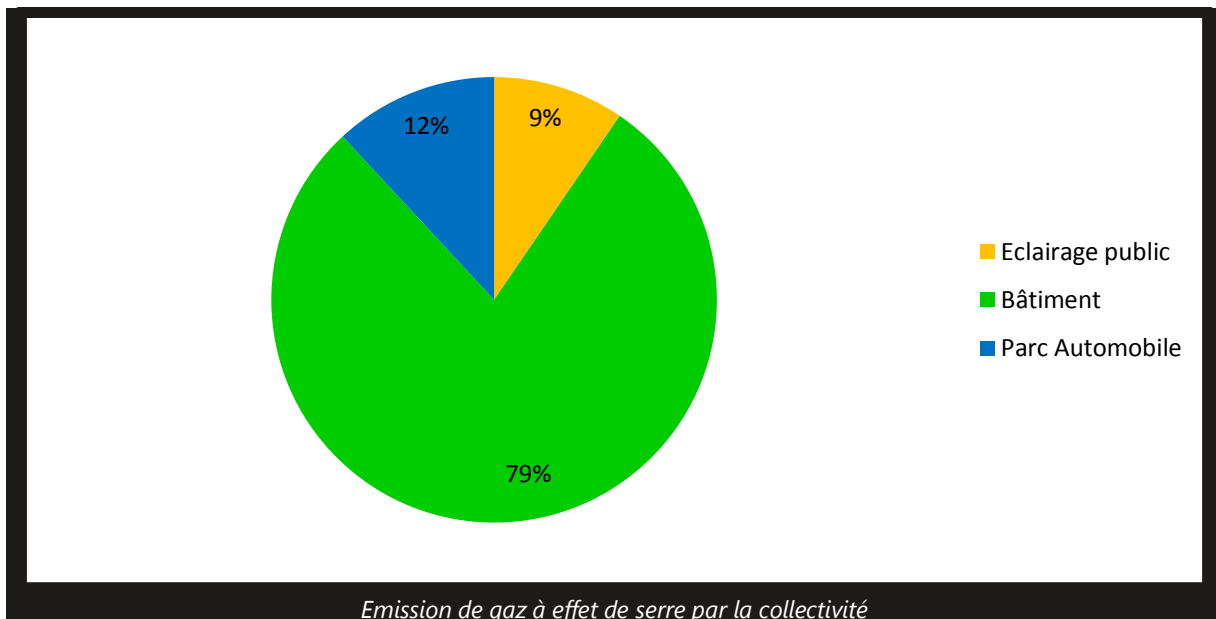
Ces deux sources de données mettent en évidence l'importance des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports. En 2007, la part atteint 60 % du total et selon l'Observatoire Régional de l'Energie, ce taux est passé **de 50 % à 60 % en seulement 3 ans**. C'est d'ailleurs le seul secteur qui a progressé durant cette période. La morphologie longiligne de la ville, les réseaux de transports qui la traversent et les déplacements domicile-travail sont responsables de ce taux.

La deuxième source d'émission de gaz à effet de serre à Vitrolles est issue du secteur de l'industrie. Bien moins importante que les émissions liées aux transports, la part d'émissions du secteur industriel représente entre 12 % et 22 % selon les sources et on note une légère inflexion des émissions depuis 2004.

Les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur résidentiel représentent 6 à 14 % selon les sources et l'observatoire régional de l'Energie de la région PACA montre une réduction de 25 % des émissions entre 2004 et 2007. Le parc de logement récent à Vitrolles et la proportion importante de logements mitoyens et collectifs sont en partie responsable de la faible consommation énergétique des logements. Le secteur tertiaire qui représente environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre émis à Vitrolles a connu une diminution de 20 % durant cette période.



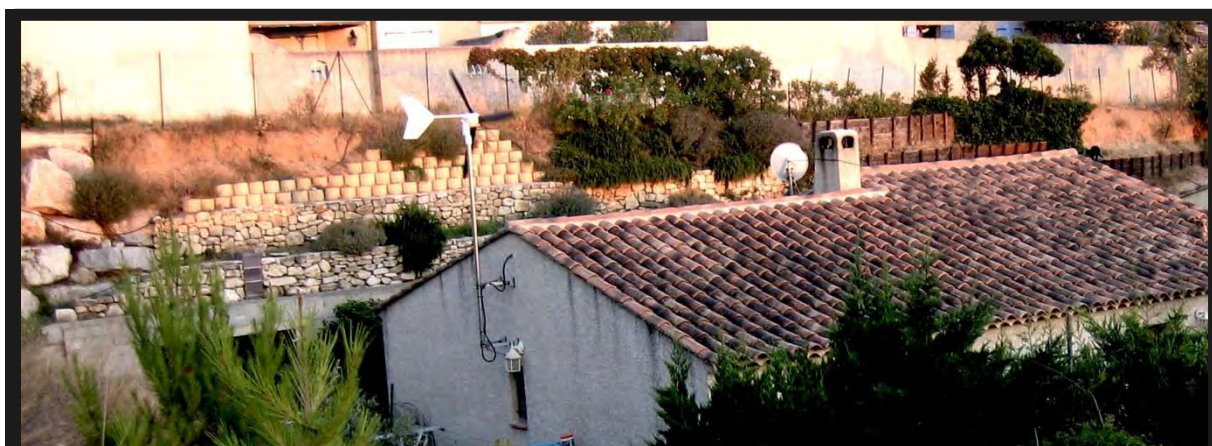
Au sein de la collectivité, les émissions de gaz à effet de serre sont principalement dues aux consommations énergétiques des bâtiments communaux. Elles représentent 79 % des émissions de gaz à de serre soit environ 3600 tonnes émises sur 4500 tonnes au total. Les secteurs liés à l'éclairage public et au parc automobile représentent chacun 10 % environ.



- **Plan Climat Energie Territoire (PCET) de la Communauté du Pays d'Aix**

Co-construit depuis mars 2011 aux côtés de la CPA et les communes d'Aix-en-Provence et Gardanne. L'implication de Vitrolles dans l'élaboration du PCET intercommunal s'explique par sa volonté de poursuivre un triple objectif : renforcer son engagement sur le plan énergétique et aborder amplement les problématiques en matière de transports et de mobilité (politique vélo, attractivité et efficacité des transports en commun et des pôles d'échanges, covoiturage, etc.), problématiques qui relèvent souvent de la compétence communautaire. Vitrolles souhaite également définir une politique structurée de lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) au sein de son territoire.

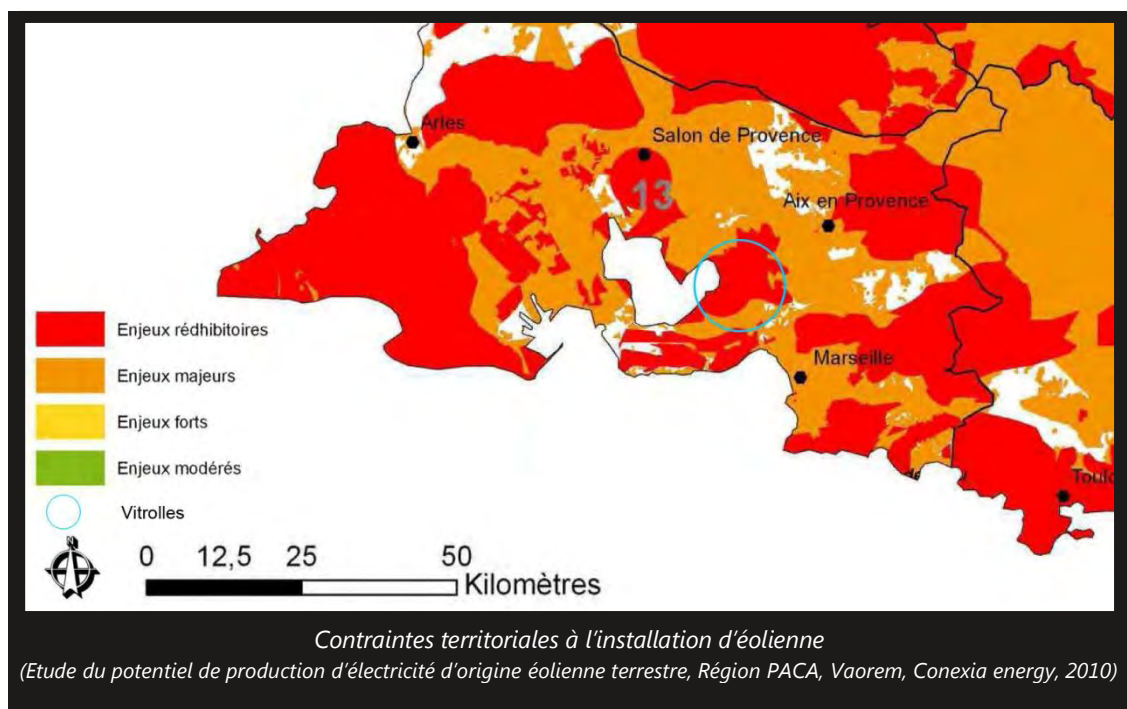
- **Des énergies renouvelables disponibles mais peu utilisées en milieu urbain**



Installation d'une éolienne dans le quartier des Vignettes

Selon le type de production d'énergie d'origine renouvelable, les contraintes d'installation se révèlent plus ou moins fortes sur le territoire communal, mais globalement les énergies renouvelables restent peu utilisées :

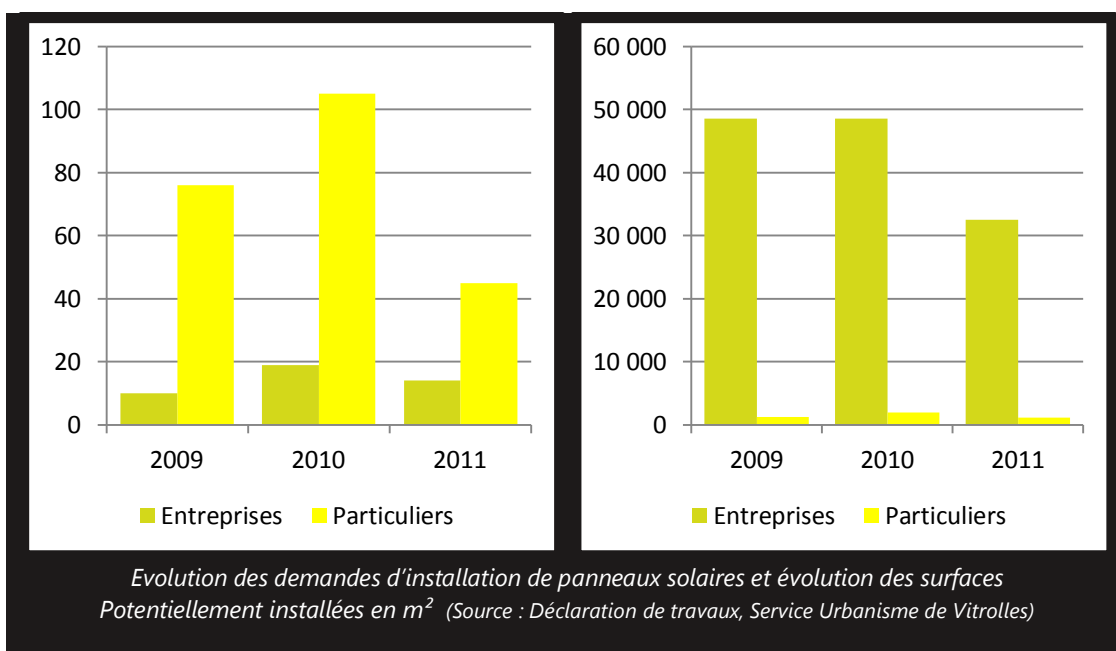
- Le « **PETIT EOLIEN** » est principalement utilisé pour alimenter un logement ou un bâtiment de façon peu courante. Le mât mesure en moyenne de 10 à 30 mètres et nécessite selon l'ADEME un vent régulier de 5,5 m/s. Selon les données régionales, la commune de Vitrolles dispose d'un vent régulier d'environ 2 m/s à 10 mètres de hauteur en milieu urbain et d'environ 4 m/s sur le Plateau de l'Arbois. Ces données issues de l'Atlas Eolien de la région PACA, montrent la difficulté pour la commune de Vitrolles d'envisager le développement du petit éolien sur son territoire. Cependant, certains particuliers et quelques entreprises ont installé ce type d'équipements suite à des études plus approfondies à l'échelle d'un bâtiment en particulier ;
- Le « **GRAND EOLIEN** » ne peut être envisagé par la commune de Vitrolles comme un mode alternatif aux énergies fossiles. La commune de Vitrolles est située dans une zone rédhibitoire du fait que des enjeux environnementaux, démographiques, paysagers et techniques très forts ont été identifiés sur son territoire. Cependant, une certaine méconnaissance des habitants de cette impossibilité de développer l'éolienne sur le territoire a pu être observée lors des ateliers de concertation du Plan Local d'Urbanisme.



- La **GÉOTHERMIE** est une voie de développement des énergies renouvelables peu utilisée en France. Le guide régional de la Géothermie devrait être publié en fin d'année 2012 permettra d'identifier le potentiel pour chaque commune, dont celle de Vitrolles ;
- **L'ÉNERGIE BOIS** est une filière en développement qui reste peu utilisée mais qui connaît un véritable potentiel du fait du volume de bois sur pied disponible en France. Ainsi, le développement de la filière énergie bois est acquis dans le département des Bouches-du-Rhône et à Vitrolles où deux projets d'installation de chaufferies bois sont envisagées pour alimenter des bâtiments communaux et un réseau de chaleur. La finalisation du Plan

d'Approvisionnement Territorial de la Région PACA devrait favoriser ce type de projets et assurer l'alimentation des chaudières qui s'implantent sur la commune ;

- Le **BIOGAZ** fait l'objet depuis 2010 d'un traitement particulier puisque l'agglomération du Pays d'Aix a ouvert un site de production sur le plateau de l'Arbois à proximité de la commune de Vitrolles. Cette usine permet de valoriser les déchets pour produire de l'énergie de type biogaz. Cette énergie permet d'alimenter 12 000 logements grâce à un réseau urbain ;
- L'**ENERGIE SOLAIRE** constitue l'une des principales sources d'énergie à Vitrolles mais celle-ci reste globalement peu utilisée malgré un ensoleillement d'environ 1500 kWh/m²/an selon l'Atlas solaire de la région PACA. Quelques projets montrent l'intérêt de la commune pour ce type d'énergie avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques dans les derniers aménagements. Il s'agit également d'une source envisagée pour la rénovation thermique des logements, comme le montre les installations existantes dans le quartier des Pins. Cependant, à l'échelle des particuliers et des entreprises, les exemples de réalisation restent limités bien que peu de contraintes techniques à l'installation de ce type d'énergie existent aujourd'hui (excepté l'avis des Architectes des Bâtiments de France dans les périmètres des monuments classés et inscrits).



▪ Les situations de précarité énergétique

Vitrolles s'est dotée de moyens pour accompagner les bailleurs sociaux et les ménages des quartiers à forte part de logements sociaux à limiter la précarité énergétique des habitants. Ainsi, elle s'est engagée à intégrer les logements énergivores dans le Programme de Rénovation Urbaine du quartier des Pins.

Par ailleurs, le CCAS mène une politique de lutte contre la précarité énergétique selon plusieurs axes et en direction de plusieurs publics par :

- sa commission permanente qui alloue des aides pour permettre de résorber des dettes énergétiques ;

- des ateliers sur les économies d'énergies en collaboration avec EDF ;
- une semaine d'information sur les enjeux énergétiques avec la CAF ;

Ces actions seront renforcées notamment par :

- la diffusion de brochures sur la maîtrise de l'énergie ;
- la mise en place dans les deux salles d'attente d'écrans diffusant en boucle les informations sur les économies d'énergie ;
- l'élaboration d'un projet de formation des travailleurs sociaux.

Pailleur une étude de l'Observatoire Nationale de la Précarité Énergétique a mis en évidence le profil de la population la plus touché par ce phénomène. Cette population susceptible d'être touchée par le phénomène de précarité énergétique, phénomène qui devrait progresser du fait de l'augmentation du coût des énergies, ne fait l'objet pour le moment d'aucun accompagnement spécifique de la part de la municipalité de Vitrolles et de ses partenaires.

Il apparait selon l'étude que sur 3,4 millions de français en situation de précarité énergétique, 87% habitent dans le parc privé et pour million d'entre eux dans des maisons individuelles. Par ailleurs, ils sont 62 % à être propriétaires de leur logement et la majorité a plus de 60 ans. A ces foyers, s'ajoutent 300 000 autres qui ont déclaré avoir eu froid en raison d'une impossibilité de payer leur facture énergétique.

Rappelons que l'énergie utilisée pour le chauffage et les déplacements est la sixième source de dépense d'un foyer et représente en moyenne 8,4 % du budget annuel. Ce taux augmente à la fois avec la pauvreté des ménages et avec l'éloignement par rapport aux centres urbains.

ENGAGEMENT ET REGLEMENTATION

▪ Engagement et réglementation énergétique à l'échelle nationale et internationale

Les conséquences liées aux chocs pétroliers de 1971 et 1973 ont été notamment l'accélération de la politique nucléaire ou encore le rétablissement en France du changement d'heure en hiver et en été. La première réglementation thermique de 1974 fait partie des mesures directement instaurées par l'Etat pour limiter le gaspillage énergétique de notre économie. De cette réglementation thermique résultera de nombreuses mesures à destination des logements afin de limiter leur consommation énergétique et par la suite, elle sera réévaluée à plusieurs reprises.

Les différentes réglementations thermiques (RT) mises en place depuis 1974 ont contribué à améliorer la performance énergétique des logements. Les mesures adoptées à partir de 2005 sont les suivantes :

- **RT 2005** : Cette réglementation s'applique pour la première fois aux extensions de logements qui devront respecter les mêmes objectifs que les bâtiments neufs. L'objectif de réduction des consommations est porté à 15 % par rapport à la RT 2000. Des arrêtés complémentaires à cette RT, favoriseront la diminution des consommations énergétiques liées à la rénovation des bâtiments. Par ailleurs, un certain nombre de labels sont créés afin d'inciter les constructeurs à aller au-delà de la réglementation (HPE, THPE, HPE ENR, THPE ENR et BBC). Le coefficient de rigueur climatique est instauré (Cref). Il s'appuie sur les zones climatiques, l'altitude des logements mais aussi sur l'isolation des bâtiments, la ventilation, le mode de chauffage ou encore la transformation de l'énergie primaire ;

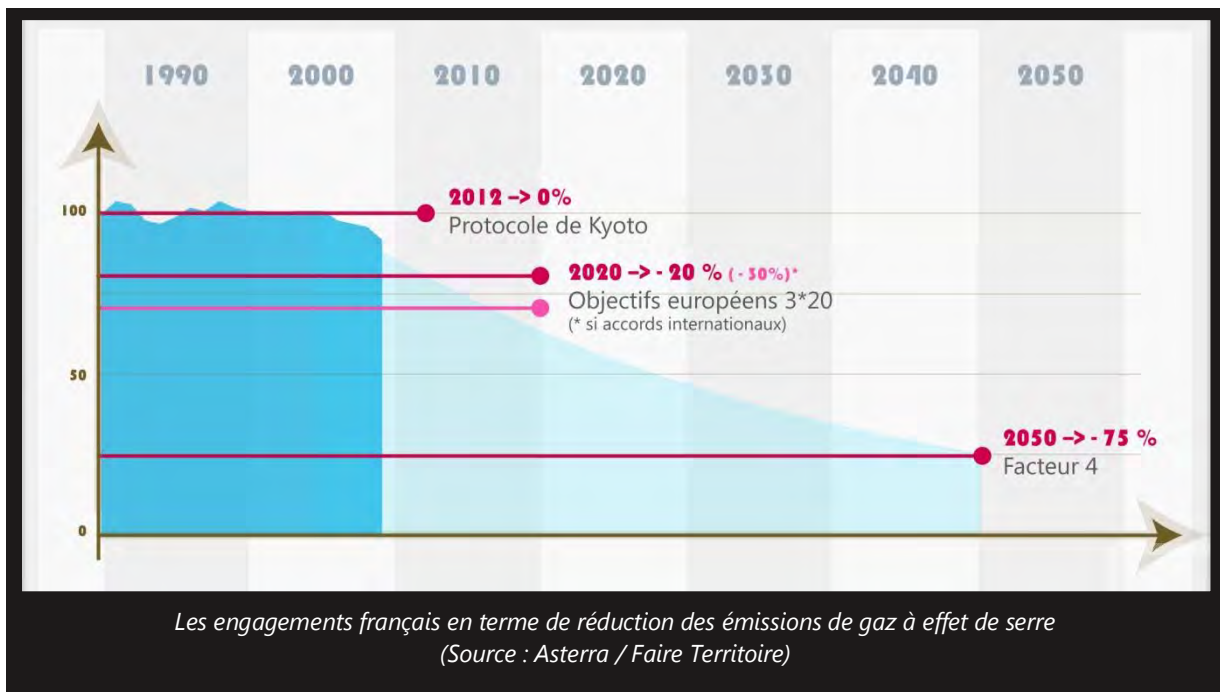
- **RT 2012** : Directement issues du Grenelle de l'Environnement, les nouvelles mesures visent à construire des logements BBC (Classe énergétique A) pour les bâtiments non résidentiels dès 2012 et en 2013 pour les autres bâtiments ;
- **RT 2020** : Cette réglementation abordera la question des bâtiments à énergie positive (BEPOS) s'appuyant essentiellement sur un objectif maximum de consommation énergétique afin de laisser aux constructeurs la liberté technique de conception.

Depuis 1992, la France s'est engagée au travers le Sommet de la Terre, à mener un développement durable constituant entre autre à limiter son impact sur le climat au travers une réduction des émissions de gaz à effet de serre et en limitant ses consommations énergétiques. Ainsi, elle s'engage au travers le protocole de Kyoto et avec le soutien de l'Union Européenne et d'autres pays à ne pas émettre plus de CO₂ que l'année de référence 1990. Cet objectif est largement atteint par la France puisque qu'en 2012, elle émettait 9% de CO₂ en moins qu'en 1990. De la même manière, l'Europe des 15 va également au-delà de son objectif fixé.

Pour compléter ce dispositif, le Conseil européen de mars 2007 a annoncé trois objectifs à l'horizon 2020, dits « 3x20 » :

- Porter à 20 % la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- Réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à 1990. En cas d'accord climatique international satisfaisant, ce dernier objectif passerait à - 30 %.

Enfin en 2005, la France s'est engagée auprès des institutions internationales à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année 1990 et 2050. Cet objectif inscrit depuis dans le Grenelle de l'Environnement et dont nombre de mesures visent à répondre à cet objectif majeur vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2050 de 3 % chaque année.



LES ACTEURS

Les acteurs portant sur l'ENERGIE et le CLIMAT sont :

- Ville de Vitrolles ;
- CCAS ;
- Communauté du Pays d'Aix ;
- Région Provence Alpes Cotes d'Azur ;
- ADEME ;
- Associations en faveur de l'environnement ;

2. ETALEMENT URBAIN et LOGEMENT

1. CHIFFRES CLES

46 % / Part des terres artificialisées à Vitrolles ;

13 600 / Nombre de logements à Vitrolles ;

32 % / Part de logements sociaux ;

12 % / de logements individuels ;

36 % / individuels groupés ;

45.5 % / de logements collectifs ;

43 % / des logements sont chauffés au gaz de ville.

108 / Nombre d'hectares représentant la SAU (Superficie Agricole Utilisée)

9 / Nombre d'exploitations agricoles lors du dernier recensement agricole

14 / Nombre d'UTA (Unité de Travail Agricole) identifié lors du dernier recensement agricole

40 / Age minimum des exploitants agricoles

425 / Nombre d'hectares représentant des espaces agricoles

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ Vitrolles, l'ancien village

La commune de Vitrolles est à l'origine constituée d'un village provençal typique situé au flanc d'un rocher. S'appuyant sur ces ressources naturelles, à savoir un climat méditerranéen et la proximité de l'Etang de Berre, elle vivait principalement d'activités agricoles.

Ainsi, les plateaux étaient parsemés de fermes vivant des activités de fabrication de l'huile d'olive, de céréaliculture extensive et de l'élevage de moutons. Le premier plateau situé au bord de l'étang de Berre, se distinguait par une activité de pêche et une production de sel dont les Salins du Lion en sont les principaux vestiges.

▪ Le développement de Vitrolles dans les années 60



L'implantation de l'aviation et de l'industrialisation de la région ont radicalement changé la physionomie de Vitrolles. La construction notamment de l'aéroport Marseille-Provence construit en 1920 puis la création du Port de Fos en 1970 ont favorisé une forte urbanisation de l'Etang de Berre qui a été appuyé par le développement dès les années 60 d'infrastructures routières et ferroviaires majeures favorisant l'implantation d'un vaste espace économique et commerciale au Sud de Vitrolles.

L'extension urbaine de Vitrolles et village ancien autour de l'Etang de Berre résulte d'une volonté des élus de l'époque. Il était prévu la création d'une ville nouvelle à proximité de l'Etang de Berre qui aurait accompagné le développement économique du territoire. Hors, ceux-ci ont privilégié un second scénario visant à s'appuyer sur les villages existants et favoriser l'extension urbaine de ceux-ci. Ainsi, dans les années 60, il était prévu que Vitrolles accueille 100 000 à 150 000 habitants à terme.

Le développement de ce vaste projet urbain a considérablement bouleversé le territoire et l'activité économique agricole a fortement décliné. Ainsi, la construction de logements, de vastes zones d'activités économiques et d'espaces à vocation commerciale ont favorisé le passage d'une économie agricole vers une économie principalement industrielle, tertiaire et résidentielle.

A partir des années 70, la commune connaît alors une croissance démographique majeure passant de 5050 habitants en 1968 à 13400 en 1975 puis 35 000 en 1990. Depuis, la croissance démographique s'est stabilisée pour atteindre 36 000 habitants en 2009.

▪ La moitié du territoire artificialisé

Le développement urbain de Vitrolles est aujourd'hui contraint par le relief qui contribue à définir des limites naturelles à la ville avec 46% du territoire artificialisé et 42 % du territoire en espace boisés ou semi-naturels. La pression urbaine s'est faite principalement sur les espaces agricoles puisqu'entre 1990 et 2006, 65 % des nouveaux espaces artificialisés étaient des espaces agricoles

(données Corine Land Cover). Ainsi, la superficie de terres agricoles a diminué de 64 hectares représentant 11.5 % de la superficie communale en 2006 contre 12,6 % en 1990.

L'espace urbain se répartie ainsi de la façon suivante :

- A l'ouest de l'autoroute A7 se situent la majorité des zones d'activités économiques de la commune
- A l'est de cette voie, le territoire est principalement dédié à l'habitation.

Le centre-urbain où se situe l'Hôtel de Ville constitue aujourd'hui le centre de la commune. Cependant, la question de la centralité à Vitrolles se pose régulièrement du fait de l'enclavement de certains quartiers à l'intérieur du tissu urbain tels que celui des Vignettes.

Cette part importante d'espace artificialisé est remis en cause par certains habitants qui expriment leur besoin de nature et d'espaces naturels. Ainsi Lasseh lors d'ateliers de travail dans le cadre du PLU pose la question suivante : « Est-ce que l'urbanisation à outrance va s'arrêter ? La ville donne l'impression que l'urbanisation s'est faite n'importe comment et qu'il n'y a aucune architecture cohérente. Dans le secteur de la ferme de Croze, il faut favoriser le logement plutôt que les activités industrielles qui peuvent entraîner des plans de prévention des risques technologiques. » Quand on voit que du béton, on Pete les plombs, ... arrêtons ! » Lasseh, 42 ans. Une autre personne allait dans ce sens en affirmant « On n'a pas trop envie de voir des habitations sur le plateau ou des aménagements pseudo-environnementaux ».

▪ **L'agriculture face à l'artificialisation des sols**

Dans le cadre de des aménagements urbains, de nombreux corps de ferme ont été démolis comme l'atteste le document « Vitrolles, 1950 – 2006 » réalisé par le Conseil des Sages de la Ville. Certaines, du fait de leur patrimoine architectural, ont été préservées à l'image du domaine de Fontblanche, requalifié en école durant la Première Guerre Mondiale, puis un lieu culturel pluridisciplinaire. Ce domaine a été édifié dans les années 1930 et possèdent une bergerie, un moulin à vent et un moulin à eau.

Les espaces agricoles qui contribuent à la diversité biologique des territoires et à la maintenir, sont aujourd'hui limités dans les vallons du plateau de Vitrolles. En 2010, ces espaces permettent à 9 exploitations agricoles de continuer leur activité sur une surface agricole utile (SAU) de 12 hectares en moyenne.

Les recensements successifs des activités agricoles sur Vitrolles montrent que l'activité agricole de la commune diminue fortement. Ainsi, en 1988, Vitrolles comptait 15 exploitations agricoles contre 11 exploitations en 2000 représentant 88 unités de travail annuel (UTA) et seulement 9 en 2010, représentant 14 UTA. Les emplois du secteur agricole ne représentent que 0.4 % des emplois à l'échelle de la Commune. Par ailleurs, la surface agricole utile exploitée par les agriculteurs Vitrollais a été divisée par 3, passant de 302 hectares en 2000 à 108 hectares en 2010.

Parmi ces 9 exploitations agricoles, il y a celle des Pinchinades, de Valbacol, de Montvallon et des Pradeaux. Leurs activités sont principalement liées à l'activité de maraichages, d'horticulteur et de sylviculture. Sont également présentes, une activité d'élevage de perdreaux et de faisans et une activité équestre. L'une d'entre elles, accueille du public, il s'agit des Jardins d'Alysée qui visent à enseigner et proposer des éléments de connaissances sur le jardinage et les végétaux d'ornements.

Enfin, la moyenne d'âge des agriculteurs ne cesse d'augmenter et la tendance devrait continuer. Alors qu'en 2000, 3 exploitants avaient moins de 40 ans, aujourd'hui l'ensemble des 9 exploitants à plus de 40 ans dont un tiers, plus de 60 ans. L'installation de jeunes agriculteurs est une problématique particulièrement forte pour la pérennisation des exploitations agricoles vitrollaises.

Conscient de l'enjeu de préservation des espaces agricoles et répondant à la demande des habitants de préserver l'activité agricole sur son territoire, la Municipalité a développé dans son Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration des outils destinés à préserver les espaces agricoles exploités du territoire. Cette orientation répond à la demande des habitants qui montrent un intérêt à l'agriculture. Lors des ateliers de concertation, il demande à favoriser l'implantation de nouveaux paysans pour perdurer voire améliorer l'activité agricole et éventuellement de favoriser l'implantation de fermes pédagogiques de grande taille qui s'intégreraient dans le paysage.

Dans le cadre de l'entretien des espaces boisés du Plateau de l'Arbois et à la demande des communes du périmètre du SIMA (Syndicat Intercommunal Mixte de l'Arbois), le Syndicat a pris en charge la gestion de la mise en œuvre du sylvopastoralisme, projet construit conjointement pour des enjeux DFCI et Natura 2000. En 2009, le pâturage de moutons dans le massif s'est révélé peu concluant.

▪ Le parc de logement



Logements mitoyens et collectifs, des formes urbaines qui limitent les consommations énergétiques

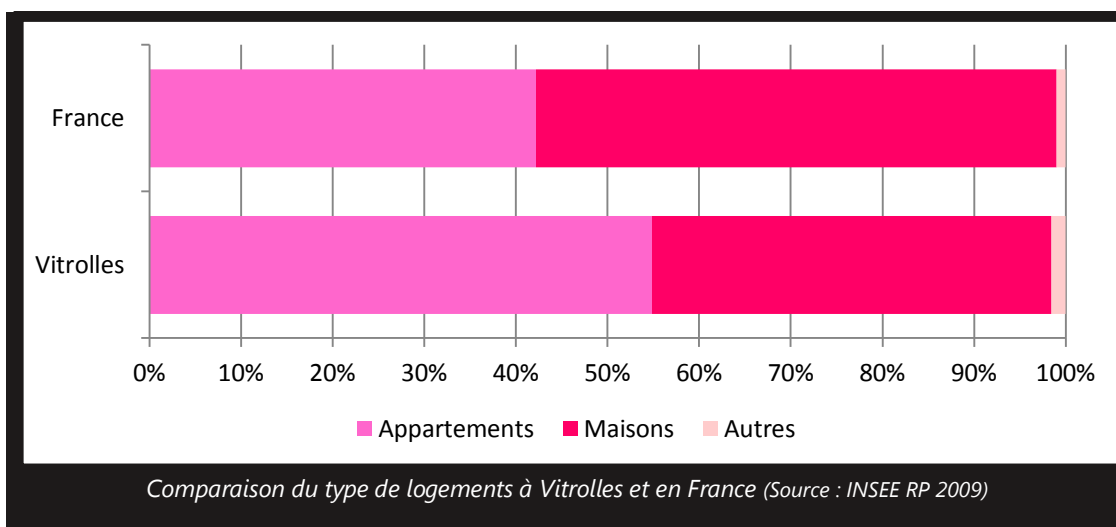
La commune de Vitrolles dispose d'une forte densité urbaine avec 1016.7 habitants par km². Le parc de logement est composé de 98% de résidences principales réparties de la façon suivante :

- 12% de logements individuels ;
- 36% individuels groupés ;
- 45,5% de logements collectifs.

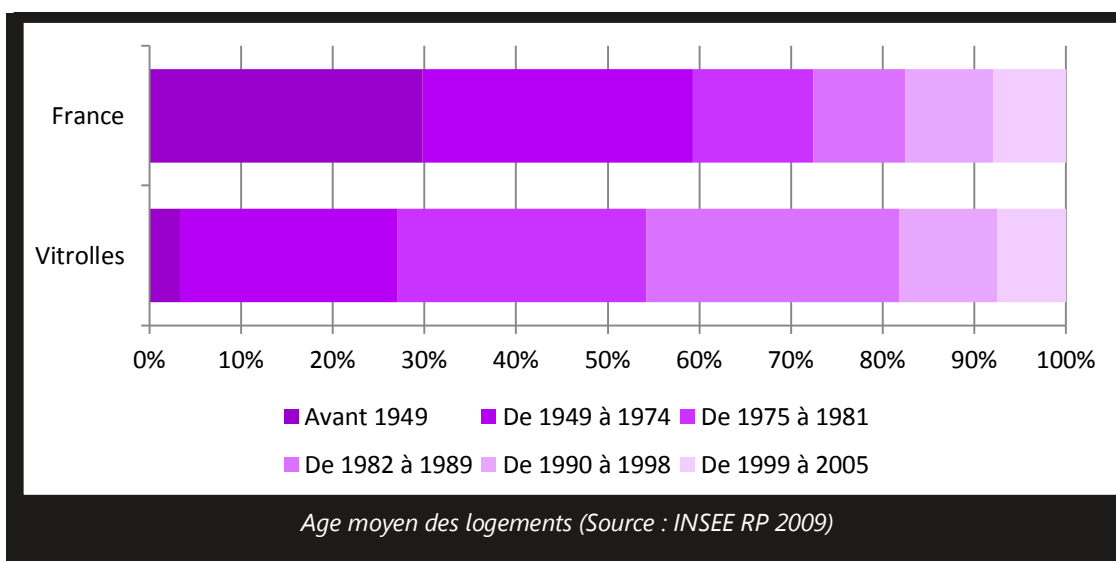
Par ailleurs, disposant de 32 % de logements sociaux, la commune de Vitrolles répond aux impératifs de la loi SRU.

Comparé à la structure moyenne du tissu bâti des villes françaises, la commune de Vitrolles connaît quelques spécificités :

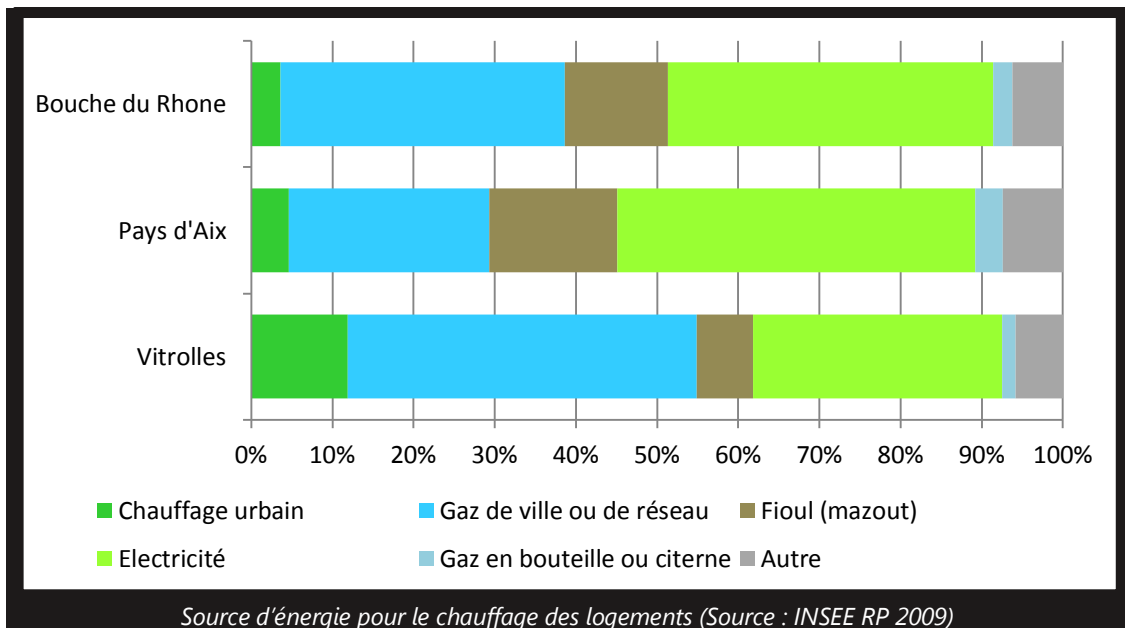
- La commune dispose d'un parc de 13 600 logements dont 55 % sont des appartements et environ 45 % sont des maisons individuelles alors que les taux sont inversés en France ;



- La commune de Vitrolles dispose d'un parc de logement relativement jeune puisque plus des deux tiers des logements ont été construits après la première réglementation thermique de 1974 contre seulement un tiers en France. Les réglementations thermiques successives ont eu un effet majeur sur les constructions puisqu'elles ont émis des obligations minimales en termes d'isolation, de ventilation et de sources énergétiques pour le chauffage;



- La consommation de chauffage est caractérisée par une forte proportion de chauffage urbain et de chauffage au gaz de ville. Par rapport à la typologie de chauffage du parc de logement des Bouches-du-Rhône et de la Communauté du Pays d'Aix, la proportion de chauffage électrique et au fioul est limitée.



▪ Parc de logement par quartier

Quatre unités urbaines se dégagent dans le cadre du CUCS à savoir :

- le **Village** (Roucas – Cadenières – Plaine), organisé autour du vieux village ;
- le **centre urbain** qui rassemble plusieurs quartiers dont certains inscrits dans le CUCS ;
- les **quartiers sud**;
- Quartiers du premier plateau **Bords de l'Étang**, les **Vignettes**, **Aymards**, plus isolés en bordure de l'étang de Berre.

L'offre de logements est inégale sur le territoire avec certains quartiers qui concentrent les logements sociaux et d'autres les logements individuels. La répartition des logements semble d'ailleurs être un marqueur géographique de la répartition des revenus des habitants. Globalement, les logements se répartissent de la façon suivante :

- les logements sociaux et les logements collectifs se situent principalement dans les quartiers du centre-urbain et au Sud des quartiers Sud et également dans le quartier des Vignettes ;
- Les logements individuels sont concentrés en périphérie de la Ville notamment autour du Village et au Nord des Quartiers Sud.

Le quartier des Pins est constitué de 95 % de logements sociaux. Ainsi, le PRU se concentre sur ce secteur avec des leviers mobilisés sur d'autres quartiers (ex. Rénovations sur les résidences Les Maillanes et les Hèrmes).

Par ailleurs, les quartiers suivants entrent dans le cadre du CUCS:

- Le quartier des PINS, qui comprend 2 IRIS avec le domaine des Pins et le Liourat. Ce périmètre bénéficiera d'une intervention massive, situé en catégorie 1 ;

- Le quartier FRESCOULE – TUILIERE, qui comprend 1 IRIS, au titre des quartiers prioritaires, situé en catégorie 2 ;
- Les quartiers de la PETITE GARRIGUE et des HERMES, au titre de la prévention, situés en catégorie 3.

Les ateliers de concertation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ont également mis en avant un besoin de favoriser la mixité fonctionnelle des équipements. Une personne signalait qu'« Il faut encourager la création de zones d'activités mixtes habitat/activités sur différents secteurs de la ville ».

REGLEMENTATION ET ENGAGEMENTS

Les engagements de la France :

- Cultiver en agriculture biologique 6% de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20% en 2020 selon la Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.
- Porter à 50% la part des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale en 2012 et à 30 % la part d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013 selon Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.
- Réduire, d'ici 2018, de 50% l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution selon Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.
- Porter à 4 % à partir du 1^{er} janvier 2013 la part des particularités topographiques (haies, bosquets, mares) et des bandes enherbées dans la Surface Agricole Utile (SAU) en vertu des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) du Ministère de l'Agriculture. La Politique Agricole Commune 2014-2020 pourrait étendre la surface à intérêt écologique à 7%.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur l'ETALEMENT URBAIN et les LOGEMENTS sont :

- Ville de Vitrolles
- CCAS ;
- Communauté du Pays d'Aix ;
- Les exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation à Vitrolles ;
- Les exploitants agricoles possédant des terres agricoles à Vitrolles ;
- La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- La DREAL PACA

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

1. CHIFFRES CLES

- 69 %** / Part des déplacements réalisés par les vitrollais en voiture;
- 24 %** / Part des déplacements réalisés par les vitrollais à pied ou à vélo;
- 6 %** / Part des déplacements réalisés par les vitrollais en transport en commun;
- 85 %** / Part des déplacements en voiture réalisés par les actifs vitrollais ;
- 88 %** / Part des foyers équipés d'au moins une voiture à Vitrolles ;
- 9** / Nombre de kilomètres de voies aménagées pour les piétons et les cyclistes en ville ;
- 17** / Nombre de lignes de bus desservant la commune de Vitrolles ;
- 2** / Nombre de pôles multimodaux à Vitrolles

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

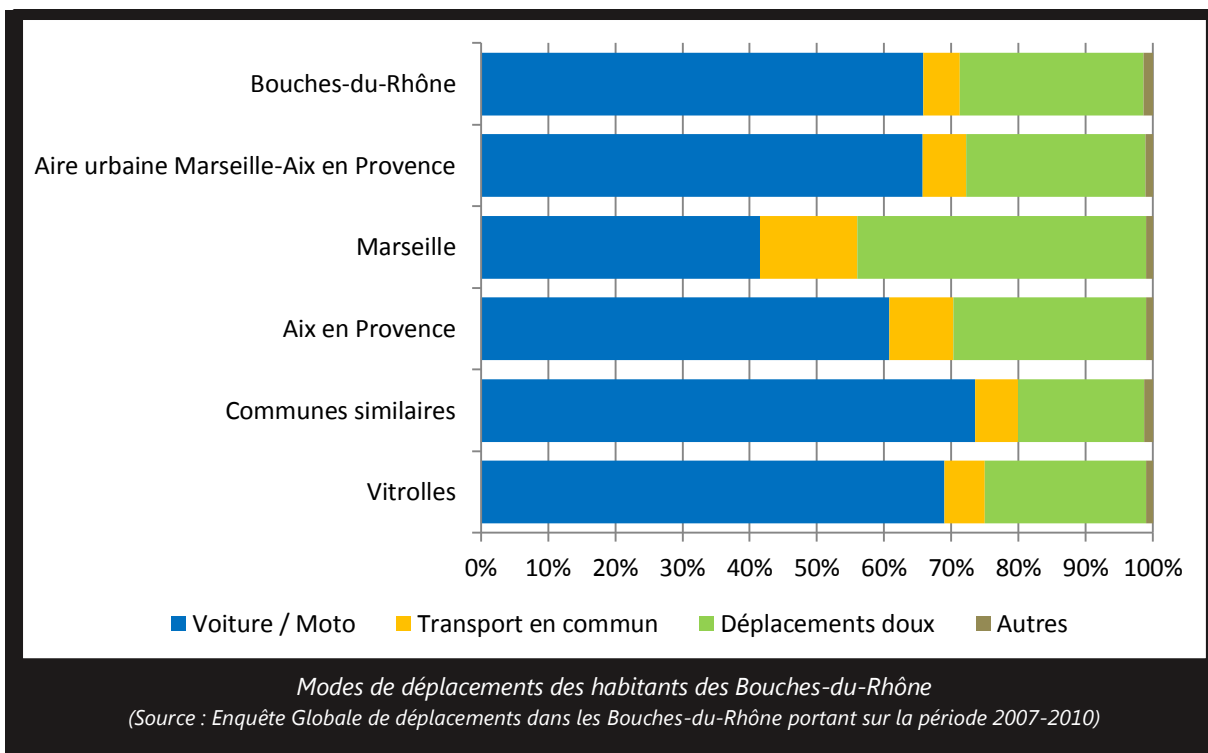
▪ Les transports et les Vitrollais

Selon l'enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône portant sur la période 2007-2010, étude réalisée à l'initiative de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Vitrollais réalisent en moyenne 3,92 déplacements quotidiennement. Ces déplacements s'effectuent pour se rendre aux lieux de travail, aux commerces et aux écoles principalement. En France, la moyenne est de 3,7 déplacements par jour.

Les modes de déplacements privilégiés par les Vitrollais sont la voiture (69% des déplacements quotidiens) tandis que 24 % d'entre eux se font à pied ou à vélo et 6 % en transport en commun.

Au regard d'autres populations des territoires plus grands notamment Marseille et d'Aix en Provence, les Vitrollais utilisent moins les moyens de déplacements alternatifs à la voiture, mais un peu plus par rapport aux habitants des communes similaires à Vitrolles (Gardanne, Marignane, Saint Victoire, ...) qui sont également soumises à l'attraction des deux grands pôles urbains cités ci-dessus.

Dans le détail, 6 déplacements sur 10 d'un marseillais et 4 déplacements sur 10 d'un aixois se font à pied, à vélo ou en bus contre 3 déplacements sur 10 pour les communes situées entre Aix-en-Provence et Marseille dont Vitrolles.



▪ **La voiture**

La voiture en ville

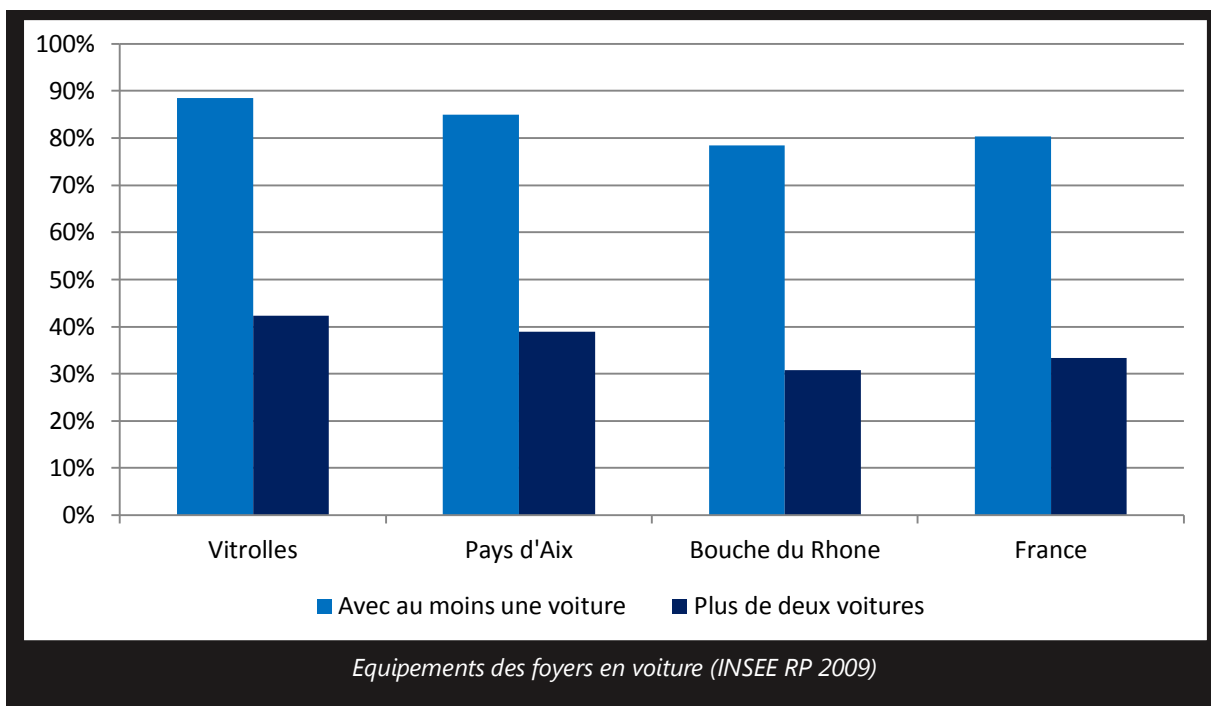
Reposant sur un simple constat, la ville de Vitrolles, dont l'urbanisation s'est faite autour de l'idée marquée par l'adage « Ville route », connaît une dépendance à la voiture qui est révélée par l'omniprésence de celle-ci sur le territoire et l'importance de la surface occupée par les parkings et les places de stationnement au sein du tissu urbain.



Equipement des foyers en voiture

Le recensement 2008 de l'INSEE met en évidence la dépendance des Vitrollais à leur véhicule personnel. En effet, 88 % d'entre eux disposent d'au moins une voiture et ils sont 42 % à en posséder au moins deux.

Ces taux sont relativement élevés par rapport aux territoires de comparaison. En France, seulement 80% des habitants disposent d'au moins une voiture et un tiers d'au moins deux voitures. Ces taux sont encore plus faibles s'il l'on s'intéresse aux habitants du département des Bouches-du-Rhône.



La forte présence de la voiture en ville et le taux d'équipement des foyers élevés en véhicule ont pour origine diverses causes :

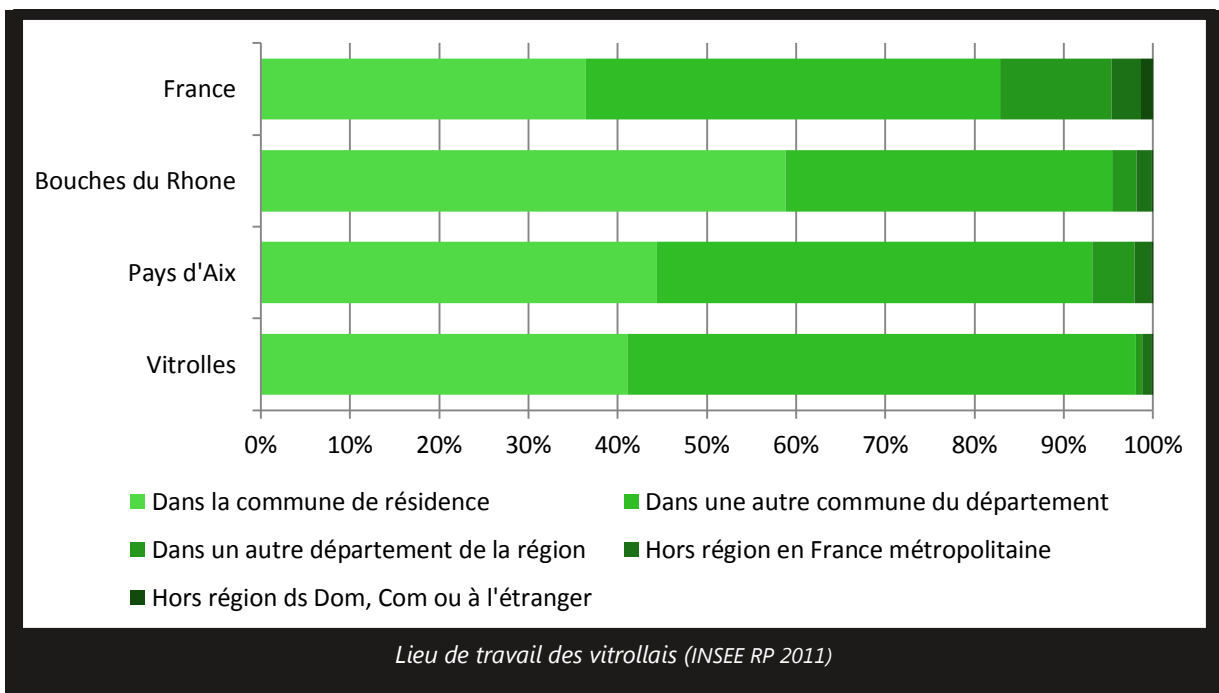
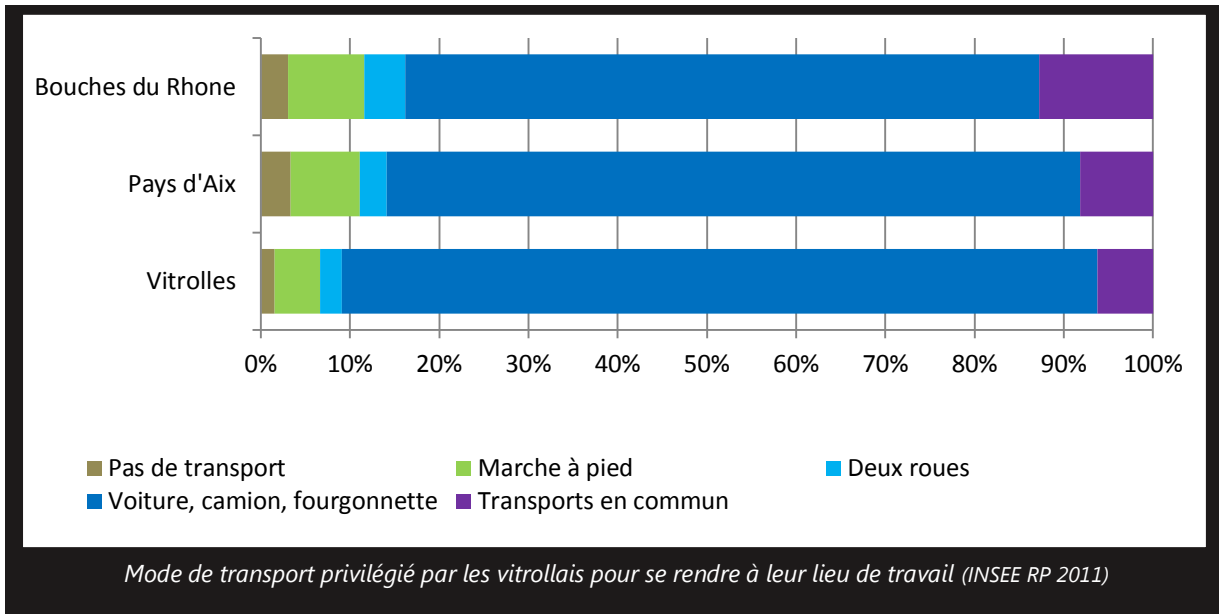
- Le territoire urbain s'étale sur 12 kilomètres de long et possède des limites naturelles difficilement franchissables, rendant impossible la création d'un espace urbain concentrique. Les équipements majeurs se trouvant en centre-ville nécessitent des déplacements longs pour s'y rendre, notamment depuis les secteurs les plus éloignés du centre-ville ;
- Les zones d'activités économiques sont séparées des zones d'habitations par une autoroute difficilement franchissable qui forme une véritable coupure urbaine. Il existe seulement deux accès pour franchir l'autoroute et l'une d'entre elles est difficilement accessible à pied ou à vélo ;
- Les zones d'emplois pour les Vitrollais se situent majoritairement à l'extérieur de la ville ;
- Les horaires des transports en commun ne répondent de manière satisfaisante aux besoins de la population
- le maillage piéton et cyclable sont limités.

Dépendance de la population active à la voiture

L'omniprésence de la voiture à Vitrolles reflète la dépendance de ses habitants à leur véhicule. Ceci concerne notamment les actifs.

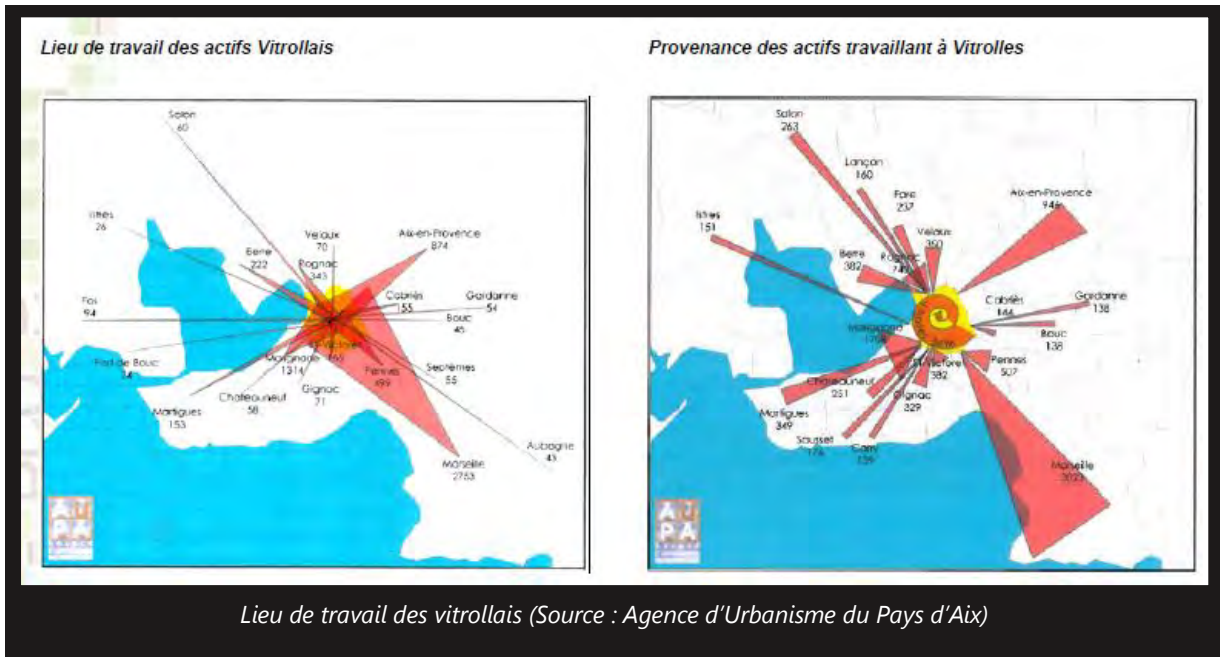
Selon l'enquête des déplacements des habitants des Bouches-du-Rhône réalisée par la Région PACA, chaque jour, les Vitrollais font en moyenne 7 déplacements sur 10 en voiture pour une distance moyenne de 27 kilomètres, représentant 59 minutes.

Pour se rendre à leur lieu de travail, les Vitrollais sont 85 % à utiliser leur véhicule personnel contre seulement 78 % à l'échelle de l'agglomération du Pays d'Aix et 71 % à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône. Cela est lié au fait que seulement 41 % des actifs à Vitrolles ont un emploi dans leur commune de résidence contre 44 % et 59 % à l'échelle de la CPA et des Bouches-du-Rhône respectivement.



Dans le détail, les données de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance montrent que près de 40% des actifs vitrollais travaillant à l'extérieur de la ville se rendent à Marseille, 20% à Marignane et 10% à Aix-en-Provence. Notons qu'au regard des 85% d'actifs qui utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail, on peut estimer à 45 millions le nombre de kilomètres parcourus chaque année du fait des déplacements domicile-travail. (En complément, on notera que 54 millions de kilomètres sont

parcourus chaque année par les actifs travaillant à Vitrolles mais résidant à l'extérieur de la commune).



L'utilisation des voitures, entraînant des pollutions et une consommation d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre, s'explique a priori par un manque d'alternatives viables à la voiture pour les déplacements longs.

Covoiturage

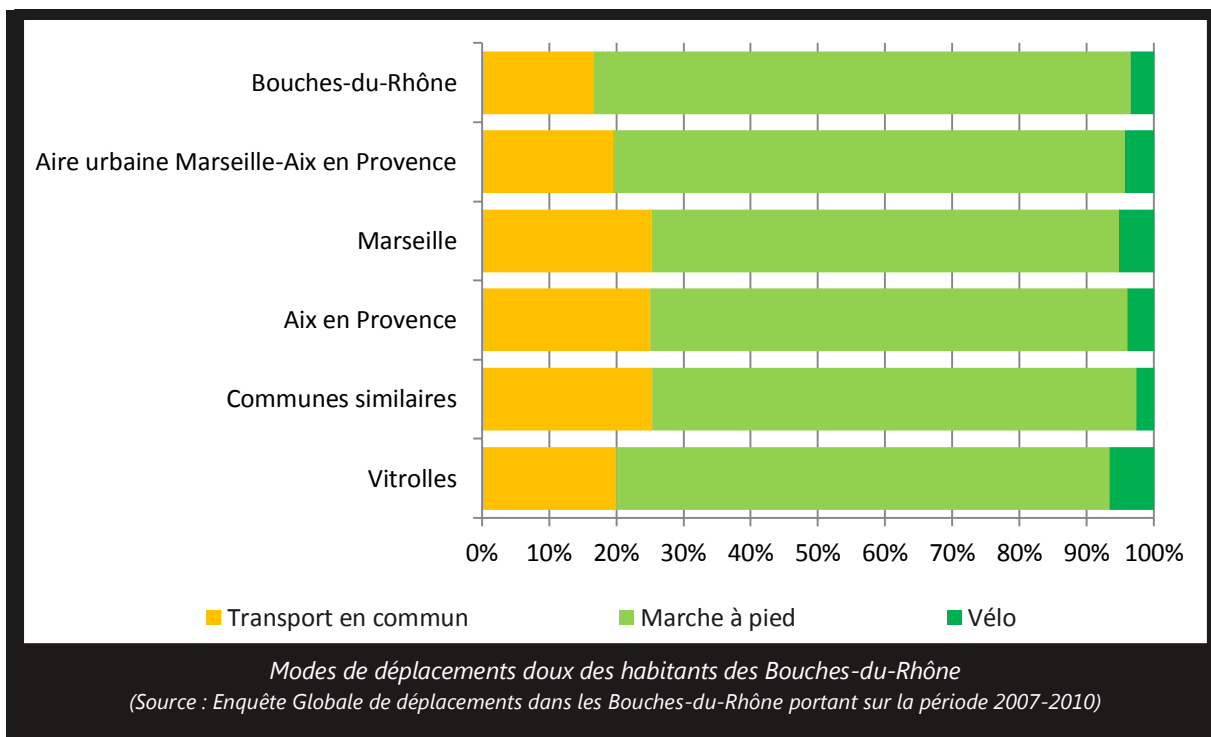
Bien que la pratique du covoiturage soit généralement un moyen utilisé par les habitants, aucune donnée ne permet de définir son ampleur à Vitrolles. Pour le moment, aucune indication ne permet de définir les lieux informels de covoiturage, les trajets réalisés et les raisons qui poussent les vitrollais à partager son véhicule. Par ailleurs, la commune de Vitrolles ne dispose pas de zones de covoiturage formalisées.

- **Les déplacements doux**

Usages

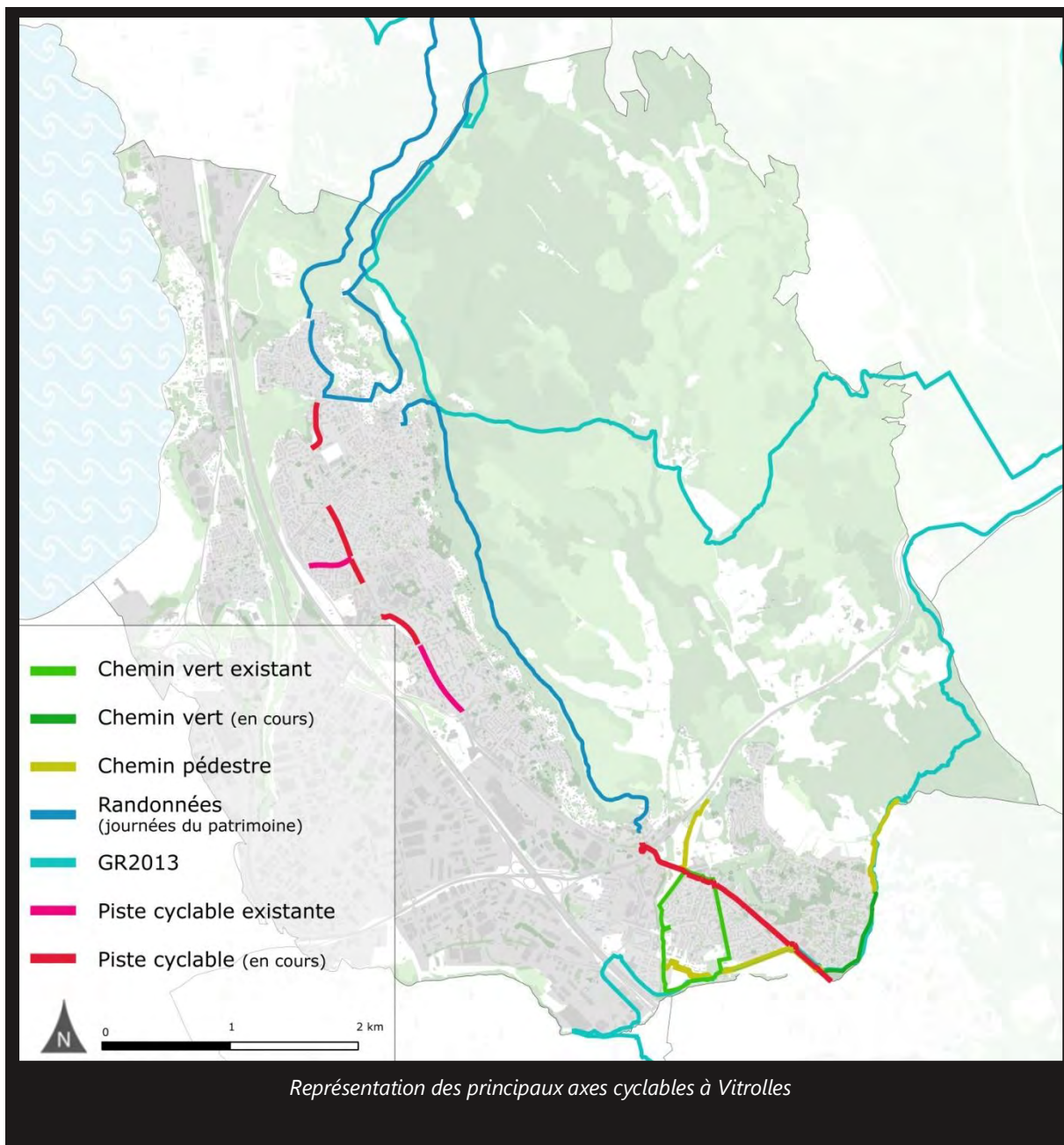
Les Vitrollais réalisent en moyenne 3,92 déplacements par jour dont seulement 0,89 déplacements à pied ou à vélo soit 1 déplacement sur 5. Ils utilisent principalement ces moyens de déplacements pour faire des achats et amener les enfants à l'école.

Par ailleurs, bien que les vitrollais se déplacent moins à pied ou à vélo que les habitants d'Aix-en-Provence (2 déplacements sur 5) et ceux de Marseille (1 déplacement sur 2), ils sont plus aptes à privilégier l'utilisation du vélo malgré un maillage de pistes cyclables peu entretenu.



Equipements

La commune de Vitrolles dispose de cheminements piétons souvent concentrés dans le centre-ville et les quartiers sud. Des voies piétonnes et accessibles aux cyclistes partent du centre-ville pour rejoindre les quartiers les plus proches notamment ceux des Pins, de la Petite Garrigue et des Vignes. Dans les quartiers de la Frescoule et de la Plaine, quelques pistes cyclables ont été aménagées de façon à sécuriser les cheminements doux. Dans les quartiers Sud, les aménagements sont plus conséquents et mieux structurés du fait de la présence d'un chemin vert ainsi que de 3 sentiers.



Ainsi, les maillages piéton et cyclable en milieu urbain sont limités et discontinus. En centre urbain, la création de nouvelles pistes cyclables notamment suite à l'aménagement d'un bus à haut niveau de service complètera le maillage actuel. Dans les quartiers Sud, le réseau piéton sera complété par une piste cyclable et le prolongement du chemin vert vers la source de l'Infernet.

Actuellement, environ 4 kilomètres de pistes cyclables ont été aménagées et d'ici 5 ans, 8 autres devraient l'être. Par ailleurs, le chemin vert représente environ 5 kilomètres et aucune donnée ne permet d'indiquer l'augmentation prochaine du fait que les scénarios d'aménagement ne sont pas encore validés.



Emplacement vélo à proximité de la Gare Jean Dupas

Le stationnement vélo est quant à lui très limité. Bien qu'il existe un emplacement dédié au niveau de la gare routière en accord avec la fonction de multimodalité de ce lieu, les principaux espaces publics et privés accueillant le public ne disposent pas en grande majorité d'emplacements réservés au stationnement vélo.

Pedibus

Depuis 2011, des trajets Pedibus ont été mis en place dans certaines écoles sous l'impulsion du Programme AGIR. Après une année de fonctionnement s'appuyant sur les services municipaux, il semblerait que les parents d'élèves et les associations de parents d'élèves n'aient pas pris le relais pour faire perdurer cette action.

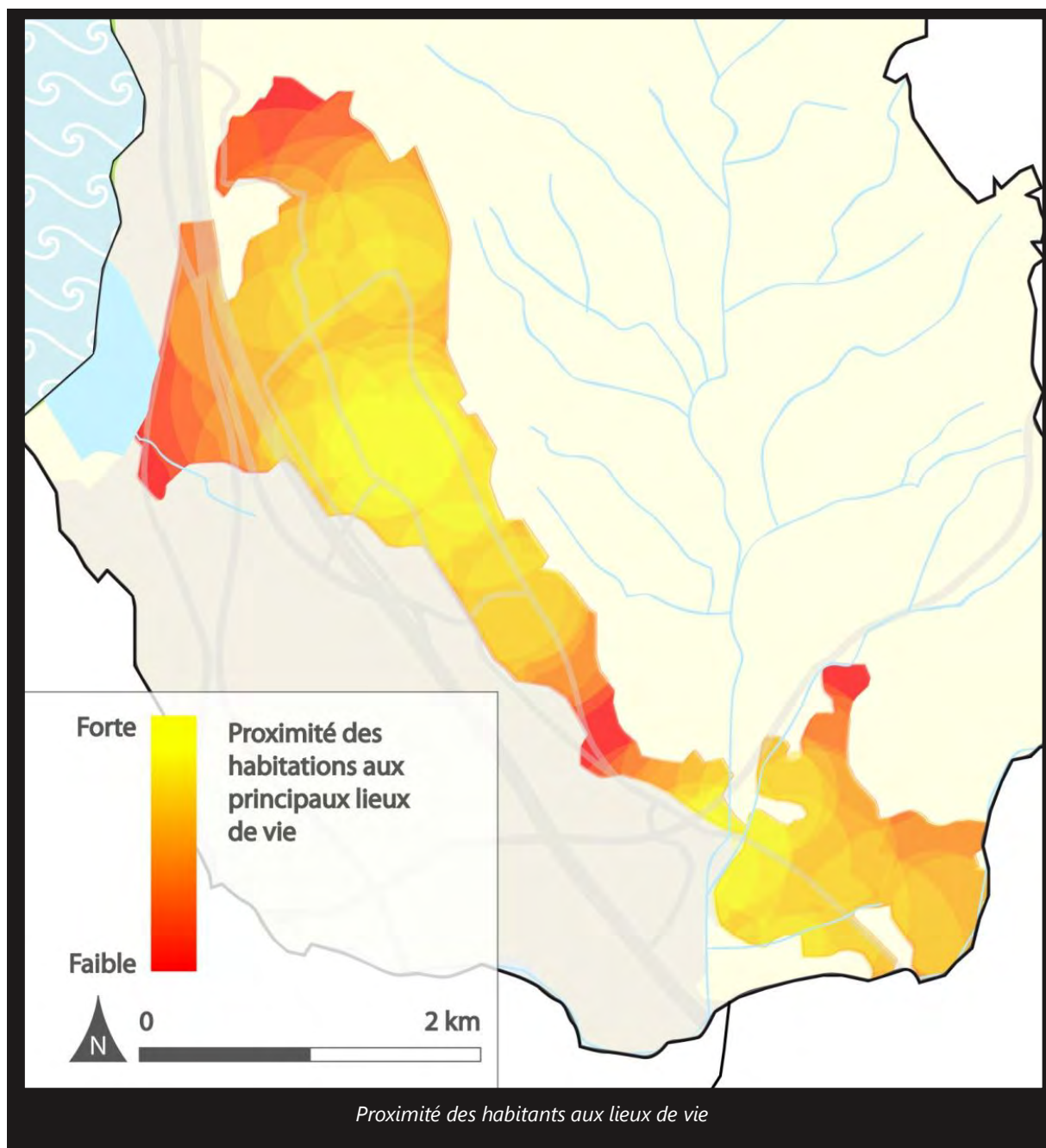


Pedibus, des enfants et des accompagnateurs se rendent à l'école via des aménagements piétonniers sécurisés

Eloignement des équipements et lieux de vie publics

La commune de Vitrolles dispose de lieux de vie nombreux répartis sur l'ensemble de l'espace urbanisé. Ces lieux de vie sont constitués par des équipements et services publics vers lesquels les habitants sont amenés à se rendre régulièrement. Au regard de la localisation des habitations et des

lieux de vie, il apparaît que la très grande majorité des habitants se situent à moins de 700 mètres (couleur jaune à orange sur la carte ci-dessous) d'un ou plusieurs équipements ou services publics.



Les quartiers du Village, du centre-ville et de la Frescoule sont ceux qui bénéficient d'une grande proximité aux principaux lieux de vie de la commune. A l'inverse, ce sont les habitations situées en périphérie de l'aire urbaine (Quartiers des Vignettes et des Cadenières et le Nord des Pinchinades) qui sont les plus éloignées des lieux de vie. Les habitants du quartier des Liourat et du Griffon ne disposent pas d'équipements et de services publics à proximité mais le centre commercial Grand Vitrolles est à quelques centaines de mètres ainsi que la piscine municipale..

La proximité géographique de la majorité des habitats aux principaux lieux de vie est susceptible de favoriser les déplacements doux et donc de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Cette proximité est également susceptible d'expliquer les données recueillies, à savoir qu'un déplacement sur trois se fait à pied ou à vélo sur la commune.

▪ Les transports en commun

Les réseaux de bus



La commune de Vitrolles dispose d'un réseau de bus très structuré reposant sur 17 lignes appartenant à trois réseaux différents : la SMITEEB, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et le Conseil Général des Bouches du Rhône. Le maillage des lignes de bus, complémentaires les unes aux autres et s'appuyant sur la gare routière Jean Dupas, permet de relier les quartiers entre eux et avec les principaux pôles d'emploi et les territoires voisins.

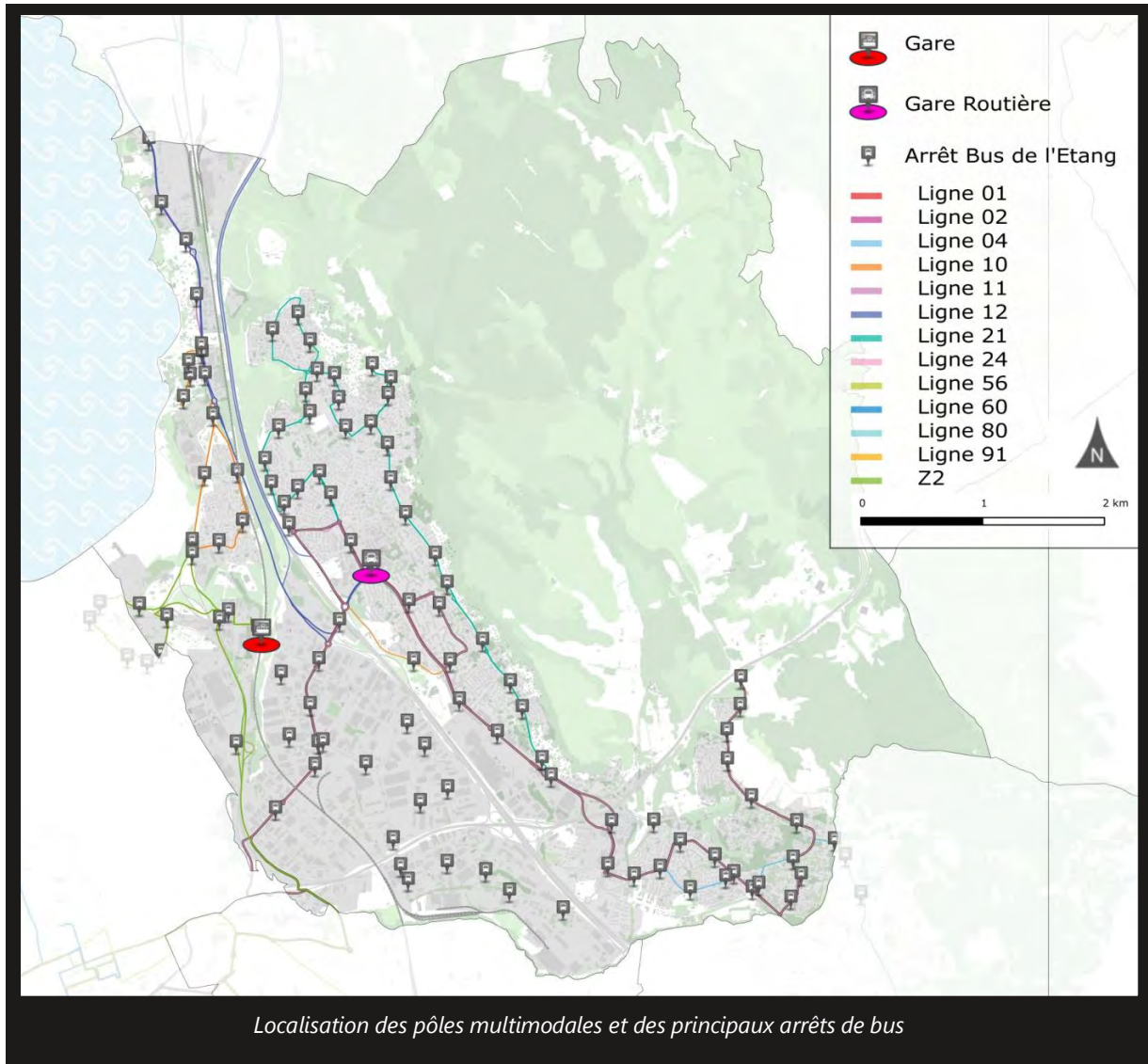
Les lignes de bus se répartissent entre :

- **Les lignes de bus de l'Etang de Berre** gérées par le SMITEEB dont la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix est partenaire. Au nombre de 6, elles permettent de relier les quartiers de Vitrolles entre eux et notamment avec le centre-urbain et de relier Vitrolles aux communes voisines. Elles sont complétées par 4 lignes urbaines qui desservent l'aéroport, la gare ferroviaire et les zones industrielles des Estroublancs, de l'Anjoly et de l'Agavon. La tarification identique sur l'ensemble des réseaux gérés par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix est relativement avantageuse en proposant l'un des prix par trajet les plus bas de France, à savoir 1 euro. Par ailleurs, ce tarif est en baisse depuis de nombreuses années : 2,26 € en moyenne avant 2003 et 1,10 euros jusqu'en 2010. Enfin, des bus à la demande accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) complètent le dispositif ;
- **Six lignes Carreize** gérées par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône complètent le réseau local et permettent de desservir l'ensemble de la métropole Salon-Aix-Marseille. Deux navettes rapides permettent de relier Vitrolles à Marseille et Aix-en-Provence en 35 minutes et 30 minutes respectivement. Par ailleurs, certaines d'entre elles permettent la desserte des zones d'activités de Vitrolles. La ligne 88 du réseau Carreize permet d'accéder à Marseille en 34 minutes. L'attente entre deux bus est en moyenne de 23 minutes et les fréquences sont renforcées aux heures de pointe ;
- **Une ligne de bus CPA** gérée par l'agglomération du Pays d'Aix permet aux Vitrollais d'accéder à la commune d'Aix-en-Provence en 38 minutes. La moitié des trajets de la ligne 210 (30 allers et 30 retours) nécessite un temps de 30 à 40 minutes pour aller d'un point à l'autre. Par ailleurs, les bus sont accessibles toutes les 35 minutes. Cette ligne, en plus de desservir le centre d'Aix en Provence, permet d'accéder au pôle d'activité d'Aix-les-Milles.

Le TER

Les Vitrollais disposent également d'une desserte par le réseau **TER**. La durée moyenne des parcours est de 25 minutes et plus de la moitié des trajets ont une durée inférieure à 19 minutes avec une bonne fréquence de desserte. La gare de Vitrolles est desservie de façon régulière (en moyenne toutes les 27 minutes) par des TER dans la journée avec une augmentation aux heures de pointe.

Les arrêts de bus



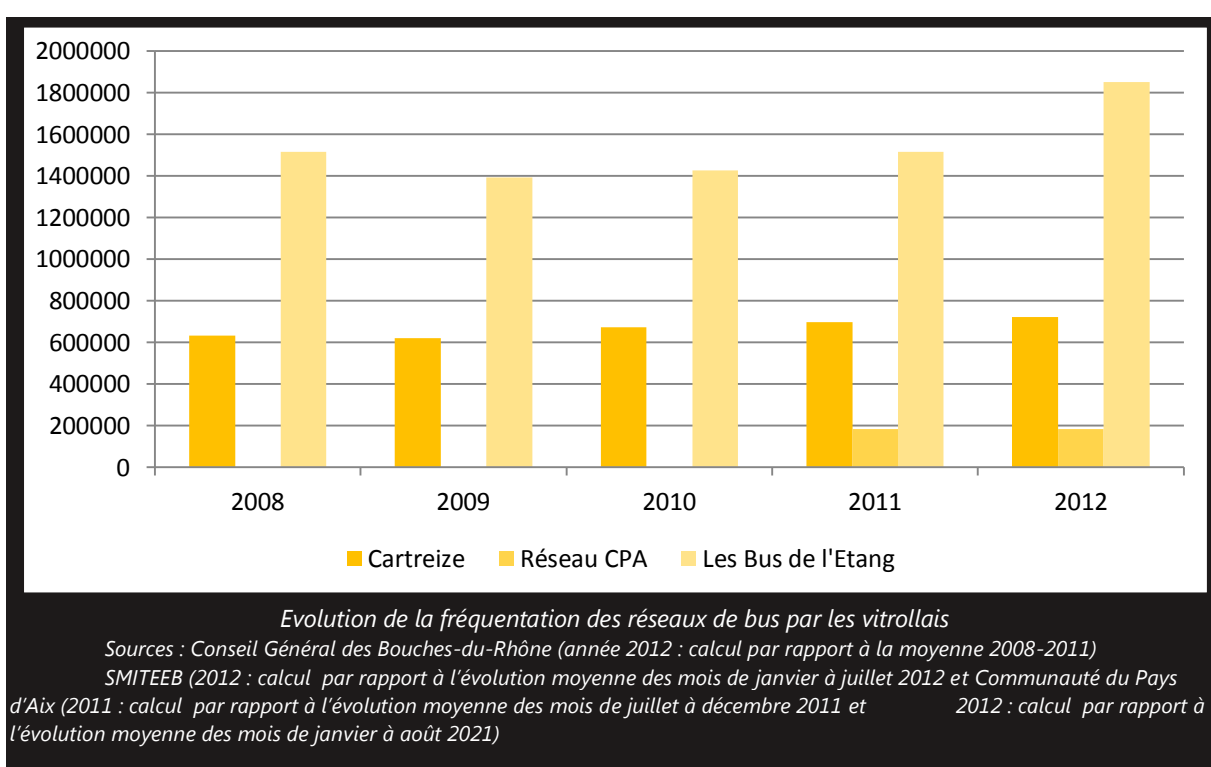
Les nombreuses lignes de bus qui desservent les habitants de Vitrolles permettent un maillage territorial adapté à la localisation des quartiers d'habitations et des équipements et espaces publics.

La localisation des arrêts de bus permet à la grande majorité des habitants d'être à moins de 400 mètres d'une ligne de bus, pouvant alors inciter à l'usage des déplacements doux et alternatifs à la voiture. Les tarifs sont relativement attractifs puisqu'ils sont parmi les moins élevés par rapport à des agglomérations de taille identique.

Fréquentation

Malgré une desserte de bus des principales zones d'emplois et des quartiers de Vitrolles, le réseau de bus est, de façon générale, peu utilisé puisque seulement 6 % des déplacements se font en transport en commun contre 69 % pour la voiture. Cette différence est encore plus forte si on prend seulement en compte les déplacements domicile-travail puisque la voiture est utilisée pour 85% des déplacements, tandis que le taux de trajets en transports en commun reste identique.

Cependant, la fréquentation des bus est en augmentation depuis plusieurs années pour les réseaux Cartreize et CPA, tandis que celle du réseau SMITEEB a connu des variations depuis 2008. Sur ce dernier réseau, la fréquentation a diminué de 8 % puis à partir de 2010, elle a augmenté pour atteindre plus de 700 000 voyageurs. Cette augmentation est en partie liée à l'augmentation du nombre de lignes sur le réseau et notamment la création des lignes Z.



Les lignes de bus disposent d'une plage horaire qui pourrait paraître relativement importante dans la journée et l'attente moyenne entre deux bus est d'environ 30 minutes. Cependant, il apparaît qu'elle répond avant tout aux actifs. Certaines populations, notamment les jeunes souhaiteraient une amélioration de desserte des bus en soirée et les week-ends.

Les pôles multimodaux

La **gare routière Jean Dupas** localisée au niveau du rond-point de la Pierre Plantée en centre-ville constitue le point névralgique des lignes de bus de Vitrolles. La grande majorité des 17 lignes de bus s'y arrêtent chaque jour. Inaugurée en 2006, sa fonction sera confortée suite à la réfection de l'avenue Salyens où sera aménagée une voie de bus en site propre et des pistes cyclables et piétonnes.

Aménagée en 2008, la seconde gare de Vitrolles est la **gare ferroviaire VAMP** (Vitrolles Les Aymards Marseille-Provence) localisée au Sud-ouest de la commune à proximité directe de l'aéroport de

Marseille Provence. Cette gare principalement utilisée pour des distances longues vers Marseille notamment, s'inscrit dans le maillage de transport en commun communautaire. Les lignes Z de la SMITEEB permettent de desservir la gare ferroviaire ainsi que l'aéroport vers les principales zones d'emploi et les communes voisines. Cependant, cette gare reste enclavée et est en concurrence avec les bus Carreize qui s'arrêtent à plusieurs reprises en milieu urbain à Vitrolles.

L'existence de deux pôles multimodaux est un atout majeur en termes de mobilité mais aujourd'hui, leurs capacités ne sont pas utilisées au maximum, notamment celles de la gare ferroviaire desservie par une seule ligne de bus. Par ailleurs, la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône prévoit d'assurer une meilleure place de la métropole marseillaise dans le contexte européen en s'appuyant notamment sur un système ambitieux de transports collectifs permis par le renouvellement urbain et l'utilisation économe et équilibrée des espaces.

Bus à Haut Niveau de Services

La ligne 24 du réseau SMITEEB deviendra un Bus à Haut Niveau de Service d'ici 2015. Ce projet communautaire vise à favoriser les déplacements en transport en commun en assurant une desserte régulière pour les Vitrollais entre Marignane et le quartier des Pinchinades en passant par le centre-ville de Vitrolles.

▪ Accessibilité de la ville aux personnes en situation de mobilité réduite

Bénéficiant d'un schéma directeur d'accessibilité, la commune s'engage à favoriser les déplacements de tous sur l'ensemble du territoire. Ainsi pour chaque secteur urbain, un diagnostic identifie les cheminements, les bâtiments accueillant le public et le mobilier urbain qui sont un frein aux déplacements des personnes à mobilité réduite afin de programmer d'éventuels travaux. Sur 45 bâtiments communaux classés ERP (Etablissement recevant du public), seulement 5 étaient accessibles en 2009.

Depuis l'instauration de ce plan, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est systématiquement prise en compte que ce soit pour l'accès aux parcs publics (aménagement du Parc Griffon, ...), l'accès au logement avec des constructions bénéficiant des commodités nécessaires et l'accès aux lieux publics (aménagement de la base nautique, de la plage des Marettes, ...). La voirie fait également l'objet des réaménagements afin de respecter les normes actuelles.

Enfin, le réseau de bus de l'Etang a lancé un bus à la demande accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) afin de compléter l'existant et assurer à tous des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Cependant, les aménagements des arrêts de bus (hauteur des trottoirs principalement) ne permettent pas une accessibilité à l'ensemble du réseau de l'Etang ainsi qu'à celui du Pays d'Aix et du Conseil Général.

ELEMENTS DE CONCERTATION

Les ateliers de concertation ont permis d'identifier les éléments suivants :

- « De manière générale, il faut améliorer les liaisons entre les quartiers et entre les équipements (écoles). Il est difficile pour les piétons et les personnes handicapées de se déplacer dans la ville. Certains quartiers manquent de trottoirs »
- « Il faudrait créer une liaison piétonne sécurisée entre quartier de la Frescoule et le centre commercial Carrefour. L'accessibilité des vélos aux équipements doit être améliorée. »

- « Il est presque impossible pour les enfants de se rendre au collège Simone de Beauvoir par le biais d'une piste cyclable continue et sécurisée. Pour aller de la Ferme de Croze aux Pinchinades, la piste cyclable le long de l'avenue Marcel Pagnol n'est pas sécurisée » ;
- Quels aménagements sont prévus sur l'avenue de Marseille et quand ? Elle est très dangereuse, comme il y a aucun ralentisseur, les automobilistes roulent vite, ce qui entraîne de nombreux accidents. Il devient urgents de la restructurer et de la sécuriser »
- « Les réseaux de transports présentent certains dysfonctionnements notamment en termes de plages horaires ; ces dernières doivent être adaptées aux sorties culturelles et de loisirs (cinéma, etc.), le rond-point du Griffon doit être amélioré » ;
- « A quand les cars le dimanche ? et jusqu'à 22h30 le soir ? Des bus le dimanche, vraiment, il faudra les mettre en place pour que les jeunes se rencontrent d'un quartier à l'autre (et les vieux aussi) » ;
- « Gratuité des titres de transport comme à Aubagne » ;
- « Bus électrique ou hybrides dans Vitrolles » ;
- « Bus le dimanche » ;
- « Je refuse des CV de personnes parce qu'elles n'ont pas le permis et qu'il n'y a pas de moyens de transports adaptés, et ça me fait râler » Françoise ;
- « Création d'un système de covoiturage dans la ville de Vitrolles et alentours afin de favoriser l'accès à l'emploi » ;
- « Développer les transports urbains en termes d'horaires et face aux besoins des entreprises » ;
- « Le seul inconvénient, c'est le réseau de transport en commun. Il y a un problème d'horaires et de distance. Selon où on est, on est très mal desservi. » Ginette ;
- « Un besoin de développer le Pedibus » ;

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur les TRANSPORTS et DEPLACEMENTS sont :

- Service intercommunal en charge des transports et de la voirie ;
- Gestionnaires des réseaux de bus : SMITEEB, Conseil Général des Bouches du Rhône, Communauté du Pays d'Aix ;
- Délégué du service public du transport en commun (Bus de l'Etang)
- Ville de Vitrolles

3. Enjeux de développement durable à Vitrolles

Les enjeux de développement durable résultant de cette grande thématique sont les suivants :

- Consommation énergétique sur l'ensemble du territoire
- Développement de différents modes de production d'énergie renouvelable
- Mobilisation des acteurs économiques, associatifs et habitants autour des enjeux énergétiques
- Attractivité et sécurisation des déplacements alternatifs à la voiture
- Modification de l'image « Vitrolles, ville route »
- Réduction de la place de la voiture en ville
- Adéquation de l'offre des transports en commun et appréhension de l'intermodalité
- Intégration des notions « urbanisme et transport » et « ville des courts chemins » au PLU
- Diminution de la pollution de l'air à l'échelle locale

III. AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE, PATRIMOINE VERT ET NATUREL

1. PATRIMOINE ET PAYSAGE

1. CHIFFRES CLES

2 / Nombre d'unités paysagères présentes à Vitrolles ;

4 / Nombre de sous-unités paysagère à Vitrolles ;

4 / Nombre de chemins de randonnées balisés ;

8 / Nombre d'éléments patrimoniaux à Vitrolles

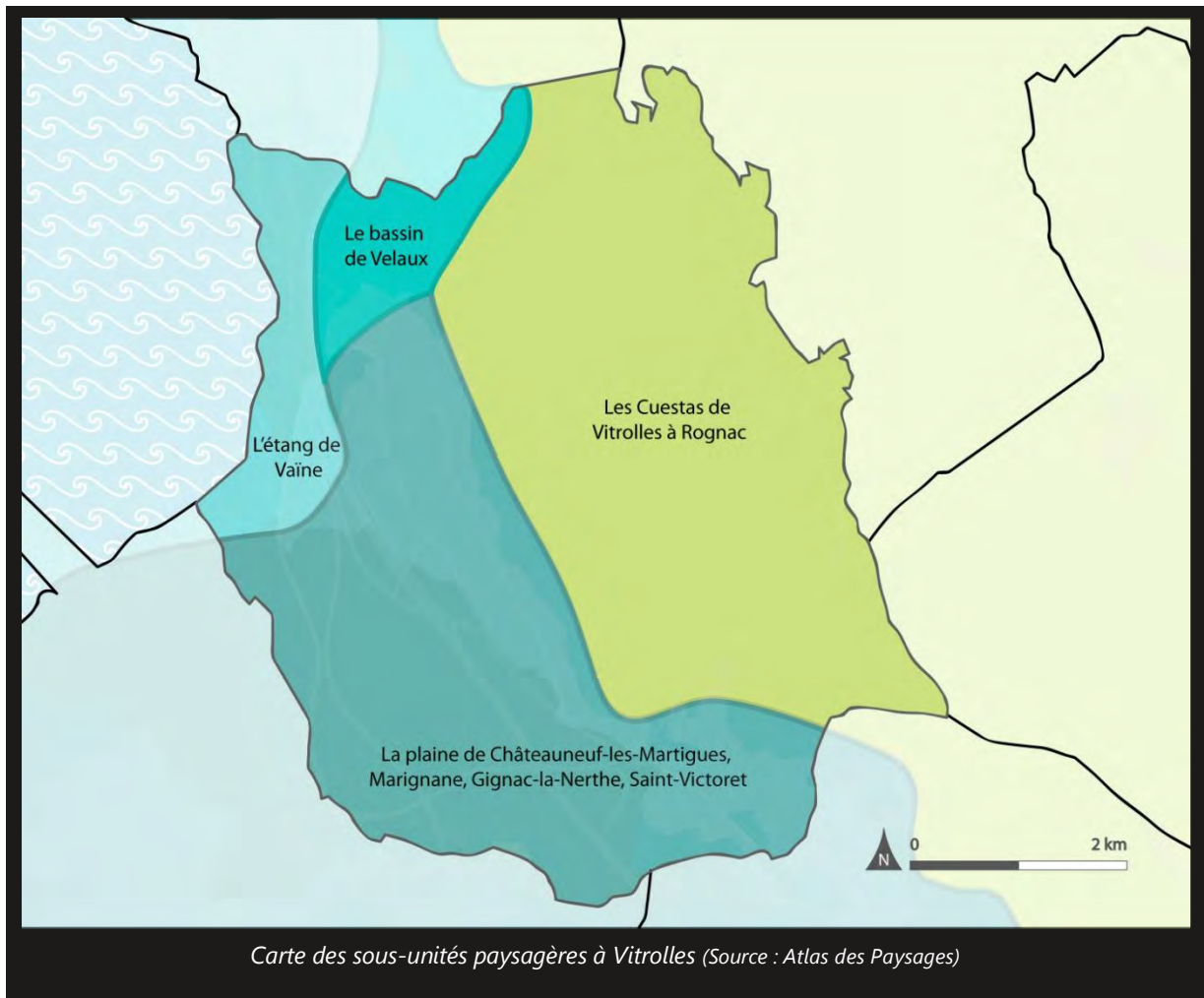
14 / Nombre de lieux d'hébergement à Vitrolles ;

20 000 / Nombre de personnes allant à la plage chaque année.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- **Les paysages**

La commune de Vitrolles dispose d'un paysage riche et diversifié s'inscrivant autour de deux unités paysagères dont les caractéristiques sont définies dans l'Atlas des Paysages des Bouches du Rhône. Il s'agit du **Bassin de l'Etang de Berre** du **plateau de l'Arbois**.



Le Bassin de l'Etang de Berre :



Cet unité paysagère s'appuie sur l'élément remarquable que représente l'étang de Berre, vaste étendue d'eau offrant de larges panoramas vers un horizon fermé par une couronne de collines et de

cuestas. Elle se caractérise par ailleurs par sa forte mutation depuis les années 1970 avec une urbanisation importante des anciens villages. Les formes urbaines typiques de cette époque ainsi que les équipements industriels, économiques et les infrastructures de transports ont une large place dans ce paysage.

La commune de Vitrolles se caractérise plus précisément par les sous-unités paysagères suivantes :

- **L'étang de Vaïne** : L'étang de Vaïne fait partie intégrante de l'Etang de Berre. Cet étang dont les limites sont floues, longe sur 4 kilomètres la frange littorale de Vitrolles. L'unité paysagère comprend les rives de l'étang qui sont déconnectés du reste de la ville du fait du relief. Cet espace qui relève d'enjeux relatifs à la loi littoral, est caractérisé par son faible relief le soumettant fortement aux problèmes d'érosion. Au Sud, la sous-unité paysagère se termine par les Salins du Lion qui, autrefois était des marais salant, et aujourd'hui constituent une importante réserve ornithologique. La topographie du site a favorisé le maintien d'une plage qui accueillent 20 000 personnes chaque année.
- **La plaine de Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret** : Située en piémont de la Chaîne de la Nerthe et du Massif de l'Arbois, ce paysage a connu une forte mutation. Très agricole il y a 60 ans, cette plaine connaît une urbanisation forte liée à l'implantation d'activités économiques majeures. A Vitrolles, l'ensemble de la plaine est artificialisée du développement de la ville-nouvelle prolongeant un réseau routier majeur et le village ancien de Vitrolles. Au sud de cet axe, l'implantation d'une zone d'activité économique et commerciale constituent un paysage typique de ce type d'implantations ;
- **Le bassin de Velaux** : Localisée au Nord de Vitrolles et au Sud de Rognac, cette petite cuvette agricole jouxte les sites urbains et industriels de Berre et de Rognac. Composée de vignobles, de vergers, de champs de céréales et de restanques d'oliviers, ce paysage est grignoté par une urbanisation pavillonnaire au Nord et coupé par les talus ferroviaires et autoroutiers.

Le Plateau de l'Arbois :

Composé de cuestas, de collines et de plateaux, le plateau de l'Arbois constitue le massif naturel majeur des Bouches-du-Rhône. Sa position centrale dans le département offre des vues remarquables sur les agglomérations proches et les ensembles paysagers qui le jouxtent.

L'une des sous-unités paysagères du plateau de l'Arbois est comprise dans le territoire vitrollais. Les falaises présentent une séquence paysagère remarquable permettant de bénéficier de panoramas sur l'Etang de Berre. Composées d'une végétation de type pinède et garrigue, de vallons cultivés et de versants d'argiles, les falaises de Vitrolles offrent une palette de couleurs remarquable.

L'enquête menée par la Communauté de Communes du Pays d'Aix met en évidence des avis moins tranchés sur la qualité paysagère et écologique du territoire entre 2006 et 2011. En effet, la proportion d'habitants tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec cette affirmation augmente mais elle diminue si l'on considère seulement les personnes tout à fait d'accord. Concernant le paysage urbain, on observe une diminution des personnes satisfaites. Ces résultats sont étayés par les propos issus des ateliers de concertation où certains habitants font part de leur souhait de mettre en valeur les atouts paysagers, patrimoniaux et naturels du territoire par une amélioration de l'information au public et un aménagement de certains sites (Fonds de Vallon, Plateau du Valbacol, ...)

▪ Le patrimoine urbain

La commune de Vitrolles a connu ces dernières décennies une urbanisation et une industrialisation importante de son territoire. Malgré cela, elle a su préserver son patrimoine urbain et historique remarquable.

A ce titre, le Vieux-Village constitue l'élément remarquable de la ville et rappellent l'identité provençale de la commune. Construit sur le flanc d'un rocher de calcaire, le village possède les éléments typiques de la région. Quelque peu perché, il présente des maisons aux palettes de couleurs allant du jaune au rouge. Relativement resserré, le village est façonné par un maillage de rues et de placettes étroites. Les témoignages religieux y sont nombreux notamment la Chapelle Notre-Dame qui trône sur le rocher à 30 mètres de hauteur. Cette église romane datant de l'an mil est accessible par un escalier taillé dans la roche. A proximité de la Chapelle, se trouve la Tour Sarrasine qui est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques. Les historiens datent la construction de cette tour et remparts dont il reste des vestiges, vers le XI^{ème} siècle.

Dans le village se situe également l'église Saint Gérard de style roman qui possède un clocher en coupole byzantine. De nombreux éléments issus du « petit » patrimoine y sont présents : fontaine construite lors de l'arrivée des eaux de Durance à partir du Canal de Marseille, porte Notre Dame et Portalet.

Des bâtiments participent au paysage architectural de Vitrolles notamment la Mairie et l'École des Filles dans le Vieux Village, le domaine de Fontblanche, ancienne ferme de 1830 qui comprenait une bergerie, un moulin à vent et un moulin à eau et le Relais de Griffon, édifié vers 1666 qui remplissait d'avantage le rôle de domaine agricole et d'auberge.

Du patrimoine plus ancien complète les éléments précédemment cités notamment la Pierre Plantée datant de la préhistoire. Sa fonction est imprécise : point de repère, point de ralliement ou pierre de sépulture. Il existe aussi une villa gallo-romaine datant des premiers siècles après Jésus-Christ mise à jour dans le parc du Griffon.

Enfin, Vitrolles dispose d'un patrimoine important en termes de vestiges paléontologique, la commune est en effet l'un des principaux sites européens. Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses découvertes ont permis d'identifier des ossements et des œufs de dinosaures dont le squelette d'un Rhabdodon et d'un mammifère alors inconnu des chercheurs, baptisé Valentinella Vitrollense en hommage à la ville.

▪ L'accueil touristique

Accueil des touristes et des voyageurs

La commune de Vitrolles bénéficie d'un office de tourisme qui conseille les voyageurs et les touristes. Il travaille en partenariat avec l'office de tourisme des Bouches-du- Rhône.

Vitrolles dispose de 11 hôtels qui reflètent une clientèle de passage avant tout liée à l'activité économique. La majorité des hôtels se situent d'ailleurs dans les zones d'activités économiques et à proximité de l'aéroport tandis que le centre-ville dispose d'un unique hôtel. La diversité des hôtels est reflétée par leur catégorie :

- 1 hôtel quatre étoiles ;
- 4 hôtels trois étoiles ;
- 3 hôtels deux étoiles ;

- 1 hôtel une étoile ;
- 2 hôtels sans étoiles.

Un « appart-hôtel » Park and Suites complète l'offre de chambre disponible à Vitrolles. Par ailleurs, deux campings situés à proximité de l'Etang de Berre complètent l'accueil des touristes et des voyageurs : Le Castor (0 étoile) et le Marina Plage (3 étoiles).

Par ailleurs, Vitrolles offre aux Vitrollais et aux touristes et voyageurs un agenda culturel hétéroclite réparti tout au long de l'année. Selon les saisons, des marchés sont organisés ainsi que des spectacles et des manifestations nombreuses. En 2013, Vitrolles sera également intégré au dispositif Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la Culture au travers la manifestation Vitrolles, échangeur.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur le PAYSAGE et le PATRIMOINE URBAIN sont :

- Ville de Vitrolles
- Commission extra-communale de l'Environnement ;
- Conservatoire du Littoral ;
- Office Nationale des Forêts ;
- Associations locales de sensibilisation à l'environnement ;
- Ligue de Protection des Oiseaux,
- Groupe Intercommunal pour la Préservation de l'Etang de Berre (GIPREB)
- Le Bureau Municipal de Tourisme
- Office de tourisme des Bouches-du-Rhône ;
- Associations ou groupes de travail sur la valorisation et l'histoire de Vitrolles ;
- Hôtels, Appartements Hôtels et Camping ;
- Fermes pédagogiques ;

2. ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

1. CHIFFRES CLES

50 % / Superficie des espaces naturels à Vitrolles ;

6 / Nombre d'espaces inventoriés présentant un fort intérêt pour la biodiversité ;

4 / Nombre de règlements juridiques favorisant la protection des espaces naturels vitrollais ;

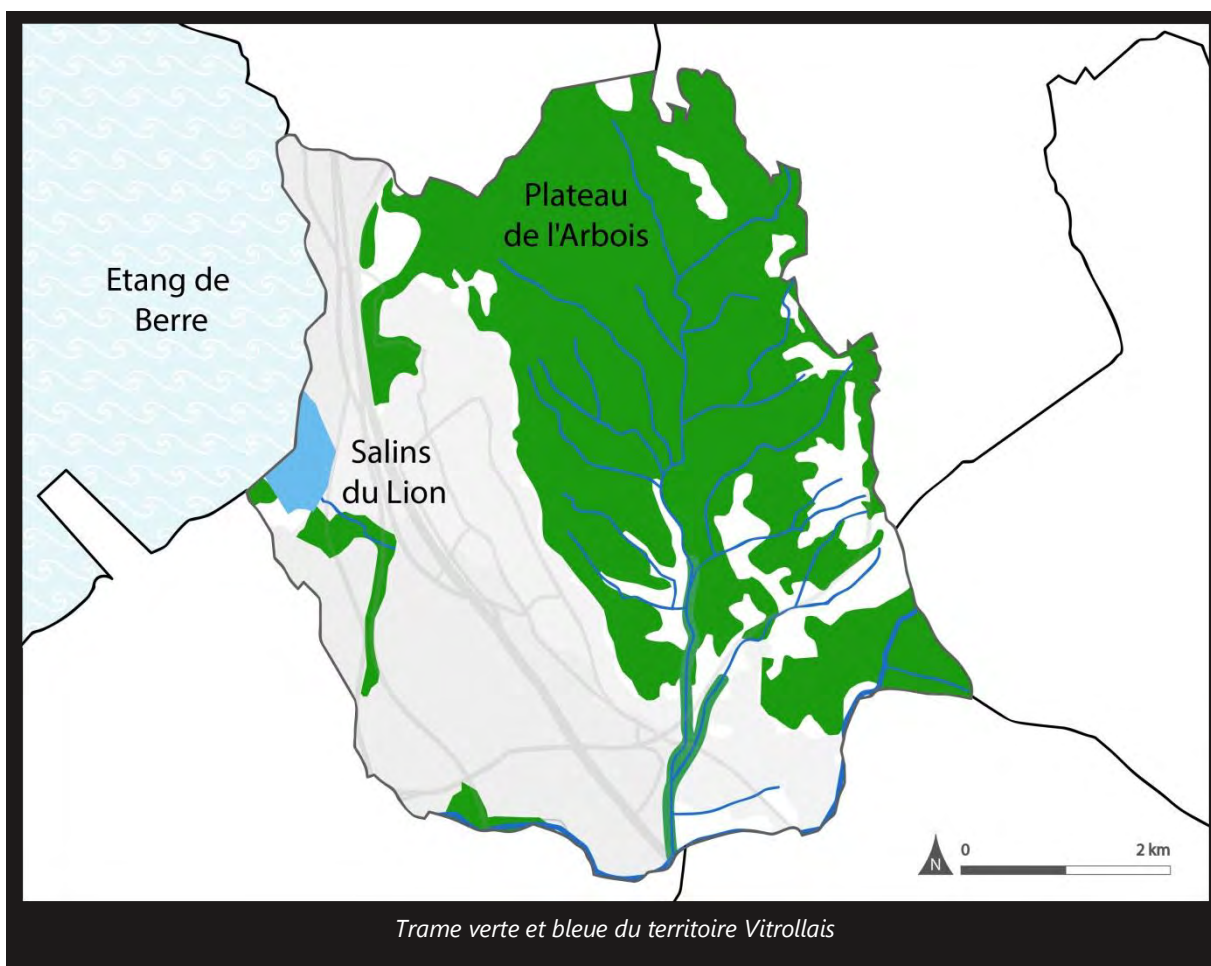
3 / Nombre d'éléments majeurs qui caractérisent la trame bleue de Vitrolles : l'Etang de Berre, les Salins du Lion et la Cadière ;

106 / Nombre d'espèces d'oiseaux recensés aux Salins du Lion dont 56 espèces protégées ;

4 / Nombre de circuits de randonnée à Vitrolles ;

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ Les milieux naturels



La commune de Vitrolles dispose d'espaces naturels diversifiés et majeurs à l'échelle communale et départementale avec notamment la présence du plateau de l'Arbois qui constitue le cœur de la trame verte du département des Bouches-du-Rhône et de l'Etang de Berre, qui participe à la trame bleue du territoire. Ces espaces naturels s'étendent sur environ deux-tiers de la superficie communale.

La Trame Verte :

La trame verte de Vitrolles se caractérise principalement par le plateau de l'Arbois qui recouvre 1800 hectares soit près de la moitié de la superficie communale. Le plateau est composé principalement de garrigues dont les espèces végétales caractéristiques du milieu sont le romarin, le thym ou encore le cyste.

Ce plateau calcaire au relief tourmenté dispose par ailleurs de maquis, de taillis de chênes verts et de pelouse à brachypode. Ces milieux laissent place à deux sites principalement composés de pins

d'Alep, au Nord Ouest et au Sud Est du massif forestier, qui sont le reliquat d'une forêt plus dense disparue suite notamment à un incendie en 2004.

Les cours d'eau dont la Cadière et ses affluents, ont creusés des vallons bordés par une végétation de type ripisylves et dans lequel l'agriculture a pu se développer.

Accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux, le plateau de l'Arbois est un site majeur d'importance internationale. Le Bassin du Réaltor situé sur la commune de Cabriès, constitue un site majeur d'accueil des Oiseaux d'eau (*Fuligule morillo*) pendant la période d'hibernation. Par ailleurs, le plateau de l'Arbois est un site majeur pour la conservation de l'Aigle de Bonelli dont la présence d'un couple serait attestée. D'autres rapaces y sont présents notamment une importante population de Grand-Duc d'Europe et un couple de Faucon pèlerin.

La trame verte, très riche en biodiversité, est complétée par quelques espaces de végétation haute en milieu urbain qui sont principalement implantés le long des grandes voies de communication.

La trame bleue :

La trame bleue est caractérisée par trois milieux :

- **L'étang de Berre : Élément majeur de la trame bleue** recouvrant 15 500 hectares, l'étang de Berre borde les limites territoriales de Vitrolles. Il constitue l'une des principales lagunes de méditerranée occidentale et le plus grand lac d'eau saumâtre d'Europe. L'étang de Berre qui à l'origine était le réceptacle d'eau provenant principalement de deux rivières : l'Arc et la Touloubre, a vu sa salinité fortement augmenter puis son milieu modifié suite à la création de canaux reliant la Mer Méditerranée et l'Etang de Berre. Atteignant 32mg/L, l'augmentation de la salinité de l'Etang de Berre a alors modifié le système écologique en place. Des plantes marines herbacées de type Zostères colonisent la cote et une microfaune à affinité benthique s'installe. L'étang de Vaïne jouxtant la commune de Vitrolles et l'étang de Bolmon, constituent deux extensions bien qu'il n'existe pas de véritables limites entre ses 3 étangs. sur les bords de l'Etang de Vaïne sont représentés notamment les Cirpes, des ripisylves et des roselières ;

Les Salins du Lion : anciens marais salants, les salins du Lion s'inscrivent dans un chapelet de bassins côtiers entre Vitrolles et Marignane. Ils sont composés notamment de salicornes diverses ainsi que de roseaux qui participent à l'adoucissement de l'eau. On y trouve par ailleurs quelques espèces protégées telles que la *Barla robertuiana* et le *Limonium oleifolium* et des espèces rares telles que le *Limonium ramsisssum* et le *Beta maritima*. Cette « Petite Camargue » constitue aujourd'hui une importante réserve pour oiseaux du fait de son enclavement. Un inventaire ornithologique a mis au jour la présence de 106 espèces d'oiseaux sur le site des Salins du Lion dont 56 sont aujourd'hui protégées à des degrés divers.

Après l'arrêt des activités de sel en 1955, les Salins du Lion sont aujourd'hui le seul véritable espace naturel aquatique de Vitrolles ;

La Cadière : ce fleuve côtier long de 12 km prend sa source au Vallon de l'Infernet au pied des falaises calcaires de Vitrolles. Son bassin versant englobé au bassin de l'Etang de Berre couvre 72 km² principalement localisé sur le plateau de l'Arbois. Ses principaux affluents sont la Marthe, le Bondon, le Ravin d'Aix ou encore le ravin du Raumartin. Typique des cours d'eau méditerranéen, la Cadière connaît de fortes crues en cas d'orage, son débit oscillant entre 20 et 45 millions de m³ d'eau. La végétation sur les berges de type ripisylves, participe à limiter les risques liés aux crues.

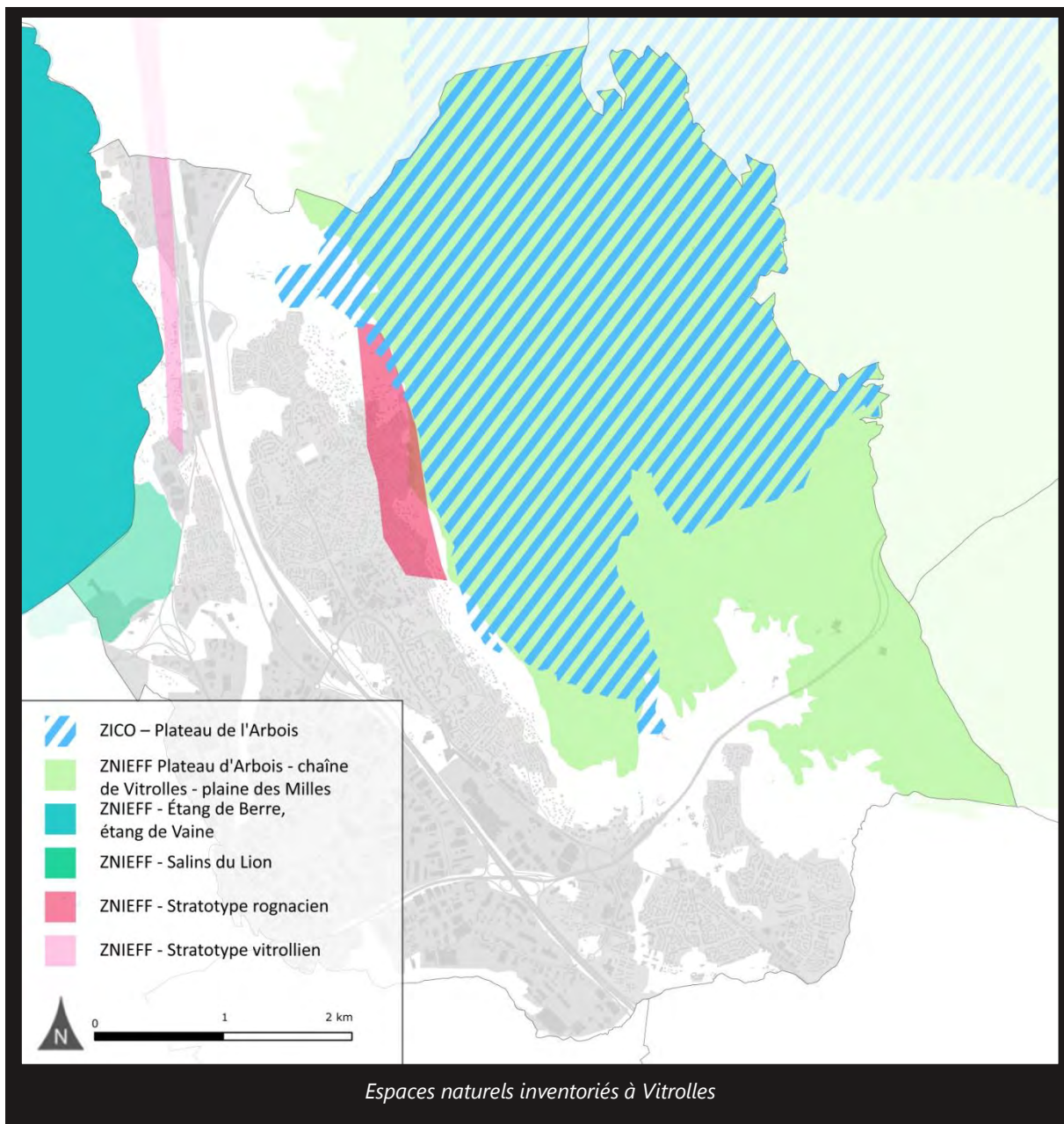
▪ Biodiversité et protection des habitats

Les espaces naturels, nombreux en terme de superficie et de diversité biologique, bénéficient d'un recensement voire d'une protection à l'échelle nationale et internationale.

Les espaces naturels de Vitrolles sont diversement protégés. L'ensemble des sites naturels terrestres et aquatiques sont recensés dans 5 inventaires de type ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Floristiques et Faunistiques) :

- **ZNIEFF DE TYPE 2 – PLATEAU DE L'ARBOIS – CHAINE DE VITROLLES – PLAINE DES MILLES** : ce vaste espace de 9525 hectares est remarquable entre autre pour son écosystème lié au site calcaire de l'ouest méditerranéen et des falaises caractérisé par un affleurement continu en forme de cuesta et la présence de quelques fossiles d'origine lacustre ;
- **ZNIEFF GEOLOGIQUE – STRATOTYPE VITROLLIEN** : cet espace est localisé sur le vieux village de Vitrolles et son rocher. Cet inventaire a un intérêt du fait de l'affleurement continue de sédiment continental de type fluvio-lacustre ;
- **ZNIEFF GEOLOGIQUE – STRATOTYPE ROGNACIEN** : Cette bande d'affleurement calcaire Nord-Sud présente un intérêt régional du fait de son faciès de type sédimentaire continental ;
- **ZNIEFF DE TYPE 1 – SALINS DU LION** : cet espace naturel de 67 hectares est remarquable pour sa faune, et notamment les oiseaux, et pour sa flore. Les espèces déterminantes sont entre autre le Butor Etoilé et le Lusciniole à moustaches. Ce site est par ailleurs déterminant pour ses habitats de type Bosquets à *Arthrocnemum glaucum* (Salicornes à gros épis) et Steppes à Lavande de mer ;
- **ZICO – PLATEAU DE L'ARBOIS, GARRIGUES DE LANCON ET CHAINE DES COTES** : ce vaste espace qui a pour frontières les limites naturelles du plateau de l'Arbois est une zone d'importance pour certaines espèces d'oiseaux notamment le Grand-Duc d'Europe ou encore l'Aigle de Bonelli. La création d'une zone Natura 2000 s'appuie en partie sur cet inventaire et ses frontières.

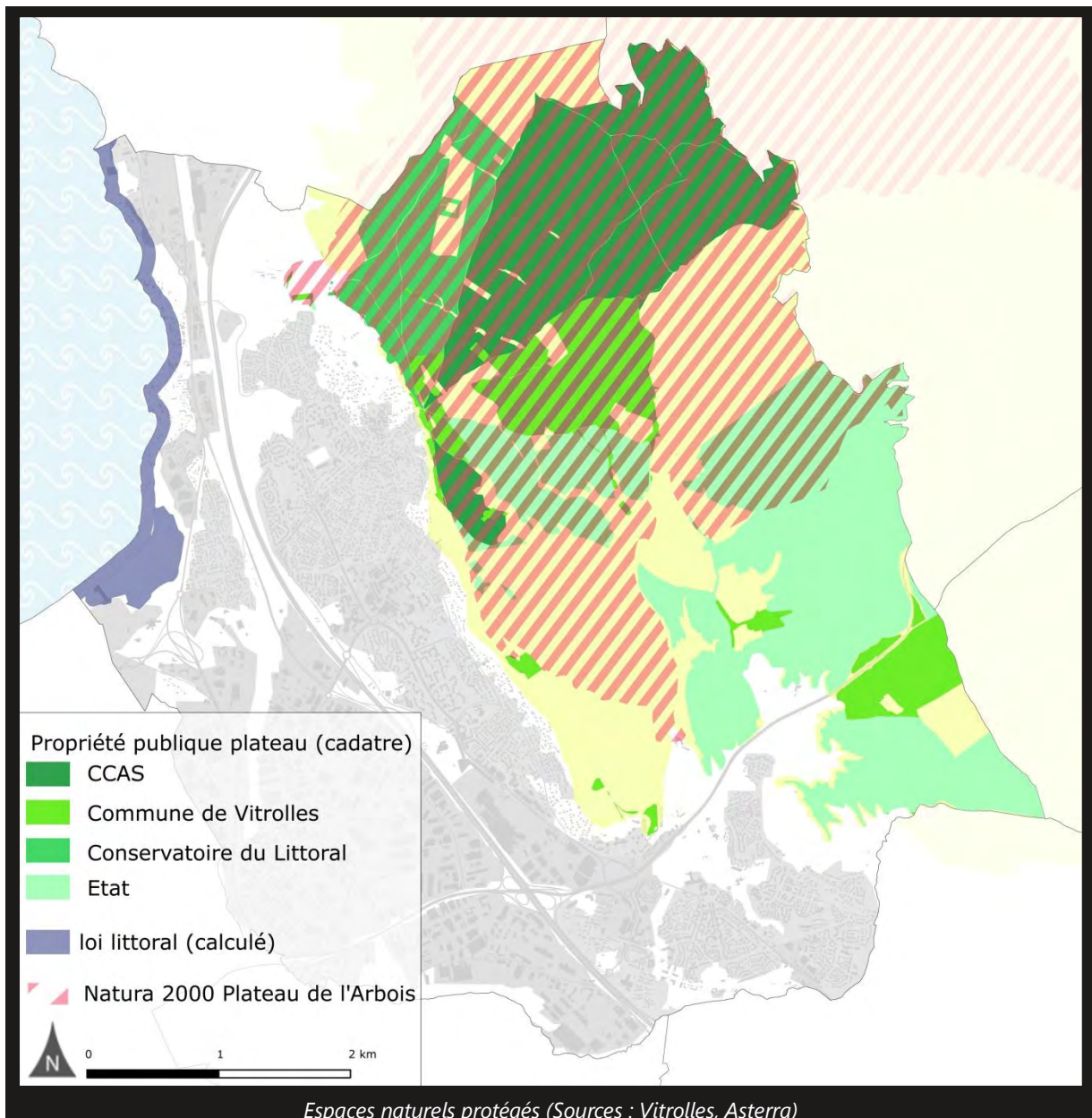
Par ailleurs, on ajoutera du fait de sa proximité, la **ZNIEFF de TYPE 2 : ETANG DE BERRE - ETANG DE VAÏNE, représentant un tiers de la superficie totale de l'étang**. Cet espace naturel est remarquable par la présence de nombreuses espèces d'oiseaux hibernants sur le site notamment les flamants roses et certaines espèces de Canards et de Grèbes.



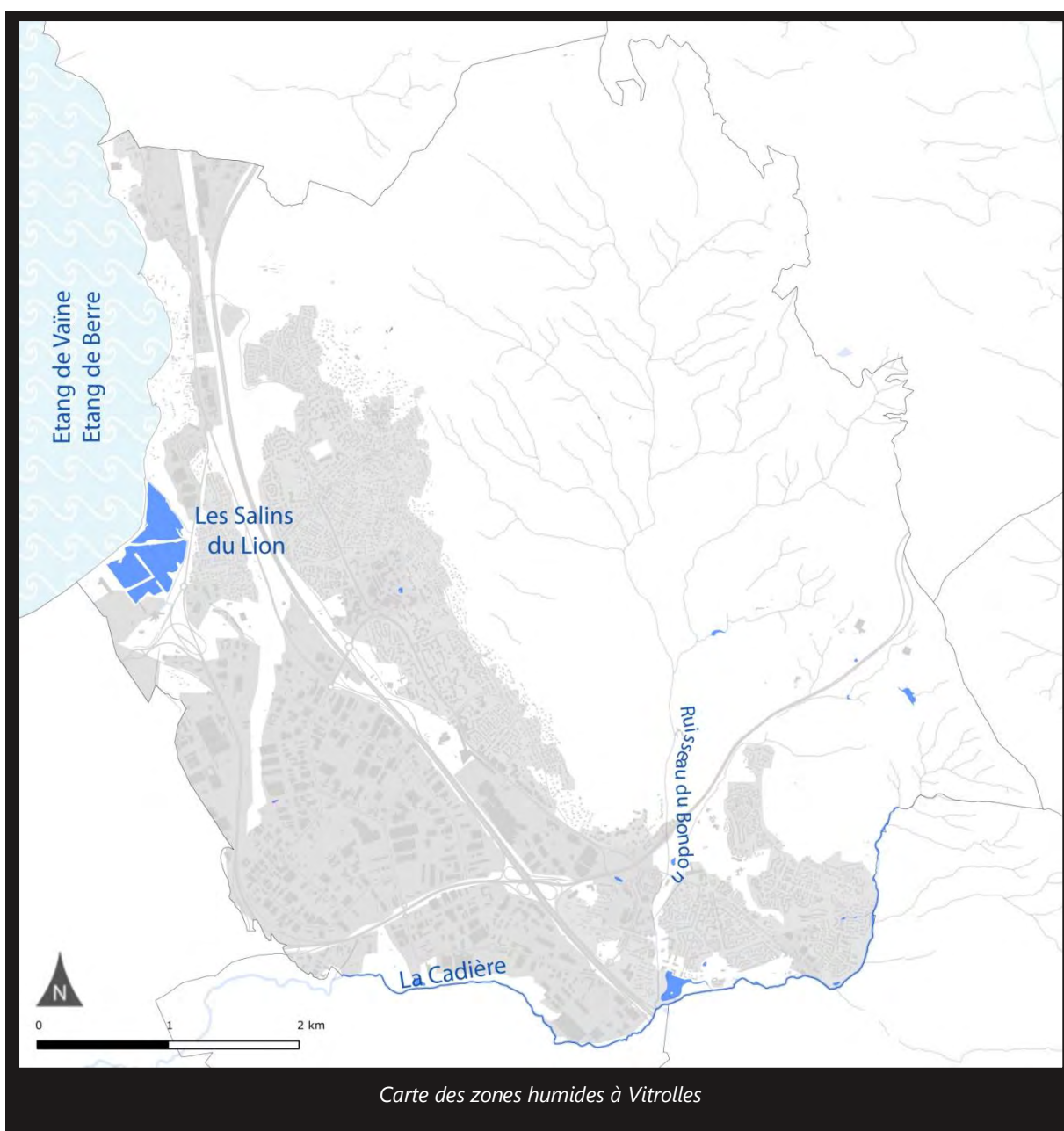
Pour compléter ces différents inventaires, un certain nombre d'espaces naturels font l'objet d'une protection réglementaire. C'est notamment le cas du plateau de l'Arbois qui est concerné par :

- **Le site NATURA 2000 du Plateau de l'Arbois :** le document d'objectif identifie deux secteurs à enjeux « très fort » : le bassin du Réaltor et le Nord du plateau de l'Arbois. Ces deux secteurs situés en dehors des limites communales de Vitrolles participent au maintien de la biodiversité locale. La « Bordure Ouest du Plateau de Vitrolles et son défilé de falaises » et le « Vallon de Bayle » sont considérés comme des secteurs à enjeux forts du fait d'habitats à conserver et la présence remarquable d'une population dense de Grands Ducs d'Europe et d'espèces patrimoniales comme le Martinet à Ventre Blanc qui est surveillé à l'échelle régionale. Enfin, l'ouest du plateau de Vitrolles constitue une zone à enjeux moyens du fait de l'intérêt porté par la recolonisation des espèces végétales et animales du secteur suite à l'incendie de 2004 ;

- **Le Projet d'Intérêt Général du plateau de l'Arbois** : le plateau de l'Arbois bénéficie, depuis 15 octobre 2001, d'une protection réglementaire de type Projet d'Intérêt Général visant à protéger ce vaste espace naturel. En effet, la préservation de la richesse biologique et paysagère est jugée d'utilité publique. Il recoupe les limites de la zone Natura 2000.
- **Le Conservatoire du Littoral** a signé une convention avec la municipalité afin de gérer le plateau de l'Arbois. Par ailleurs, il a fait l'acquisition de 117 hectares en 2010 sur des espaces qui se situent au Nord du Plateau de l'Arbois complétant les surfaces acquises par les pouvoirs publics notamment la commune de Vitrolles, l'Etat et le CCAS. Il s'agit principalement d'espaces boisés.
- **La frange littorale** : les Salins du Lion ainsi que le pourtour de l'Etang de Berre sont soumis à la réglementation portant sur la Loi Littoral, entrée en vigueur le 3 janvier 1986. Elle s'applique sur une zone de 100 m le long de la frange littorale et vise à protéger les équilibres biologiques tout en préservant la pérennité des activités économiques. Elle interdit notamment toute construction et installation nouvelle en dehors des zones urbanisées.



▪ Les zones humides



A l'image des écosystèmes mondiaux, les zones humides constituent les milieux les plus fragiles à Vitrolles. Que ce soient les rivières, l'Étang de Berre et les Salins du Lion, tous sont fragilisés par le développement urbain et industriel du territoire qui entraîne des dysfonctionnements environnementaux. Le littoral et les marais sont fragilisés par l'érosion, les pollutions et l'évolution du trait de côte.

Les Salins du Lion, enclavés entre l'aéroport international, les espaces industriels et les voies de communication, constitue un espace d'autant plus fragile qu'il ne bénéficie pas d'une protection réglementaire aussi forte que celle du Plateau de l'Arbois. Seule la loi littoral favorise sa protection

tandis que le Plateau de l'Arbois est protégé à l'échelle européenne (Natura 2000), nationale (Conservatoire du Littoral) et locale (Projet d'Intérêt Général).

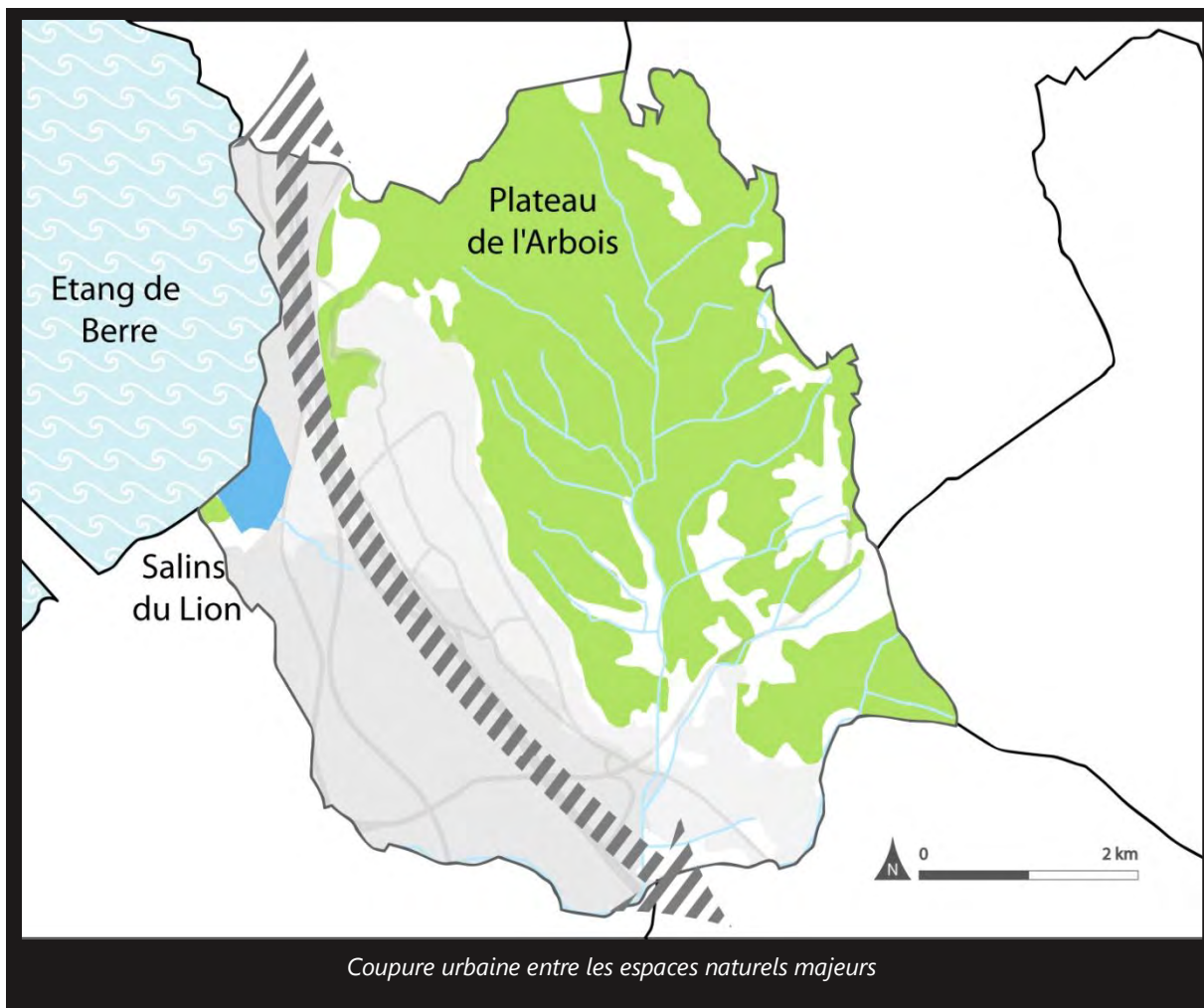
Enfin, le réseau hydrographique, dont la Cadière est la principale rivière, est également fragilisé par l'urbanisation des secteurs Est et Sud de la Commune. Le contrat de rivière de la Cadière fait état d'un conflit entre les objectifs de protection et de valorisation du milieu avec la logique d'urbanisation actuelle. Cependant, ce même contrat dont la municipalité de Vitrolles est signataire vise à reconquérir le milieu naturel, sauvegarder la ripisylve et limiter les apports polluants.

▪ **Les sources limitant la biodiversité**

Historiquement, l'espace urbain de Vitrolles se limitait à l'ancien village, au flanc du Rocher, laissant une large part du territoire en espaces naturels et agricoles. Dans les années 1960, l'extension urbaine de Vitrolles s'est faite en lieu et place de vastes espaces agricoles le long du littoral de l'étang de Berre et sur le plateau. L'agriculture y était principalement tournée vers l'oléiculture, la céréaliculture et l'élevage de mouton.

L'artificialisation des terres agricoles à Vitrolles fait suite aux besoins croissants de logements et d'espaces libres pour accompagner la dynamique économique de l'Etang de Berre. Ainsi, l'extension urbaine du Village s'est faite progressivement le long d'un axe Nord-Ouest / Sud-Est, au nord de l'actuelle autoroute A7. Au Sud de cette voie routière majeure, l'artificialisation des sols s'est faite par l'installation de vastes zones d'activités économiques.

Cette artificialisation de la côte et du plateau sur une longueur de près de 12 kilomètres constitue aujourd'hui une coupure écologique entre les deux espaces naturels majeurs du territoire, à savoir l'Etang de Berre et le Plateau de l'Arbois. En effet, l'artificialisation des sols limite les déplacements des espèces animales et végétales de part et d'autres de la commune de Vitrolles et constitue une source de fragmentation des habitats naturels.



Par ailleurs, l'urbanisation et l'industrialisation importante de Vitrolles ont fragilisé certains habitats naturels. Les Salins du Lion sont enclavés entre les voies routières et les zones industrielles tandis que l'espace côtier subit une érosion importante.

Les risques d'incendies ont par ailleurs eu un effet dévastateur sur la faune et la flore locale en 2004 où une grande partie du plateau de l'Arbois a brûlé. C'est à ce moment que les Vitrollais ont souhaités être acteurs dans ce projet d'accueil du public et c'est ainsi qu'une Commission Extra-municipale a été mise en place.

▪ **Valorisation des espaces naturels et de la biodiversité auprès des habitants**

Les vitrollais reconnaissent méconnaître leur patrimoine naturel jugé pourtant remarquable par certains d'entre eux : l'Etang de Berre, le Plateau de l'Arbois ou encore les Salins du Lion et souhaiteraient que des aménagements soient réalisés pour amener les vitrollais à découvrir les espaces naturels du territoire.

Pourtant, plusieurs aménagements d'accueil du public ont été réalisés ces dernières années afin de favoriser la découverte du patrimoine naturel :

- Création de quatre circuits de randonnées permettant de découvrir le plateau de l'Arbois, dont l'un d'entre eux constitue une zone protégée pour les espèces rares ou menacées et labélisé, à ce titre, « Refuge LPO » ;

- Aménagement de structures légères d'accueil du public en forêt avec la mise en place d'une signalisation d'information et de sensibilisation aux trois portes d'entrées du massif forestier avec des panneaux indiquant les plans des circuits, des informations réglementaires et de la sensibilisation. Par ailleurs, la requalification d'une zone d'accueil a permis d'installer une aire de pique-nique ou encore une table d'orientation.
- Aménagement de la plage des Marettes et création prochaine d'un chemin vert reliant la plage à la base nautique et le camping, complétant celui en cours de réalisation dans les quartiers sud entre le domaine de Fontblanche et la source de l'Infernet.

Ces aménagements qui répondent à certaines demandes des habitants ainsi que les différents articles publiés dans les magazines municipaux devraient inciter à la découverte des espaces naturels de la ville par les vitrollais. Cependant, la difficulté d'accès à ces lieux pourrait limiter la venue des vitrollais dans ces espaces naturels.

La valorisation des sites et leur aménagement se fait avec un soutien important du réseau local à savoir le Conservatoire du Littoral, la LPO, les pouvoirs publics et les entreprises vitrollaises avec par exemple le lancement du programme « mon école est un refuge Ligue de Protection d'Oiseaux (LPO) dans certains groupes scolaires.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur les ESPACES NATURELS sont :

- Services municipaux en charge des questions environnementales ;
- Commission extra-communale de l'Environnement ;
- Préfecture des Bouches du Rhône ;
- Conservatoire du Littoral ;
- Office Nationale des Forêts ;
- Associations locales de sensibilisation à l'environnement ;
- Propriétaires du Plateau de l'Arbois ;
- CCAS ;
- Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe local Etang de Berre & collines environnantes ;
- Les entreprises locales ;

3. NATURE EN VILLE

CHIFFRES CLES

80 / Superficie en hectares d'espaces verts gérés par les services municipaux ;

14 000 / Nombre d'arbres présents sur l'espace public;

31 / Nombre de parcs et jardins à Vitrolles ;

3 / Nombres d'étendues d'eau gérés par les services municipaux ;

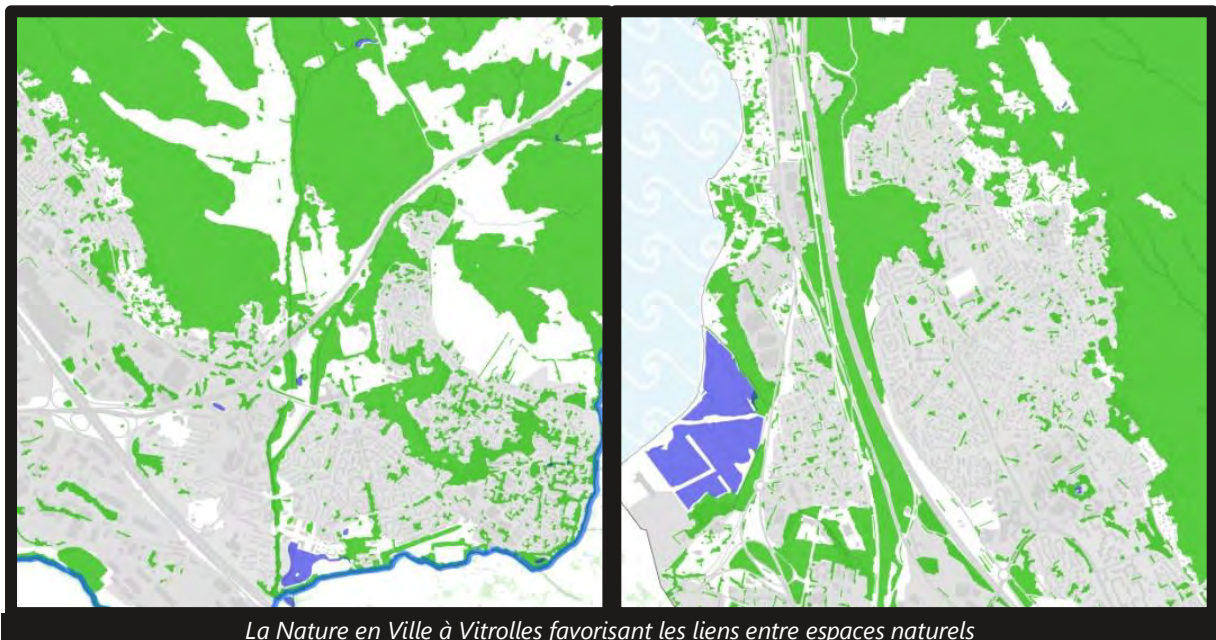
0 / Nombre de charte paysagère dans les zones d'activités économiques.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ La Nature en Ville

L'artificialisation des sols constitue l'une des principales sources d'érosion des espèces faunistiques et floristiques. La Ville de Vitrolles, dont l'urbanisation s'est faite le long d'axes de communication majeurs entre Aix-en-Provence et Marseille, se situe aux confins du massif de l'Arbois, de l'Etang de Berre et des Salins du Lion.

Le développement d'un maillage vert au sein de l'espace urbain mené dès les années 1960 avec les premières extensions du village ancien, constitue un facteur favorisant le maintien d'une certaine continuité entre les espaces naturels à l'Est de la commune et ceux situés à l'Ouest. Les nombreux parcs et jardins, certains équipements sportifs extérieurs, les aménagements de voiries et les délaissés de voies de communication participe à la création d'un maillage vert au sein du tissu urbain.



Au-delà d'une fonction écologique, la nature en ville participe à la qualité de vie des habitants. Ainsi, certains d'entre eux dans le cadre des réunions de concertation, indique la nécessité de favoriser l'extension des espaces verts et naturels en ville dans certains cas au lieu de mener des opérations constructions de bâtiments.

▪ Les parcs et jardins :

Le tissu naturel en milieu urbain dans la commune de Vitrolles s'appuie sur 31 parcs et jardins, 1 lac et 2 mares portant alors la superficie de « Nature en Ville » à environ 80 hectares et 14 000 arbres. Ce maillage dense est complété par l'aménagement d'espaces verts privés et de taille plus modeste localisé au sein des quartiers. Les délaissées de voirie et les alignements d'arbres le long des principales voies routières constituent des liaisons écologiques entre les espaces végétalisés en ville et avec les espaces naturels à l'extérieur de la ville.

Les espaces verts publics extérieurs sont par ailleurs complétés par les espaces verts privés qui occupent une superficie remarquable notamment dans les quartiers à forte proportion de logement collectif où les espaces ont une superficie relativement importante.

Cependant, la majorité des espaces verts est essentiellement présente dans les espaces habités et donc à l'est de l'autoroute A7. Les zones d'activités économiques situées à l'ouest de cette voie de communication possèdent des aménagements végétalisés le long de certaines voies mais de façon moins dense. Par ailleurs, l'autoroute A7 constitue une véritable barrière pour les déplacements des espèces animales et végétales de part et d'autres.

La création de chemins verts le long de la Cadière et du littoral constituera en plus d'un aménagement piétonnier et cyclable, un corridor écologique facilitant les déplacements de la faune et de la flore à l'intérieur du tissu urbain.

▪ Initiatives locales pour la biodiversité :

Au regard de nombreuses villes du Sud-Est de la France, Vitrolles est riche de sa nature en ville. Elle constitue un élément de maintien de la Biodiversité sur le tissu urbain, ce maintien est par ailleurs appuyé par la Charte vers un développement durable du Pays d'Aix qui développe un chapitre consacré à l'Ecologie urbaine.

Au-delà du maillage vert en Ville, la commune a mis en place une politique de maintien et de développement de la Biodiversité dans le tissu urbain. Ainsi, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Vitrolles s'engage à intégrer l'objectif de création de trames bleues et/ou vertes pour assurer des continuités écologiques. Dans ce cadre, la commune a établi un partenariat avec la LPO-PACA pour faire du parc Magenta, située en zone naturelle dans le PLU, un lieu de préservation et de valorisation des richesses naturelles avec notamment l'installation de nichoirs et de perchoirs.

Dans le parc Magenta, l'ensemble des écoles du parc Magenta ont mis en place des refuges LPO. Il s'agit d'espaces publics ou privés dans lesquels le propriétaire s'engage à respecter la nature et à favoriser la venue des oiseaux sauvages. Il signe pour cela la Charte des Refuges LPO qui propose de planter des végétaux favorables aux insectes et aux oiseaux, de ne pas traiter les végétaux, de poser sur son refuge LPO des nichoirs et mangeoires pour l'hiver.

Concernant l'aménagement des espaces verts, une réflexion est menée depuis 2006 pour réduire les nuisances qui impactent sur l'environnement. Ainsi, la mise en place d'une gestion différenciée portant sur les problématiques de l'économie d'eau et la réduction des produits phytosanitaires participe au maintien de la biodiversité dans l'espace urbain.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur la CULTURE, le SPORT et les LOISIRS sont :

- Services municipaux des Espaces verts ;
- Ecoles ;
- Associations locales de sensibilisation à l'environnement ;
- Ligue de Protection de l'Environnement ;
- Bailleurs sociaux ;
- Propriétaires de jardins ;

4. POLLUTIONS ET DECHETS

CHIFFRES CLES

690 / Quantité (en kg) de déchets municipaux que chaque vitrollais produit chaque année ;

361 / Quantité (en kg) d'ordures ménagères que chaque vitrollais produit chaque année ;

44 / Quantité (en kg) de déchets issus de la collecte sélective des vitrollais chaque année ;

12 % / Quantité de déchets produite en plus par les vitrollais que la moyenne nationale ;

12 000 / Nombre de foyers de la CPA potentiellement chauffés grâce à l'unité de valorisation des déchets en biogaz ;

80 000 / Capacité de la station d'épuration en équivalent-habitant ;

0 / Aucun Plan de Gestion des Eaux pluviales dans la commune ;

2 / Nombre de sites pollués faisant l'objet de contraintes réglementaires

79 / Nombre de sites pollués ne faisant pas l'objet de contraintes réglementaires

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ Les déchets

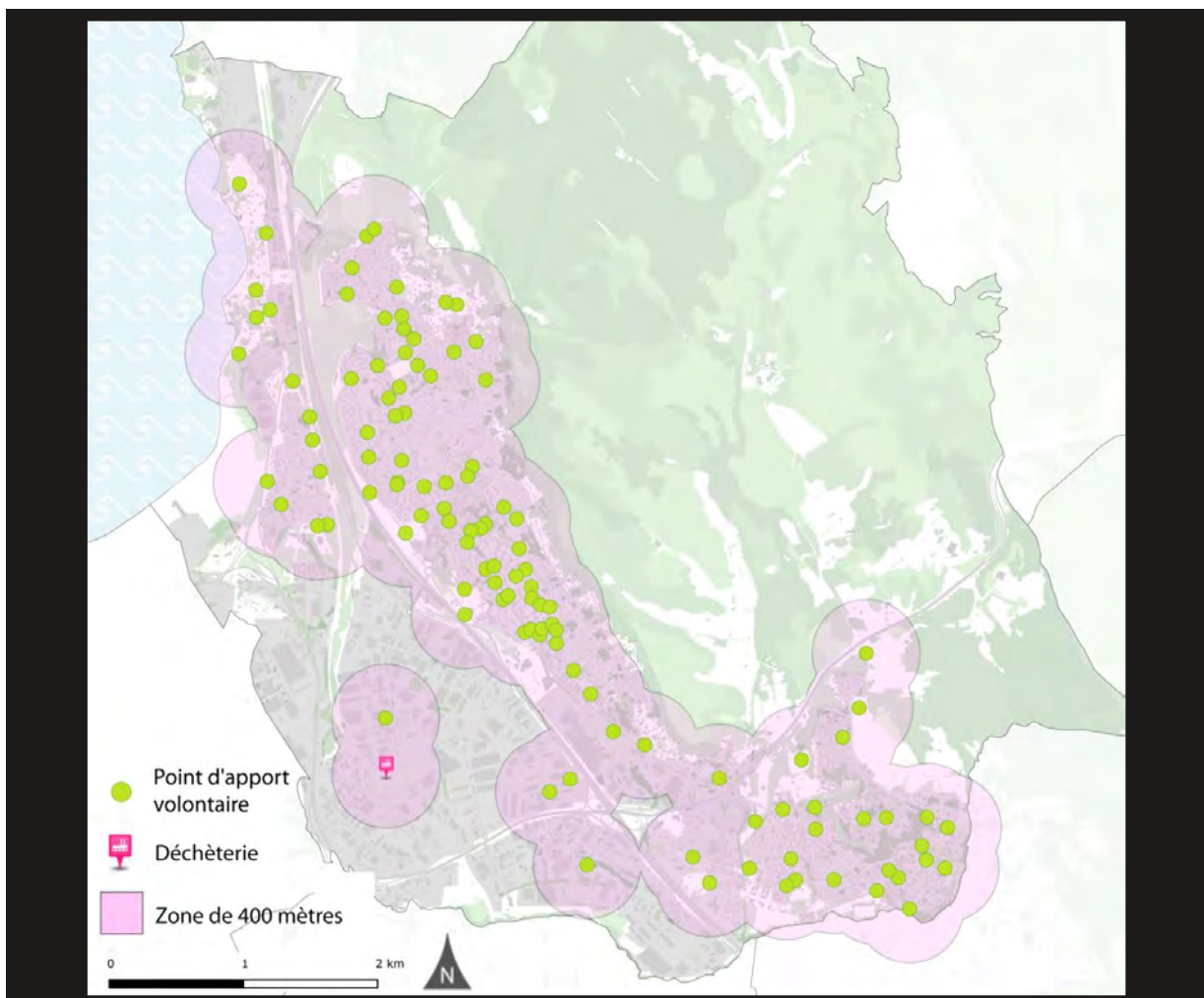
Depuis 2003, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix dispose de la compétence de la gestion des déchets, de la collecte au traitement. En 2010, avec 247 500 tonnes de déchets produits, soit 670 kg par habitants, l'agglomération du Pays d'Aix produisait environ 12% de déchets de plus que la moyenne française (environ 540 kg/hab./an entre 2005 et 2008). Par ailleurs, alors que les habitants produisent 361 kg/hab./an de déchets résiduels, la moyenne française était de 300 kg/hab./an en 2008. Sur l'ensemble des déchets produits, 60 % sont enfouis et seulement 40 % valorisés.

Pour limiter la production de déchets résiduels, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a entrepris une démarche de tri des déchets. Ainsi, depuis 2003, les communes disposent de points d'apport volontaire et de bac de tri pour le système du porte à porte dans le but de collecter

spécifiquement le verre, le plastique, le métal et le papier. Vitrolles dispose de ce système de tri depuis seulement 2010 et un programme d'amélioration de la collecte est en cours. Les déchets triés sont valorisés de différentes façons : compostage, production d'énergie, réemploi. Par exemple, en 2010, une unité de valorisation des biogaz a été construite assurant la production de 30 GWh/an d'énergie électrique injectée sur le réseau EDF, soit l'équivalent de la consommation de 12 000 foyers.

Afin d'aller plus loin, la Communauté d'agglomération expérimente l'extension du tri des déchets sur certaines communes en appui d'Eco Emballage. Ainsi les habitants de 4 communes du Pays d'Aix pourront également trier pots de yaourt, sacs et sachets plastiques, ... le dispositif de tri est complété par une campagne d'incitation au compostage des ordures ménagères. La Communauté d'agglomération met à disposition des habitants des composteurs contre une somme modeste. Actuellement 12 200 foyers sont équipés sur l'ensemble du territoire, l'objectif étant d'équiper 24 % des foyers.

Du fait d'un système de tri récemment mis en place, il n'est pas possible de montrer l'évolution de la production de déchets par habitants à Vitrolles. Cependant, les taux atteints par Vitrolles étaient en deçà des indicateurs de l'agglomération du Pays d'Aix. Ainsi, 387 kg/hab./an de déchets résiduels sont produits par les vitrollais contre 361 kg/hab./an dans la CPA. Aussi et bien que la localisation des points d'apport volontaire montre une proximité de ceux-ci avec les zones d'habitations, seulement 44 kg/hab./an de déchets sont issus de la collecte sélective contre 49 kg/hab./an dans la CPA. La commune dispose par ailleurs d'une déchèterie.



Malgré le dispositif mis en place, il n'est pas rare de trouver des déchets sur les voies publiques, dans les fossés ou les ruisseaux, révélant un manque de sensibilisation des habitants et des automobilistes traversant la ville.



Déchets sur voie publique

▪ **Assainissement et perméabilisation des sols**

Avec 46 % du territoire artificialisé, la commune de Vitrolles est fortement imperméabilisée (CorineLanCover, 2006) et ceci malgré les nombreux espaces verts et délaissés en milieu urbain. Ainsi, en plus de gérer les eaux usées, la municipalité doit gérer de façon conséquente les eaux pluviales et de ruissèlement.

La gestion des eaux usées à Vitrolles s'effectue par :

- Un assainissement collectif dont la gestion de compétence communale, a été confiée à la Société des Eaux de Marseille. L'ensemble du réseau est connecté avec la station d'épuration s'appuyant sur des procédés biologiques d'une capacité de 80 000 EH construite en 2008 et située rue de la Glacière dans la Zone d'activités des Bagnols. Les communes de Vitrolles, des Pennes Mirabeau et plusieurs industries y sont reliées. Les différents traitements appliqués à l'eau sont les boues activées et l'aération prolongée, la dénitrification et la déphosphatation ;
- Un assainissement individuel dont la gestion est assurée par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix depuis 2004. Malgré l'existence d'un tel système d'assainissement, un zonage élaboré en 2000, met en évidence que la quasi-totalité du territoire communal est inapte à l'assainissement non collectif. Seule une zone à l'ouest du plateau de Valbacol, sans être inapte, révèle toutefois une mauvaise aptitude.

La commune de Vitrolles ne dispose pas de Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial alors que l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire son zonage. Un tel zonage vise à mieux appréhender la gestion alternative des eaux pluviales afin de favoriser un processus qualitatif et quantitatif respectant le cycle de l'eau. Une étude visant à réaliser ce schéma est en cours sur le territoire communale.

Par ailleurs, la commune participe à limiter les pollutions des ressources en eau en partenariat avec les acteurs du secteur :

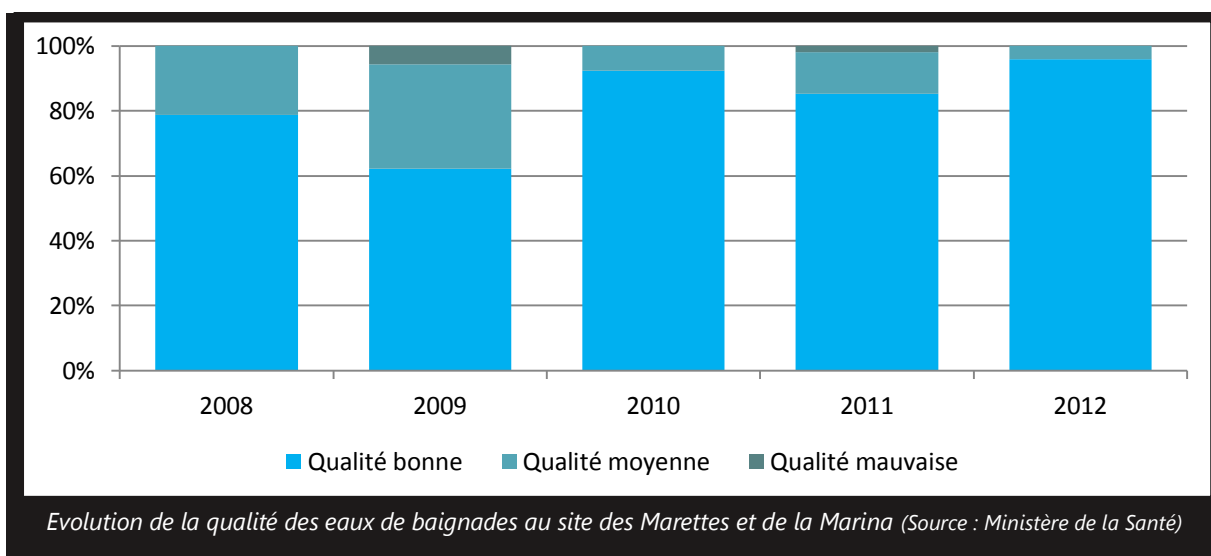
- Mise en place d'un accord cadre collectif avec l'Agence de l'Eau et la Chambre de Commerce et d'Industrie visant à réduire les pollutions dispersées de nature industrielle ;
- Entretien et suivi des bassins de rétention pour éviter les inondations et pollution du milieu naturel.

▪ Qualité des eaux

Au travers plusieurs actions, la commune vise à obtenir une qualité maximale des eaux que ce soit au niveau de l'eau potable, l'eau de baignade ou de l'eau rejetée par les stations d'épuration.

Concernant les eaux de baignades, on note une progression au fil des ans de la qualité de l'eau avec une eau d'une bonne qualité (note A) pour les années 2010 et 2011 sur l'ensemble de l'étang de Berre, alors qu'elle était jugée moyenne (note B) les deux années précédentes. Concernant, les deux points de relevés localisés au niveau des Marettes et du camping Marina sur la commune de Vitrolles, l'évolution de la qualité des eaux est identique à la moyenne observée à l'échelle de l'étang de Berre sauf en 2011 où l'eau des Marettes était jugée moyenne.

En observant l'ensemble des 50 relevés effectués sur chaque site et chaque année, on observe une progression de la qualité des eaux de baignade à Vitrolles puisque le pourcentage de relevés présentant une bonne qualité des eaux est passé de 79 % en 2008 à 85 % en 2011. Pour les analyses effectuées en 2012 (24 relevés analysés du 1^{er} janvier au 30 juillet 2012), l'évolution de la qualité des eaux semble s'améliorer.



L'amélioration globale de la qualité des eaux à Vitrolles est liée entre autre à des actions de sensibilisation et d'aménagement urbain :

- Mise aux normes du traitement des eaux usées par la construction récente d'une station d'épuration au procédé biologique en remplacement de l'ancienne. Cependant, malgré cette installation, certains polluants émis notamment par les industries ne peuvent être supprimés des eaux traitées ;

- Avec 40% environ d'effluents industriels arrivant à la station d'épuration, un travail a été mené par la CCI Marseille Provence pour sensibiliser les entreprises à modifier ou prévenir leurs pratiques afin de les préparer aux nouvelles normes. Un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau a été signé dans ce sens ;
- Les bassins de rétention sont régulièrement entretenus bien que ce soit difficile pour certains. Ces entretiens visent à contenir les éventuelles inondations et ainsi éviter les pollutions liées au débordement des bassins ;
- A l'échelle des espaces verts et des aménagements de voiries, la commune limite l'utilisation de produits phytosanitaires afin de diminuer la pollution des eaux par ruissellement ou infiltration.

▪ **Les sites pollués ou potentiellement pollués**

L'inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués BASOL recense deux sites dont le site de Brenntag Méditerranée et celui de Electrolyse Phocéenne qui doivent faire l'objet d'une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. La base de données BASIAS qui recense les sites pollués ou potentiellement pollués en règle avec la réglementation recense 79 sites sur la commune de Vitrolles.

▪ **Propreté de l'espace public**

Le service de la Direction de la Logistique et de la Propreté a pour mission de limiter les nuisances et les pollutions et de garder les espaces publics propres. Dans ce cadre, le service divisé en 6 secteurs est fortement consommateur d'eau mais l'achat de machine à haute pression a permis de réduire les besoins en eau de nettoyage. Par ailleurs, le service est chargé de nettoyer les sites accueillant du public (manifestations, marchés, ...). Ainsi, lors de ces rendez-vous, les agents peuvent récolter jusqu'à 50 000 sacs de déchets. Bien que les sacs soient oxo-biodégradables avec impression à l'encre à l'eau, les manifestations ne font pas l'objet de mesures éco-responsables visant à favoriser le tri et limiter la production de déchets.

La municipalité dispose d'une déchèterie privative au niveau du Centre Technique Communal dans lequel elle recueille les déchets de tous types (environ 3000 tonnes) et les déchets verts (environ 8000 m³). Les déchets sont triés et évacués dans les centres correspondants en accord avec la Communauté du Pays d'Aix en charge de la gestion des déchets.

REGLEMENTATION ET ENGAGEMENT

En ce qui concerne l'assainissement et les ressources en eau, le Grenelle vise à :

- Inciter les collectivités à réaliser un inventaire de leur réseau de distribution d'eau, évaluer les fuites des réseaux et leur rendement et mettre en œuvre, le cas échéant, des travaux de réparation ;
- Améliorer l'encadrement des installations d'assainissement non collectif et faciliter les travaux d'office pour leur mise en conformité ;
- Améliorer la mise en œuvre de la taxe sur les eaux pluviales par les collectivités, et étendre les possibilités d'usage des eaux pluviales aux établissements recevant du public après déclaration au maire concerné.

Concernant les déchets, l'article 46 de la loi Grenelle II du 3 août 2009 repris dans le Plan Déchets 2009-2012 et répondant à la Directive européenne cadre sur les déchets, fixe trois objectifs principaux :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par an et par habitant entre 2009 et 2014 ;
- Augmenter le recyclage matière et organique de 24 % en 2009 à 35 % en 2012 et 45 % en 2015 pour les déchets ménagers et 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et les emballages ;
- Réduire la quantité de déchets incinérés ou stockés dans les centres d'enfouissements à hauteur de 15 % d'ici 2012.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur les POLLUTIONS et LES DECHETS sont :

- Le SIARC ;
- L'Agence de l'eau ;
- La Société des Eaux de Marseille
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
- Le Service Gestion des Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix ;
- Les Entreprises concernées par les sites pollués ;

5. Enjeux de développement durable à Vitrolles

Les enjeux de développement durable résultant de cette grande thématique sont les suivants :

- La connaissance par tous du patrimoine naturel et de la biodiversité
- Entretien du patrimoine naturel et lacustre (faune et flore)
- Elaboration et application du PLU selon les principes du développement durable
- Protection des terres agricoles et promotion d'une agriculture favorisant la biodiversité
- Consolidation des chemins verts et bleus
- Reconquête de l'identité méditerranéenne et valorisation du paysage de la Ville
- Protection et valorisation du patrimoine urbain
- Revalorisation des espaces urbains délaissés
- Préservation de la ressource en eau

- Développement de la nature en ville
- Prévention face aux risques naturels et industriels et diminution des nuisances du risque de pollution

1. COHESION SOCIALE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

CHIFFRES CLES

1200 / Nombre de logements bénéficiant du Projet de Rénovation Urbaine ;

400 / Nombre d'associations à Vitrolles ;

10 % / Part de la population ayant des revenus modestes ;

- **9%** / Ecart entre le salaire moyen des Vitrollais et celui des habitants du département des Bouches-du-Rhône ;

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ Des fragilités sociales

Avec 37 000 habitants, la commune de Vitrolles connaît une croissance démographique dynamique (+ 0,9 % par an en moyenne entre 1999 et 2008, contre + 0,2 % en région PACA). Les naissances sont 2,5 fois plus nombreuses que les décès et cette croissance naturelle compense les flux migratoires négatifs dans la Commune.

Cependant, malgré le potentiel économique de la Commune, les populations fragilisées sont nombreuses. 51% du territoire est soutenu par le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) au titre de la politique de la ville.

L'éventail des revenus des ménages vitrollais est resserré et modestes. Alors que 10 % des ménages les plus pauvres touchent un revenu inférieur à 460 € par Unité de Consommation/mois (UCM : Unité représentant un individu permettant de comparer les niveaux de vie des habitants quelque soit la taille et les ressources du ménage qu'ils composent), les 10 % les plus riches touchent « seulement » plus de 2650 € par UCM. Ainsi, les inégalités de revenus sont limitées à Vitrolles. Pour comparaison, dans la région PACA, les 10 % des ménages les plus pauvres touchent également un revenu inférieur à 460 € par UCM tandis que les 10 % les plus riches touchent 3100 € par UCM. Ces inégalités de revenus sont encore plus importantes dans la Communauté du Pays d'Aix. Si une distribution des revenus moins inégalitaire favorise la cohésion sociale, le déficit de ménages à revenus moyens et supérieurs (plus de 2 000 €/UCM constitue une source de fragilité. Il freine le développement d'activités privées de proximité (services aux personnes, commerce de proximité...) fragilise le potentiel fiscal mobilisable auprès des ménages et réduit la mixité sociale.

A l'échelle communale, aucun quartier ne présente une forte proportion importante de revenus parmi les plus élevées. Par contre, les quartiers du centre concentrent les revenus les plus faibles notamment les Hermès, les Pins, le Liourat, le Bosquet et la Petite Garrigue. Au sud, la Tuilière et la Frescoule font également partis des quartiers les plus pauvres, ainsi que les Cadestaux, l'Agneau et les Vignettes au bord de l'étang de Berre. A l'exception de ce dernier quartier, l'ensemble espaces urbains aux revenus les plus faibles sont inscrits dans le périmètre du CUCS dont les quartiers des

Pins et de la Frescoule, où l'on trouve la plus forte proportion d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales (respectivement 30 % et 38 %). C'est également au centre que ce concentre une part importante des travailleurs, des retraités et des familles monoparentales à faible revenus.

Par ailleurs, ayant une population jeune (42 % de la population a moins de 30 ans) et une faible population retraitée, Vitrolles est composée d'une population dont les ressources proviennent principalement des revenus salariés. En effet, 74 % des ressources des vitrollais proviennent des revenus salariés contre 62 % dans les Bouches-du-Rhône. Or, le salaire moyen des Vitrollais est inférieur de 9 % par rapport à la moyenne départementale du fait d'une proportion de cadres limitée (9 % contre 16 % dans les Bouches-du-Rhône).

▪ **Mixité sociale dans les quartiers**

Le principal frein à la mixité sociale à Vitrolles semble être la disparité sociologique entre quartiers où certains d'entre eux concentrent les populations les plus précarisées et d'autres, les populations les plus aisées. Les formes urbaines sont l'un des principaux marqueurs. Cependant, malgré la disparité de revenus à l'échelle des quartiers, la différence de revenus sur le territoire est relativement limitée, favorisant ainsi la cohésion sociale.

Pour favoriser ou maintenir la mixité sociale et limiter les disparités entre quartiers, la Commune souhaite s'engager dans une politique d'aménagement urbain ambitieux, constituant une opportunité pour l'avenir. Il s'agit d'inciter les habitants les plus aisés à venir dans les quartiers les plus défavorisés en construisant des équipements communaux en plein cœur de ces quartiers.

Le déménagement de certains services au cœur du quartier des Pins a marqué le début de cette politique. La construction d'une nouvelle médiathèque dans le quartier des Pins et d'un multiplexe cinéma dans le quartier de la Petite Garrigue répond à cette volonté de mixité sociale. Par ailleurs, la rénovation urbaine du quartier des Pins verra la création d'un cheminement piétonnier et cyclable permettant un accès au centre urbain, limitant les frontières entre quartiers.

La création de liens sociaux est également plébiscitée par les vitrollais. En effet, ceux-ci mettent en avant la nécessité de créer des « espaces extérieurs de convivialité » lors de constructions de nouvelles résidences et de favoriser l'accès à tous aux manifestations publiques puisqu'il semblerait que mêmes lorsqu'elles sont gratuites, les populations défavorisées ne soient jamais présentes.

▪ **Les outils municipaux pour favoriser la mixité sociale**

Favoriser les liens sociaux entre habitants constitue l'une des priorités de la Municipalité et une demande des citoyens. Pour cela, la commune s'engage à favoriser le rapprochement des Vitrollais à travers :

- Le désenclavement des quartiers : le territoire urbain de Vitrolles est polycentrique avec l'identification de secteurs urbains délimités par des axes routiers majeurs et des contraintes géographiques : le centre, les quartiers Sud et le quartier des Vignettes. A l'intérieur même de ces quartiers et notamment au centre, les quartiers communiquent peu entre eux. Comme le souligne une jeune femme habitant le quartier des Vignettes : « On est coupé de la ville, on est obligé de prendre la voiture. On est isolé. Ce que je n'aime pas à Vitrolles, c'est qu'on fait des quartiers dans les quartiers, on étouffe » ;
- Des lieux de convivialité et de rencontres proches des habitants : Actuellement, les équipements et services municipaux sont relativement bien répartis sur le territoire mais

seules certaines salles dont les maisons de quartiers sont de véritables lieux conviviaux favorisant les liens entre habitants car ouverts à tous. Pour les plus jeunes, le centre commercial Grand Vitrolles semble répondre à cette fonction de convivialité ;

- Des activités sportives, culturelles et artistiques diverses : disposant d'un tissu associatif dense et proposant de nombreuses activités à destination de tous, la commune de Vitrolles s'attache, en préservant et développant cet atout, à favoriser les liens sociaux entre habitants.

Quel que soit l'âge des Vitrollais, la Municipalité s'engage à répondre aux besoins des personnes en difficulté. Au-delà des actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de ses compétences, la Ville se veut facilitatrice et porteuse de nouveaux projets, notamment :

- Les enfants pouvant présenter des problèmes scolaires bénéficient d'un soutien au travers du Projet de Réussite Scolaire qui complètent les aides des partenaires ;
- Les familles ayant des enfants en bas âge disposent d'un réseau de crèches et d'assistantes maternelles important et la Municipalité propose de nombreuses activités périscolaires. Un guichet unique a également été créé ;
- Les personnes ayant peu de revenus peuvent bénéficier d'un accompagnement des services municipaux et des associations. Par exemple, une Epicerie Sociale a été lancée en 2007 et 209 familles en ont bénéficié en 2009 ;
- Les personnes à la recherche d'un emploi peuvent s'appuyer sur le Bureau Municipal de l'Emploi pour les accompagner et sur les forums emploi que la Ville organise ;
- Les personnes présentant un handicap disposent d'un guichet unique pour leurs démarches et peuvent bénéficier d'une aide personnalisée ;
- Les personnes âgées peuvent bénéficier d'aides financières et techniques et la Municipalité leur propose des activités spécifiques pour rompre leur isolement.

Ainsi, pour mieux répondre aux besoins de chacun, la Ville s'appuie sur des services qui se sont réorganisés pour faciliter les démarches, sur ses partenaires institutionnels mais aussi sur son tissu associatif très important.

▪ **Une vie associative importante et dynamique**

Avec environ 400 associations, la vie associative à Vitrolles est dynamique et diversifiée. Ainsi, les associations proposent aux habitants :

- Un accompagnement éducatif et à la formation avec pour exemples, l'apprentissage précoce de l'anglais, l'animation d'activités périscolaires, la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi, le relais des parents d'élèves dans les établissements scolaires, ...
- Des activités et des services favorisant la cohésion sociale avec des associations d'aide à domicile et de services à la personne, d'accompagnement moral et financier d'enfants, des malades et des personnes âgées, d'aide alimentaire aux personnes démunies, d'animation de groupe de personnes présentant des besoins et des intérêts communs, ...
- Le développement d'un dynamisme commerciale et économique avec des associations favorisant les réseaux et le développement de projets économique en commun, la création

de liens entre travailleurs issus de même secteur d'activités, la défense des salariés, de promouvoir des activités, ...

- Des actions liées à l'habitat où certaines associations réunissent les locataires et/ou les propriétaires, proposent des logements aux jeunes travailleurs, permettent de gérer les locaux communs, ...
- Des activités culturelles, touristiques et d'ouverture sur le monde dont les objectifs divers favorisent les échanges culturels avec des peuples d'autres pays, la création artistique, l'animation de manifestations, l'acquisition de connaissances, ...
- Des activités de loisirs et sportives notamment à destination des plus jeunes où les associations animent des activités sportives, ludiques et antistatiques à destination des jeunes notamment ;
- De préservation de l'environnement où certaines associations promeuvent les déplacements doux, le jardinage, l'achat de produits locaux, la protection des milieux sensibles, ...

Sources de liens sociaux et de dynamisme social, les associations sont reconnues par la Mairie de Vitrolles comme faisant partie intégrante du tissu social. Ainsi, les associations vitrollaises disposent d'une Maison des associations où se situe le Bureau de la Vie Associative, service municipal destiné à les soutenir. Ce soutien passe par la promotion des associations, le prêt de locaux et de matériel, l'appui dans l'organisation de manifestations, ... Pour exemples : l'association « Charlie Free », organise depuis de nombreuses années un festival de jazz de reconnaissance nationale, avec le soutien municipal tandis que l'association AVES (Association Vitrollaise pour l'animation et la gestion des Equipements Sociaux) participe au projet de rénovation du quartier des Pins.

La Maison des Associations peut également accueillir les bénévoles pour le développement de leurs activités. Par ailleurs, certaines d'entre elles, du fait de leurs objectifs, bénéficient de subventions de la Municipalité. Elles étaient 185 en 2011, soit près de la moitié du tissu associatif.

- **Le PRU, un projet exemplaire et moteur dans la mise en œuvre d'un développement durable du territoire**



La commune de Vitrolles a mis en œuvre un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) portant sur le quartier des Pins. Ce quartier de 13 hectares, construit entre 1971 à 1974, se caractérise par un urbanisme de type « tours » et « barres » avec l'implantation d'immeubles d'habitat collectif au sein de vastes espaces verts. Il comporte environ 1200 logements répartis entre trois bailleurs sociaux. Il rassemble près d'un quart des logements sociaux de la ville.



Le quartier des Pins connaît des difficultés liées à l'inadaptation des logements par rapport à la population, à son obsolescence commerciale et son enclavement malgré la proximité du centre-ville de Vitrolles. Par ailleurs, le quartier bénéficie de la présence de deux groupes scolaires, d'un équipement social-administratif, d'une antenne de justice et d'un gymnase.

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, le projet de PRU engagé par la Municipalité est exemplaire dans la prise en compte du développement durable et humain. L'ensemble des thématiques liées à ce principe sont prises en compte dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier mais aussi de l'ensemble des Vitrollais. Les grands principes du projet sont ainsi :

- La reconfiguration urbaine du quartier des Pins dans son ensemble (1205 logements sociaux) avec la démolition de 104 logements, la réhabilitation de 361 logements et la reconstruction du parc de logements sociaux sur site et hors site (138 logements) et la diversification du parc de logement (AFL) pour favoriser le parcours résidentiel (70 logements) ;
- La requalification de l'avenue des Salyens, l'une des principales artères, de façon à favoriser les déplacements doux et l'usage des transports en commun. La future ligne de bus à haut niveau de services (BHNS) empruntera cette avenue. Par ailleurs, un chemin vert traversera le quartier, améliorant la circulation interne et l'accès aux quartiers voisins ;
- La végétalisation du quartier et des routes pour améliorer l'aspect paysagère et favoriser la nature en ville.
- La construction de nouveaux logements de façon à favoriser la mixité sociale dans la mesure où ceux-ci, bien que toujours destinés à de l'habitat social, veilleront à réaliser différentes typologies de logements ;
- La réhabilitation des logements comporte un volet de rénovation énergétique avec l'installation de panneaux solaires et la mise en œuvre de travaux d'isolation des parois opaques et vitrées au sein des bâtiments dans l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage et de lutter contre la précarité énergétique des occupants. Toutes ses opérations menées par les bailleurs sociaux atteignent le niveau du label "BBC Effinergie Rénovation". Par ailleurs, les nouveaux logements en cours de construction visent la performance énergétique type THQE, répondant à la réglementation thermique 2005 ;

- La création de nouveaux espaces commerciaux favorisant ainsi la création d'emplois sur le secteur et permettant une plus grande diversité des fonctions urbaines du quartier ;
- La création d'une médiathèque communale, véritable lieu de vie pour l'ensemble des Vitrollais, dans l'objectif d'ouvrir le quartier aux habitants des autres quartiers, à l'image de l'annexe de la mairie, installée au cœur du quartier des Pins.



Le PRU a permis l'effet levier sur d'autres projets de requalification et de réhabilitation menés en dehors du périmètre du PRU tels que LE Maillane et les Hermes.

Au-delà de ces objectifs de développement durable, la gestion du projet de rénovation urbaine répond également aux enjeux de développement durable. La Municipalité a pris soin d'intégrer les habitants et les bailleurs sociaux, à chaque étape du projet, par des phases d'information, de sensibilisation et de concertation. Des associations vitrollaises dont l'« AVES » participent à ces actions en favorisant l'appropriation du projet par ses habitants.

▪ **Tranquillité publique**

Le département des Bouches-du-Rhône dispose d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance) dont le Plan de Prévention de la Délinquance 2010-2012 fait état d'un taux de criminalité de 94,14 pour 1000 habitants en 2008 contre 68,39 en 2010. Le département des Bouches-du-Rhône, malgré cette baisse qui date depuis l'année 2002, reste au 4^{ème} rang des départements les plus sensibles en termes de sécurité.

Le Plan de Prévention de la Délinquance mené en partenariat avec la Préfecture, les intercommunalités, les communes et des associations, vise à répondre à chaque spécificité du territoire pour limiter au mieux la délinquance dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Les priorités de ce plan d'actions sont notamment de prévenir les violences aux personnes et notamment celles faites aux femmes, les conduites addictives et la délinquance des mineurs.

Vitrolles dispose d'une équipe de police municipale située à proximité de l'Hôtel de Ville qui au-delà de ses missions propres dont la mise en œuvre du plan, favorise les actions de proximité visant à conforter la sécurité des citoyens telles que l'Opération Tranquillité Vacances qui vise à assurer la surveillance de son logement lors de départ en vacances. Par ailleurs, la police dispose d'un outil de vidéosurveillance pour l'aider dans ses missions.

Cependant, le sentiment d'insécurité perdure à Vitrolles. Qu'il soit fondé ou non, ce sentiment est mis en avant lors d'ateliers de concertation avec la population et certaines personnes ne semblent pas optimistes pour l'avenir. En effet, elles estiment que la taille des logements, jugés trop petits, et

la promiscuité avec les voisins, conduisent certains habitants à occuper les espaces extérieurs, ce qui peut amener à des incivilités.

▪ **Lutte contre les toutes les discriminations**

En 2007, la commune de Vitrolles s'est engagée dans un Plan Territorial de prévention de lutte contre les discriminations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Créé en octobre 2009, le Plan territorial de Lutte contre les Discriminations prévoit un plan de formation généralisé de certains élus, des agents et des personnes en contact du public en partenariat avec la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et les associations vitrollaises structurantes dans le domaine social.

Dans ce cadre, les Vitrollais peuvent bénéficier d'une permanence assurée par le correspondant local de la HALDE à la Maison du Droit, située dans le quartier des Pins. Elles permettent aux personnes le nécessitant de bénéficier de conseils juridiques sur les droits et les devoirs en terme de discriminations mais aussi sur d'autres sujets parmi lesquels le droit du consommateur, le droit du locataire et du propriétaire, le droit de l'enfant, etc. L'association AVES, qui gère les centres sociaux de la Bartas et des Salyens, peut également accompagner les Vitrollais sur ces questions puisque l'un des objets de l'association est la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, des actions visant à lutter contre les discriminations faites aux personnes en situation de handicap sont menées. Les personnes malentendantes ou sourdes peuvent bénéficier des services d'un professionnel diplômé pour réaliser les démarches administratives et en partenariat avec l'association Nouveau Regard sur le Handicap, les grands événements publics sont traduits en langage des signes.

Le service municipal des Sports s'attache à assurer le développement du sport pour tous dont les personnes présentant un handicap. Par ailleurs, dans le cadre des manifestations qu'il mène (téléthon, virade de l'espoir, ...), le service des Sport participe à la sensibilisation de tous aux différents handicaps.

▪ **La participation de la population**

La commune a mis en place une démarche participative collaborative allant de la simple information à la co-construction dans le cadre des projets portés par la Municipalité. Cette volonté s'est renforcée avec la création en avril 2011 d'une mission spécialement dédiée, à savoir la mission « *communication de chantiers, participation des habitants et proximité* ». L'élu de référence est le Maire et, pour des raisons de logique symbolique forte, tant en interne qu'à l'externe, sont directement impliqués le premier adjoint en charge des travaux, l'adjoint à la démocratie de proximité, l'adjointe au PRU et celui délégué à la communication.

La mise en place de ce service trouve son origine grâce à un diagnostic sur la participation citoyenne réalisé quelques mois auparavant. Le diagnostic s'appuie entre autre sur l'analyse de la concertation qui a eu lieu dans le cadre du diagnostic de l'Agenda 21 local, du Plan Local d'Urbanisme et du Projet de Rénovation Urbaine des Pins dont la concertation a été encadrée par une charte de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, co-élaborée avec les bailleurs sociaux.

Les services de la commune sont de plus en plus convaincus des bénéfices de la participation des habitants dans le cadre des différents projets engagés par la Municipalité. Les services de la Ville et

les élus reconnaissent que la concertation permet aux habitants et aux acteurs locaux de s'approprier le projet de ville.

Le diagnostic a également mis en évidence un manque d'information du public concernant les projets de la Ville et la réalisation des différents chantiers. Il semblerait que les efforts de communication et d'information aient été mal relayés auprès du public et notamment auprès des plus jeunes. Par ailleurs, il s'agit de mieux valoriser la parole publique des élus de façon à donner une cohérence globale aux projets en cours et à venir sur l'ensemble de la commune.

Le manque de concertation de la ville avec ses partenaires territoriaux, notamment le monde associatif, a été un aspect identifié dans ce diagnostic.

Suite à la publication de ce diagnostic, la mission « *communication de chantiers, participation des habitants et proximité* » de la Ville de Vitrolles a entrepris la mise en œuvre d'actions destinées à tenir compte de ses conclusions et à améliorer la participation de tous les acteurs locaux dans les projets.

Les retours des ateliers de concertation ont également permis de mettre en évidence un besoin des habitants à favoriser la concertation dans les différents projets menés par municipalité. Ainsi selon un participant aux ateliers du Plan Local d'urbanisme, « il faut continuer la concertation, échanger et débattre entre les citoyens, sur la ville » alors qu'une seconde personne recommandait à la municipalité d'inviter les habitants à « envoyer sur votre site internet nos témoignages sur ce qu'on pense de notre ville, ce que l'on aime chez elle, ce que l'on souhaiterait, où on aime se retrouver. Ainsi vous pourriez les publier chaque mois, sur le journal de la ville. Là, on sentirait que l'on existe ».

Enfin, les différentes phases de concertation ont mis en évidence d'un manque d'écoute de la municipalité de leur préoccupation et la difficulté qu'ils ont à mener des discussions en groupes de travail en présence d'élus comme l'explique un participant des ateliers de participation du Plan Local d'Urbanisme : « Dans les débats publics, une fois que les élus ont parlé, on est gêné, ... ».

LES ACTEURS

- CCAS ;
- Associations ;
- Département des Bouches-du-Rhône ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le Conseil Général et le Conseil Régional (Subventions principalement) ;
- Police municipale ;
- Associations dont l'association Nouveau Regards sur le Handicap et les associations structurantes dans le domaine social (AVES par exemple).

2. CULTURE, SPORT et LOISIRS

CHIFFRES CLES

2 / Salles dédiées au théâtre ;

2/ Ecoles municipales destinée à favoriser la pratique des arts ;

6000 / Nombre d'habitants fréquentant régulièrement les médiathèques ;

100 000 / Ouvrages présents dans les médiathèques ;

8500 / Jeux présents dans la ludothèque ;

15 / Salles de cinéma présentes à terme à Vitrolles (3 actuellement) ;

37 / Sites sportifs à Vitrolles.

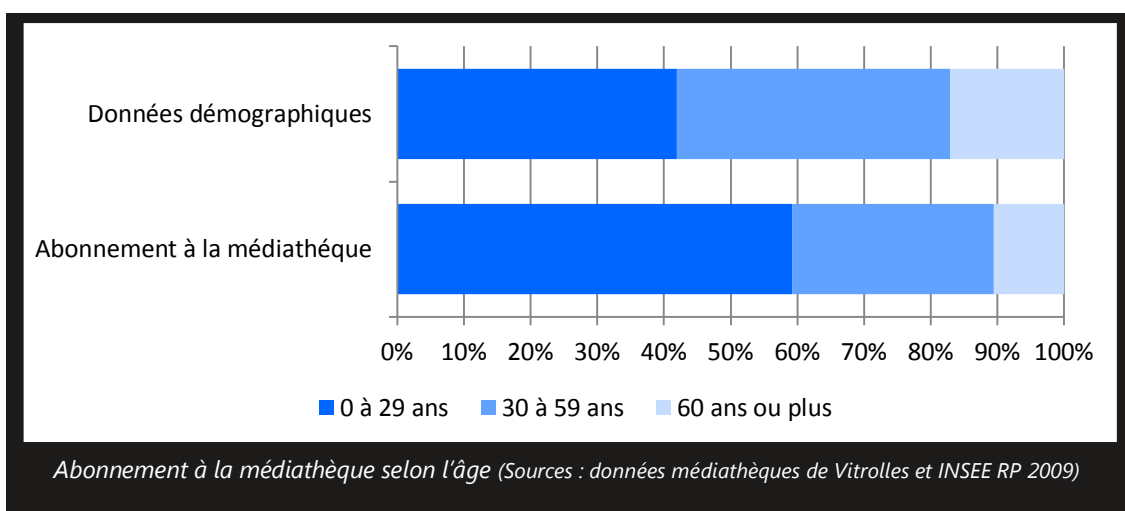
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ Culture

La commune de Vitrolles dispose de nombreux équipements culturels permettant d'offrir aux Vitrollais une programmation culturelle éclectique et des activités d'initiation et de perfectionnement à différents arts :

- Le **théâtre de Fontblanche** ouvert en 2012 offre 3 configurations possibles permettant d'accueillir 200 à 500 personnes. La structure propose différents types de manifestations dont des représentations théâtrales. Par ailleurs, des festivals et spectacles sont accueillis en partenariat avec les acteurs locaux.
- Le **théâtre de Verduze Jean Giono** : Situé sur le flanc du Rocher, ce théâtre peut accueillir jusqu'à 500 personnes pour une programmation diverse et ponctuelle.
- **Salle du Roucas** : L'Ecole Municipale de Musique, Danse et Art Lyrique (EMMDAL) a lancé un projet visant à promouvoir les musiques actuelles afin de donner les moyens aux groupes de musique vitrollais de bénéficier d'une aide et d'un soutien pédagogique pour leurs projets. Cette salle accueille une programmation diverse.
- **Le Chapiteau de Kiffa** : Il s'agit d'une salle qui accueille des spectacles et des événements temporaires tout au long de l'année. Cette installation perdurera tant que la salle de spectacle ne sera pas mise en fonctionnement.
- **Une école de Musique, de Danse et d'Art Lyrique** accueille environ 900 élèves. Cette structure municipale vise à proposer aux enfants de découvrir de nombreux instruments et disciplines chorégraphiques.
- **Une école municipale d'Arts Plastiques** : Cette structure complémentaire à la précédente propose des cours d'initiation et de perfectionnement dans les domaines des Beaux-arts et des Arts Appliqués. Cette structure a une démarche pédagogique et d'animation en partenariat avec d'autres services municipaux, les groupes scolaires et le tissu associatif.

- **Deux médiathèques** : Elles proposent de nombreux ouvrages et documents (environ 100 000) dont des livres, des bandes dessinées, des disques ou encore des DVD. Par ailleurs, elles disposent de 180 journaux et revues consultables sur place et d'un espace multimédia avec accès gratuit à Internet. Des animations sont également présentées tout au long de l'année au travers des ateliers d'écriture, des rencontres d'auteur, un club de lecture, des conférences, des expositions thématiques et l'organisation d'un Festival de l'oralité... La médiathèque s'attache également à exister « hors les murs » et va au-devant de ses lecteurs avec un service de portage de livres à domicile, l'organisation d'heures du conte en plein air et de « Lire et Jouer à la plage », etc. Depuis 2009, le nombre d'abonnés actifs est resté stable, autour de 6000 soit un habitant sur 6, et ce sont les plus jeunes qui sont les plus nombreux puisque les moins de 30 ans représentent 59 % des abonnements alors qu'ils ne représentent que 42 % de la population. Au contraire, les personnes âgées de 30 à 60 ans et de plus de 60 ans s'abonnent peu à la médiathèque. Les horaires d'ouverture, l'accessibilité ou le manque de temps peuvent en être les raisons.



Une nouvelle médiathèque, espace de 2500 m², sera construite dans le Quartier des Pins. Véritable lieu de vie, elle s'ouvrira sur la ville et disposera d'espaces de lecture, de jeux, d'exposition et d'animation. Un espace de lecture sera par ailleurs adapté aux malvoyants et un espace numérique et multimédia proposera de nombreux contenus. Les habitants sont régulièrement invités à participer à la définition de ce projet urbain qui s'inscrit dans la rénovation du quartier des Pins.

- **La ludothèque** : lieu de découverte, de rencontre et d'échanges, la ludothèque propose de nombreux jeux, environ 8500, qui sont disponibles sur place ou par un système de prêt. A l'image des médiathèques, la ludothèque organise des animations gratuites autour des jeux à différents horaires. Elle participe également à la « Fête mondiale du Jeu » ou encore à l'opération « Lire et Jouer à la Plage ».
- **Le cinéma « Les Lumières »** : Classé cinéma d'Art et Essai, cette structure de trois salles bénéficie d'une renommée qualitative nationale et bénéficie de trois labels d'excellence : Jeune Public, Patrimoine et Répertoire ainsi que Recherche et Découverte. Elle permet la diffusion de films contemporains et grand public ainsi que des films plus confidentiels. Elle propose par ailleurs en relation avec les associations vitrollaises des ciné-débats, des concerts, des soirées à thèmes, des ateliers de mise en scène et de courts métrages et des rencontres avec les réalisateurs. Elle accueille entre 5000 et 7000 personnes par an dont 30 % des places sont gratuites.

Pour compléter l'offre communale en termes de loisirs, un **multiplexe** sera aménagé à Vitrolles à proximité du quartier de la Petite Garrigue. Il devrait accueillir 12 salles de cinéma et faire émerger un nouveau pôle culturel et de convivialité dans le secteur. Un partenariat avec le cinéma « Les Lumières » est également prévu concernant la programmation.

Cette offre culturelle sera complétée par la salle de spectacles qui pourra accueillir 750 à 1000 personnes, construction qui se terminera fin 2013. Elle disposera d'une programmation culturelle qui complétera l'existant notamment en termes de places disponibles puisque seulement 3 salles peuvent actuellement accueillir plus de 200 personnes. Elle proposera également des spectacles et des événements de plus grande envergure. Par ailleurs, certains équipements à l'image du domaine de Fontblanche, devraient être rénovés, comme le cinéma Les Lumières par exemple.

L'ensemble des équipes de ces lieux culturels ont permis d'animer en 2010 :

- 5 stages de théâtre (ponctuels ou à l'année) ;
- 6 lectures théâtralisées en bibliothèque ;
- un atelier de musique actuelle tout au long de l'année ;
- 16 représentations en extérieur dans les quartiers ;
- 1 exposition d'art contemporain en milieu scolaire ;
- Des galas et des expositions des écoles d'art municipales ;
- 2 rencontres, l'une de théâtre amateur et l'autre d'expression musicale.

▪ **Manifestations culturelles**

Commission extra-communale de la culture

La commune s'est dotée d'une commission extra-municipale de la culture. Elle réunit, environ tous les deux mois, des élus et les principales associations concernées par la culture à Vitrolles. Cette instance consultative a pour objectif de cerner les problématiques et de concevoir des propositions adaptées au territoire.

Manifestations nombreuses

Au travers ces équipements, la commune de Vitrolles propose aux habitants une offre culturelle variée avec une quarantaine de spectacles, théâtres ou expositions tout au long de l'année. Par ailleurs, de nombreux festivals ont lieu toute l'année. Les principaux événements sont : **Les Nuits du Rocher, le Ciné-Polar, Les Festines, le Charlie Jazz Festival, la Fête de la Musique, les Cosmopoli'Zen Festival, le festival Vitrollywood, ...** Des stages d'initiation ou de découverte sont également proposés avec pour exemple des stages de théâtre, des lectures théâtralisés et également des séjours comme celui visant à participer au festival de théâtre d'Avignon.

Université du Temps Disponible

L'Université du Temps Disponible complète ce dispositif. Créée en 2008, elle s'adresse à tous ceux qui ont toujours soif de savoir et fait intervenir un certain nombre de spécialistes. Des conférences, des débats, des visites sont proposés sur des thèmes variés. Histoire de France, Histoire de l'Art ou de la musique, langues étrangères, philosophie, géographie, fonctionnement du cerveau, jardinage. Les cours sont assurés par des universitaires spécialistes du domaine concerné.

▪ Sport

Les équipements existants et ceux en projet ainsi que la programmation culturelle éclectique est au cœur d'une politique municipale d'ouverture d'esprit, de découverte et de perfectionnement à destination et à l'initiative des Vitrollais.

Le taux d'équipements sportifs à Vitrolles est largement dimensionné pour la taille de la ville. La commune dispose de structures sportives dans l'ensemble des quartiers qui permettent la pratique de nombreux sports :

- 3 piscines dont 1 en plein air ;
- 1 base nautique au bord de l'Etang ;
- 1 boulodrome ;
- 1 piste de BMX ;
- 7 stades ;
- 1 skate Parc ;
- 1 salle de boxe ;
- 1 Stand de tir ;
- 14 courts de tennis ;
- 1 vélodrome ;
- des pistes cyclables et de course à pied, balisées sur le plateau ;
- des parcours santé avec agrès ;
- 6 gymnases offrent des créneaux horaires aux clubs sportifs ;

Ouverts à tous, les équipements sportifs à Vitrolles sont cependant vieillissants du fait de leur construction dans les années 60 à 80 pour la majorité. Quelques équipements font aujourd'hui l'objet de rénovation. Ainsi le gymnase Carpentier a été réaménagé en 2009 afin de permettre aux Vitrollais de faire du sport dans de meilleures conditions (rénovation des vestiaires, changement du revêtement du sol, nouvelle sonorisation, ...) tout en respectant l'environnement puisque les travaux visent une haute performance énergétique. La rénovation du gymnase s'est également accompagnée de la rénovation des courts de tennis et des terrains de basket situés à proximité. Enfin, le vélodrome et le stade Ladoumègue devraient également faire l'objet de rénovation.

Malgré des équipements vieillissants, ils permettent d'accueillir régulièrement des matches de championnat et de compétitions de haut niveau (championnat d'Europe de Volley-ball, championnat de France de Triathlon, championnat d'Europe de Full contact ...) et sont également utilisés par des clubs et des groupes prestigieux pour s'entraîner. Par ailleurs, la politique sportive ne se limite pas seulement à proposer des activités aux Vitrollais s'appuyant essentiellement sur une mise à disposition des équipements. Elle s'attache à valoriser le sport et les valeurs qui en découlent avec notamment le développement du sport pour tous : enfants en bas âges, sénior, handicapés, employés avec les Vitrosports, ... et la sensibilisation aux personnes atteintes de maladies : téléthon, virade de l'espoir, ...

▪ Loisirs

L'ensemble des activités culturelles et sportives sont complétées par des activités de loisirs proposés notamment aux enfants. La commune dispose pour les enfants de 3 à 11 ans 5 centres de loisirs qui fonctionnent hors-périodes scolaires ainsi que les mercredis. Ils proposent des activités variées (sorties, grands jeux, activités d'éveil, arts plastiques,). Pour compléter les activités des centres de loisirs, la Ville propose des séjours de plus ou moins longues durées.

Enfin, la commune a aménagé la Plage des Marettes qui accueille environ 20 000 personnes les étés.

ELEMENTS DE CONCERTATION

Les ateliers de concertation ont permis d'identifier les éléments suivants :

- « Le stadium devrait être laissé public, avec une tarification modérée afin qu'il soit accessible au plus grand nombre ; le projet d'aménagement doit intégrer des activités ludiques pour les enfants » ;
- « Il faut développer des espaces de jeux et de loisirs pour les jeunes. Le skate park étant occupé par les gens du voyage, les enfants n'y ont plus accès » ;
- « Il faudrait une animation nocturne et plus de communication sur l'existant » Anissa, 57 ans
- « J'habite à Vitrolles, je sors à Aix » Laura
- Ce que j'aime à Vitrolles, ce sont les concerts gratuits toute l'année, son cinéma et, contrairement à beaucoup de personnes, ses habitants. Il faut arrêter de dire que c'est toujours mieux chez le voisin que chez soi » Amandine, 19 ans
- « Après 19h, plus rien d'ouvert sur la ville, plus de magasins ouverts en centre-ville surtout le weekend. Tout est mort, la zone commerciale de ce fait, nous manque le dimanche, seul lieu bondé en permanence. Pour nous, les jeunes, notre lieu de rencontre, c'est Plan de Campagne. Gardez-nous à Vitrolles, Emma, 21 ans
- « Déjà il faudrait plus d'animations, à Vitrolles, c'est mort, il y a rien » Samira, 25 ans
- « Se servir du stadium comme centre de jeunesse où l'on peut se réunir, faire des concerts, s'entraîner avec nos potes « tout gratuitement » mais en s'engageant à laisser le lieu toujours propre et bien entretenu. Ajouter autour du site des bars branchés, pubs, restaurants tenus par les jeunes, loin des habitations, donc pas de problèmes »
- « Valoriser ce qui reste plutôt que développer de nouveaux projets »
- « Projet de musée (dinosaures) à l'ancien stadium, parking semi enterré »
- « Replacer les équipements en ville ou vers carrefour »

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur la CULTURE, le SPORT et les LOISIRS sont :

- Ville de Vitrolles
- Structures porteuses (Médiathèques, Associations, Maison de quartiers, ...)
- Commission Extra-Communale de la Culture ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le Conseil Général et le Conseil Régional (Subventions principalement)

3. VIE CIVIQUE

CHIFFRES CLES

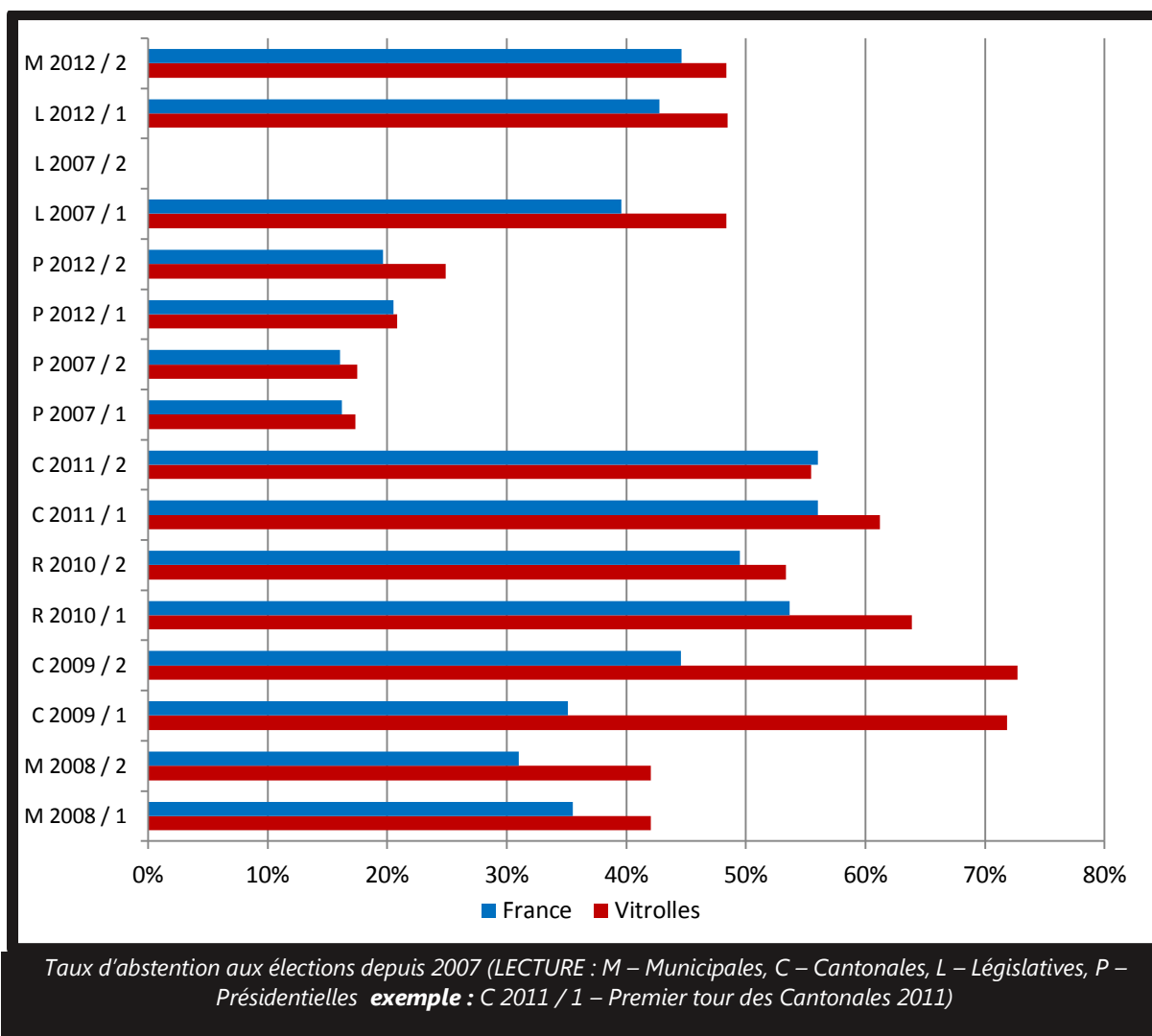
23000 / Nombre de votants inscrits sur les listes électorales à Vitrolles en 2012.

46 % / Taux d'abstention des Vitrollais lors des élections de 2007 à 2012.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

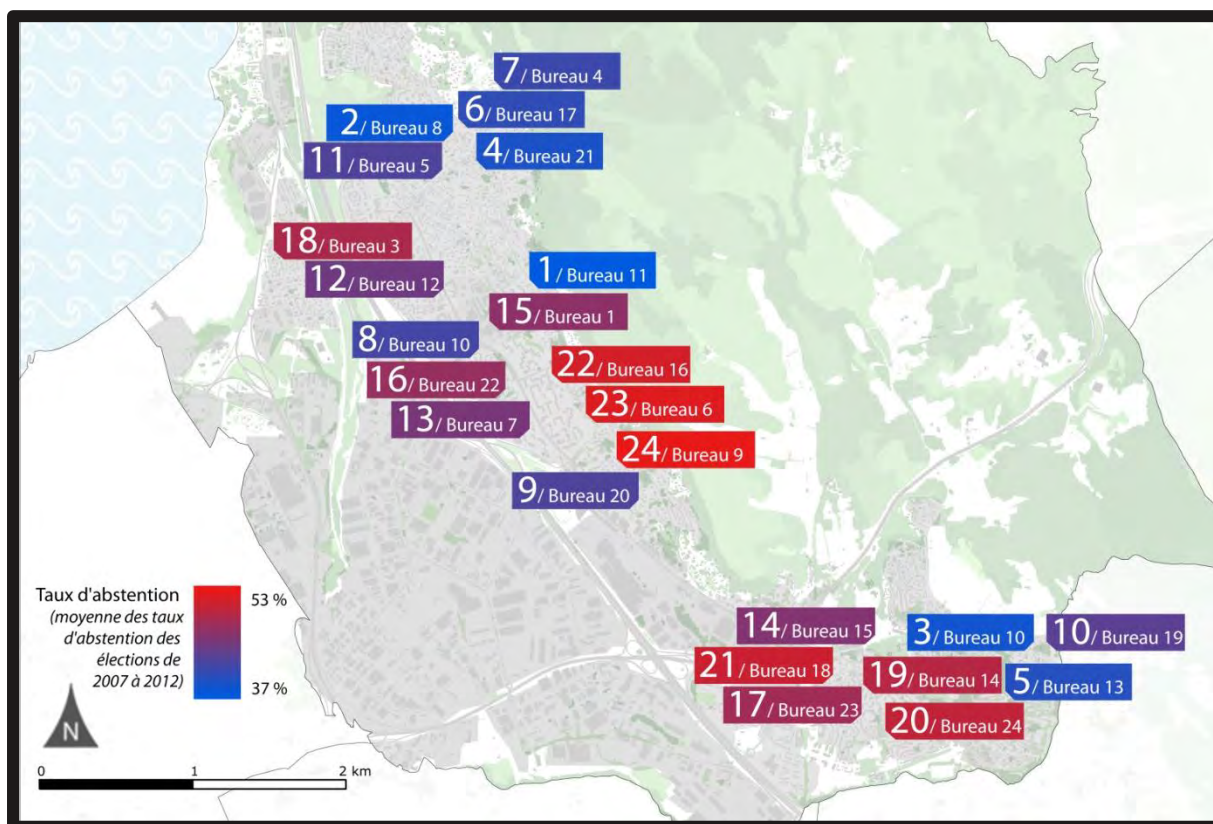
Quel que soit l'élection depuis 2007 (à l'exception du deuxième tour des cantonales 2011), le taux de participation des Vitrollais a été inférieur au taux nationale allant jusqu'à une différence de 37 points pour les cantonales de 2009.

Ainsi, sur les 15 derniers appels à voter entre 2007 et 2012 le taux d'abstention est de 46 % contre 37 % à l'échelle nationale.



Le taux d'abstention d'un bureau de vote à l'autre varie de 37 % à 53 %. Ce sont les habitants des quartiers autour du Rocher qui participent le plus aux élections locales et nationales. A l'inverse, les

quartiers du Liourat, des Pins, de la Frescoule et de la Tuillière sont ceux qui participent le moins aux différentes élections. Les Vignettes et la Petite Garrigue sont également deux quartiers où la participation est relativement faible.



Taux d'abstention moyen par bureau de vote entre 2007 et 2012 (Carte : Vitrolles ; Contenu : Asterra)

Il semblerait qu'une corrélation existe entre le taux de participation aux élections locales et nationales et la localisation des quartiers où l'action publique est jugée prioritaire par le CUCS :

- Les quartiers des Pins et du Liourat ont un taux d'abstention élevé et sont des quartiers prioritaires de catégorie 1 ;
- Les quartiers de la Frescoule et de la Tuillière ont un taux d'abstention relativement élevé et sont des quartiers prioritaires de catégorie 2 ;
- Le quartier de la Petite Garrigue a un taux d'abstention moyen et est considéré comme un quartier prioritaire de catégorie 3.

Le quartier des Hermès fait exception puisqu'il s'agit d'un quartier prioritaire de catégorie 3 mais il s'agit également du quartier où la participation à la vie civique est la plus élevée. Par ailleurs, le quartier des Vignettes, qui n'est pas considéré comme un quartier prioritaire, a un taux de participation relativement faible.

4. IDENTITE DE LA VILLE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ Paroles d'habitants sur leur ville :

La commune de Vitrolles a mis en place de nombreux ateliers de concertation dans le cadre de l'Agenda 21 local, du Plan Local d'Urbanisme et de Vitrolles, échangeur. De ces ateliers ressortent les affirmations suivantes :

- « Vitrolles, dans 10 ans sera encore plus belle », Ginette ;
- « Vitrolles est une ville déstructurée, sans âmes », Tarcisio ;
- « L'urbanisation de Vitrolles a été conçu avec et pour l'industrialisation du pourtour de l'étang de Berre, et développée à l'image des Villes nouvelles de la couronne parisienne » ;
- « Au niveau culture, y'a plus rien là-bas ?! » ;
- « Territoire de voyageurs de passage marqué par ... l'autoroute A7 et la départementale 9, l'aéroport international Marseille Provence, la Gare TER des Aymards, ... »
- « Il n'y a pas d'endroits où se promener sur le village qui est déserté. Il manque des espaces de vie communs alors même que c'est la vocation de la ville d'en offrir à ses habitants » ;
- « De manière générale, il faut améliorer les liaisons entre les quartiers et entre les équipements (écoles). Il est difficile pour les piétons et les personnes handicapées de se déplacer dans la ville. Certains quartiers manquent de trottoirs »
- « Il faut davantage valoriser et marquer les entrées de ville notamment au Sud de la ville »
- « L'amélioration de l'image de la ville passe par une meilleure maîtrise de l'affichage publicitaire et une réduction des panneaux graphiques »
- « En 29 ans, la ville a beaucoup progressé, mais ... il reste beaucoup à faire. Enfants, personnes âgées, transports » Josje
- « A quand un plan de rénovation de toutes nos façades abîmées par les années et la pollution ? » Claude, 30 ans
- « Ce que je n'aime pas à Vitrolles, c'est qu'on fait des quartiers dans les quartiers, on étouffe » Chéryne, 25 ans
- « Arrêter de dire que Vitrolles est une ville dortoir. Croyez-moi, il fait bon vivre toute l'année et ne quitterai ma ville pour rien au monde. J'ai des parents merveilleux qui m'apprennent à apprécier ce qui m'entoure et à en profiter » Lugdivine, 20 ans
- « Ce que j'aime à Vitrolles, ce sont les concerts gratuits toute l'année, son cinéma et, contrairement à beaucoup de personnes, ses habitants. Il faut arrêter de dire que c'est toujours mieux chez le voisin que chez soi » Amandine, 19 ans ;
- « Pour moi, le centre de vie c'est carrefour et sa galerie marchande » ;

- « Je voudrais du travail pour mes enfants, une ville qui bouge avec des commerces ouverts le soir, des animations » Samia, 58 ans ;

▪ Perception des habitants de leur commune au regard des éléments de concertation

Les Vitrollais ont une idée précise de leur commune qu'elle soit positive ou négative. Ainsi de ces éléments de concertation, les habitants de tout âge font état d'une ville-béton, d'une ville-dortoir, d'une ville-transit et d'une ville-ennuyeuse ... Mais d'autres jeunes et moins jeunes, mettent en évidence que ces préjugés ne sont pas toujours fondés mettant en avant que Vitrolles, est une « ville mal connue » qu'il faut redécouvrir pour l'apprécier.

Le déficit d'image invoqué plus haut pourrait s'appuyer sur plusieurs éléments :

- Vitrolles est un carrefour routier où les automobilistes sont nombreux à parcourir la ville sans jamais s'y arrêter. Une personne décrit Vitrolles ainsi : « Territoire de voyageurs de passage marqué par ... l'autoroute A7 et la départementale 9, l'aéroport international Marseille Provence, la Gare TER des Aymards, ... » ;
- « Pour beaucoup d'habitants des Bouches-du-Rhône, Vitrolles se limite à une vaste zone économique et commerciale où l'on vient dans un objectif précis : travailler ou faire des achats » ;
- Vitrolles est peu connue pour son dynamisme culturel, ses activités sportives et son patrimoine naturel et urbain. Une personne décrivant Vitrolles n'hésite pas à annoncer « Au niveau culture, y'a plus rien là-bas ?! » ;
- Vitrolles est jugée comme une ville périphérique de grands pôles urbains où la population est précaire et où l'urbanisation a construit un « objet désincarné ». Cette image est reflétée par l'avis d'une personne qui décrit Vitrolles ainsi : « L'urbanisation de Vitrolles a été conçue avec et pour l'industrialisation du pourtour de l'étang de Berre, et développée à l'image des Villes nouvelles de la couronne parisienne ».

Par ailleurs, la question de la centralité et de l'identité du centre-urbain revient. En effet, la commune est composée de nombreux quartiers qui pour certains sont enclavés par un réseau routier important et indépendants les uns des autres du fait d'équipements, de services et de commerces nombreux. Certains habitants parlent de « Patchwork » ou d'une « mosaïque d'espaces séparés par des voies rapides de circulation et des falaises, comme autant de coutures et de coupures ». Par ailleurs, de nombreux habitants ont également la sensation d'une ville-dortoir puisque la commune vie selon les horaires de travail. Très dynamique dans la journée, la ville semble s'endormir une fois les nombreux actifs vivant à l'extérieur de la commune dans leur lieu de résidence. Ainsi, un habitant indique que « le soir, il n'y a plus grand-chose d'ouvert pour se distraire, alors on va ailleurs mais souvent on n'a pas le courage ».

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur l'IDENTITE DE LA VILLE sont :

- Office municipale du Tourisme ;
- Office du Tourisme des Bouches-du-Rhône ;
- Réseau Vitrolles échangeur ;

- Associations ;
- Ensemble des services municipaux de Vitrolles ;
- Entreprises locales.

5. JEUNESSE et PERSONNES AGEES

2. CHIFFRES CLES

42 % / Part de la population de moins de 30 ans à Vitrolles ;

39 / Nombre d'écoles dont 16 écoles élémentaires et 16 écoles maternelles ;

6 / Nombre de crèches ;

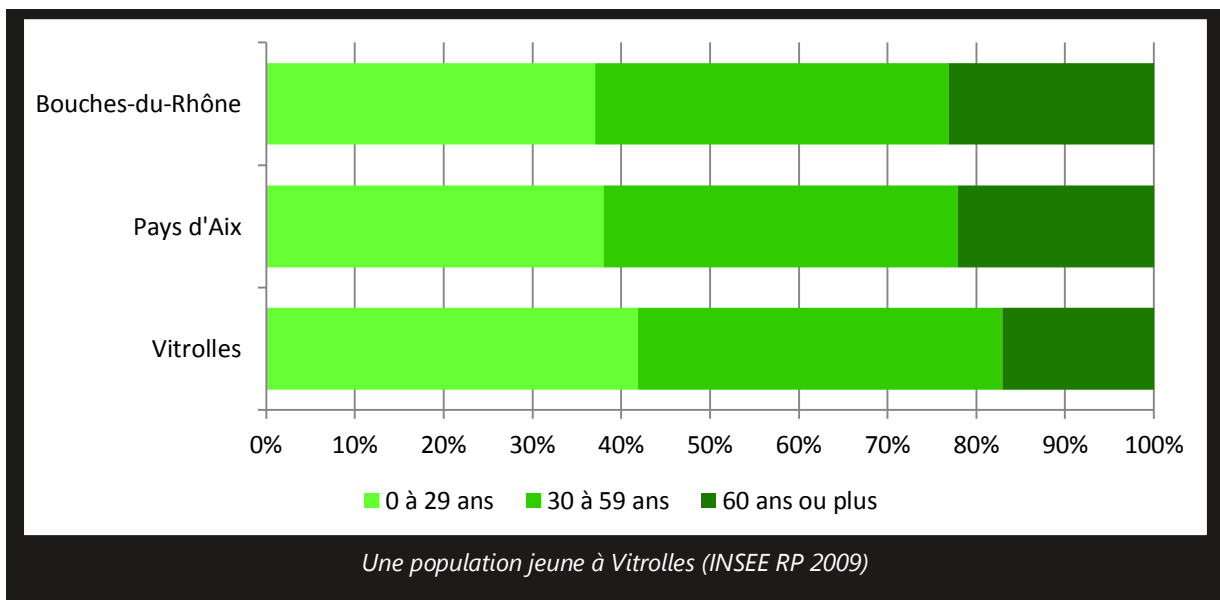
1/ Projet de Réussite Educatif ;

+46 % / Evolution de la part des personnes âgées à Vitrolles en 10 ans ;

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ La jeunesse et la petite enfance

Les jeunes de moins de 30 ans sont nombreux à Vitrolles et représentent 42 % de la population vitrollaise contre seulement 37 % et 38 % respectivement dans la communauté du Pays d'Aix et les Bouches-du-Rhône.



▪ **Scolarisation**

La commune de Vitrolles dispose de 39 écoles dont le périmètre scolaire est étalé sur 15 kilomètres. Les écoles se répartissent comme suit :

- 16 écoles maternelles ;
- 16 écoles élémentaires ;
- 4 collèges ;
- 3 lycées dont un lycée professionnel.

Les écoles municipales accueillent environ 4600 élèves tandis que 4600 autres élèves sont dans le secondaire dont 990 collégiens et 1800 lycéens. La municipalité sert environ 10 000 repas chaque jour dont les menus sont composés en partenariat avec les parents d'élèves élus.

▪ **La petite enfance**

Commission Extra-Communale Enfance et Education

A l'initiative de la Municipalité, une commission Extra-Communale Enfance et Education a été créée. Présidée par Monsieur le Maire, Loïc GACHON, cette commission a pour objectif de favoriser l'épanouissement de tous en proposant un accueil de l'enfant de façon globale et continue. La municipalité parle de co-éducation, en effet, les enfants sont éduqués par leur parents mais d'autres personnes peuvent y participer. Cette commission réunit au-delà de la municipalité, l'inspecteur de l'Education Nationale, les représentants des fédérations de parents d'élèves, les représentants syndicaux, des enseignants, des agents territoriaux, les directeurs d'écoles et les présidents d'associations d'éducation populaire (MPT, AVES...).

Cette commission vise à échanger et proposer des solutions pour répondre à l'objectif initial sur les thèmes de la restauration, de l'accueil de la Petite Enfance, des rythmes de vie, des aides personnalisées, ...

Projet de Réussite Educative

Le Projet de Réussite Educative (PRE) vise à suivre et accompagner les enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans scolarisés en Réseau de Réussite Scolaire (RRS) ou vivant sur les territoires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), en situation de grande difficulté scolaire ou grave risque d'échec scolaire en essayant d'identifier les facteurs qui le génèrent et, ainsi, proposer des réponses personnalisées prenant en compte la globalité de leur environnement.

Le programme est construit autour des enfants et des jeunes. L'appréhension des difficultés d'un enfant ou d'un adolescent conduit à une multitude de réponses dans les champs de son environnement familial, social, scolaire, sanitaire, sportif et culturel.

A Vitrolles, le PRE propose d'accéder à différentes actions telle que :

- **l'accompagnement à la scolarité** (*coup de pouce langage* pour les enfants de moyenne et grande section de maternelle ; *coup de pouce clé* pour les enfants de CP; *Accompagnement scolaire renforcé* pour les enfants de CM2 et 6ème)
- **bilan et prise en charge par une psycho pédagogue** afin de remobiliser l'enfant sur ses potentiels intellectuels et sur le sens de l'école

- **bilan et prise en charge par un psychomotricien** visant à l'amélioration des troubles des compétences psychomotrices ou le développement de moyens de compensation
- **entretien avec une anthropologue** sur les questions liées à l'interculturalité

Ces propositions peuvent constituer le parcours qui vont aider l'enfant et sa famille durant le temps de l'accompagnement par l'équipe PRE. Peuvent s'ajouter toutes les actions mises en place par la municipalité : Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), Ecole de Musique et de danse, Ecole d'arts plastiques, centre municipal de sport...ainsi que les actions des associations (équitation, théâtre, danses...) afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Accueil des enfants et des familles

Concernant la petite enfance, à savoir les enfants de 0 à 3 ans, la mairie dispose de 6 crèches dont une, la crèche des Pignes qui ouvrira cette année. Ces structures complètent les dispositifs existants notamment une crèche familiale et un réseau d'assistantes maternelles indépendantes. De 3 à 11 ans, la commune dispose de 5 centres de loisirs qui fonctionnent hors-périodes scolaires et les mercredis sauf l'une d'entre elle qui ouvre essentiellement pendant les vacances d'été. Ils proposent des activités variées (sorties, grands jeux, activités d'éveil, arts plastiques, ...).

Pour compléter les activités des centres de loisirs, la ville propose des séjours de plus ou moins longues durées via les centres de vacances avec :

- les séjours à thèmes pour les enfants de 6 à 11 ans ;
- le centre de Névache à destination des familles et des classes découvertes.

Egalement pour faciliter les démarches des familles, un Guichet Unique de l'Enfance a été créé en 2010 afin de réunir en un lieu unique toutes les démarches des familles concernant leurs enfants, en matière d'éducation. Les familles peuvent notamment réaliser les inscriptions aux écoles, aux restaurants scolaires, aux études surveillées ou encore aux différents séjours proposés.

▪ **Des attentes spécifiques aux jeunes**

Une enquête CSA (échantillon représentatif de 803 personnes âgées de 18 ans et plus) mettait en évidence que 95 % des personnes interrogées étaient satisfaites de vivre à Vitrolles dont 19 % très satisfait. Cette satisfaction est exprimée de manière homogène par l'ensemble des vitrollais mais on notera que les 18 - 24 ans sont 93 % à exprimer leur satisfaction et 87 % pour les 25 – 34 ans.

Bien que l'étude n'indique pas les éléments qui font la satisfaction de la population, il apparaît lors d'ateliers de travail que la ville ne répond pas toujours aux attentes des plus jeunes et ceux malgré de nombreuses associations dont la démarche est de proposer des activités à cette population (atelier d'écriture de rap, stage de formation de BAFA, ateliers de journalisme, WebTV T2JV, pôle musique actuelle, ...).

Animation

Différentes structures développent des animations à destination des jeunes de 11 à 25 ans en complément des activités sportives et culturelles proposées par la municipalité. Parmi ces structures, on trouve les centres sociaux et les associations suivants :

- Centre Social l'A.V.E.S ;
- Centre Social Calcaïra ;
- Maison Pour l'Egalité ;

- Maison Pour Tous (MPT), membre du réseau Animation et Développement Local et agréée Jeunesse et Sport, bénéficiant ainsi de soutien publiques parmi lesquels ceux de Vitrolles ;
- Association Meleza ;
- Association Vatos Locos Vidéo qui organise notamment le festival festival Vitrollywood ;
- Association Culturelle des Îles de l'Océan Indien (ACIOI).

Lieux de vie

Il ressort principalement un manque de lieux de rencontres ou d'activité après 19 heures. En effet, une fois les temps scolaires terminés, la fréquence des transports en commun est limitée et ne permet pas d'accéder au centre-ville le soir et le weekend. Par ailleurs, le soir et le dimanche, peu de lieux de rencontres sont ouverts pour que les jeunes puissent se retrouver. Ils ont alors l'habitude de se retrouver au niveau du centre commercial Grand Vitrolles lorsque celle-ci est ouvert ou à celui de Plan de Campagne notamment le dimanche. Certains jeunes vitrollais proposent ainsi l'ouverture de salles le soir pour qu'ils puissent s'y réunir.

Participation des jeunes

Par ailleurs, contrairement aux personnes plus âgées qui participent à la démocratie locale au travers le Conseil des Sages, il n'existe pas de structure municipale favorisant la prise de parole des plus jeunes à Vitrolles. En effet, aucune structure de consultation ou de concertation, spécialement dédiée aux jeunes, ne leur permet de mettre en avant leurs besoins et d'identifier des propositions à soumettre aux élus pour y répondre.

■ Sensibilisation et éducation au développement durable

Afin de sensibiliser les habitants au développement durable, la Municipalité a mis en œuvre différents moyens, à savoir :

- **L'information** : la Commune met à disposition des habitants des données sur son site internet, portant sur la pollution de l'air et sur la qualité des eaux de l'étang de Berre. Par ailleurs, elle met en avant sur ce même site et dans les publications municipales, des bonnes pratiques et des guides pratiques sur la gestion des déchets, ... :
- **La sensibilisation** : elle s'appuie sur différents outils :
 - des manifestations telles que la Fête de la Nature en 2009 et la Fête de la Biodiversité en 2010 ;
 - des phases de sensibilisation ponctuelles. Par exemple, le centre nautique sensibilise les jeunes Vitrollais aux énergies renouvelables, le service en charge de la culture sensibilise les acteurs aux nuisances liés au bruit lors de concerts tandis que l'association « Nouveau regard sur le handicap » intervient chaque année auprès des élèves afin qu'ils appréhendent mieux le handicap. Parmi d'autres exemples, l'association « Un Jardin pour Tous » réalise des activités de jardinage au sein de l'école « Jean-Jacques Rousseau » tout en sensibilisant les enfants à la propreté et le respect de la nature.
- **La pratique** : Différentes structures favorisent l'éducation au développement durable en construisant des partenariats avec plusieurs acteurs :

- La Commune soutient le réseau « *Mon école est un refuge Ligue de Protection d'Oiseaux (LPO)* » dans lequel 10 groupes scolaires participent à un projet pédagogique d'éducation à l'environnement. Les élèves réalisent des activités de plantation des végétaux favorables aux insectes et aux oiseaux ou encore à l'installation des nichoirs et des mangeoires pour l'hiver ;
- Egalement, les élèves sont initiés à l'alimentation durable puisque que le délégataire de service public en charge de la restauration scolaire propose 20 % des produits d'origine bio sur les menus proposés et, des produits de commerce équitable sont inclus dans les menus plusieurs fois dans l'année. Enfin, les enfants ont la possibilité de composter les déchets alimentaires dans les cantines qui fonctionnent en « self ».
- Les Classes Environnement et ALSH mènent de nombreuses actions : tri des déchets, éducation à l'environnement, ateliers art plastique avec matériel de récupération, ateliers de papier recyclé, apprentissage d'un comportement respectueux dans la nature (ramassage des déchets, discussion sur les gestes citoyens...), consigne vis-à-vis de l'électricité, de l'eau, l'économie d'énergie, paillage du jardin pédagogique pour limiter l'arrosage des plantations.
- Le centre de vacances de Névache propose des séjours caractérisés par des activités où le développement durable est fil conducteur. Ainsi, le tri sélectif, la découverte de la nature ou l'agriculture biologique sont des thématiques abordées par des animateurs spécialisés. 27 classes par an sont reçues dans ce centre de vacances.
- Enfin, le centre de loisirs de Valbacol reçoit périodiquement des classes environnement.

Ces différents exemples d'éducation au développement durable, qui reposent sur des initiatives de la commune, des établissements scolaires et des associations, participent au partage des valeurs de développement durable à l'échelle du territoire communale.

Cependant, selon une enquête menée par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix en 2011 sur 72 personnes, les habitants de Vitrolles sont 25 % à connaître précisément le concept de développement durable tandis que 50 % reconnaissent connaître le terme sans pouvoir l'expliquer exactement et un quart n'en n'ont pas entendu parler.

Ce sondage, même partiel, montre que les Vitrollais pourraient être sensibilisés de façon plus importante au développement durable. Sans cela, il sera difficile pour la municipalité d'impliquer les vitrollais dans la démarche d'Agenda 21 local.

▪ **Actions de la Communauté du Pays d'Aix dans le domaine de l'énergie**

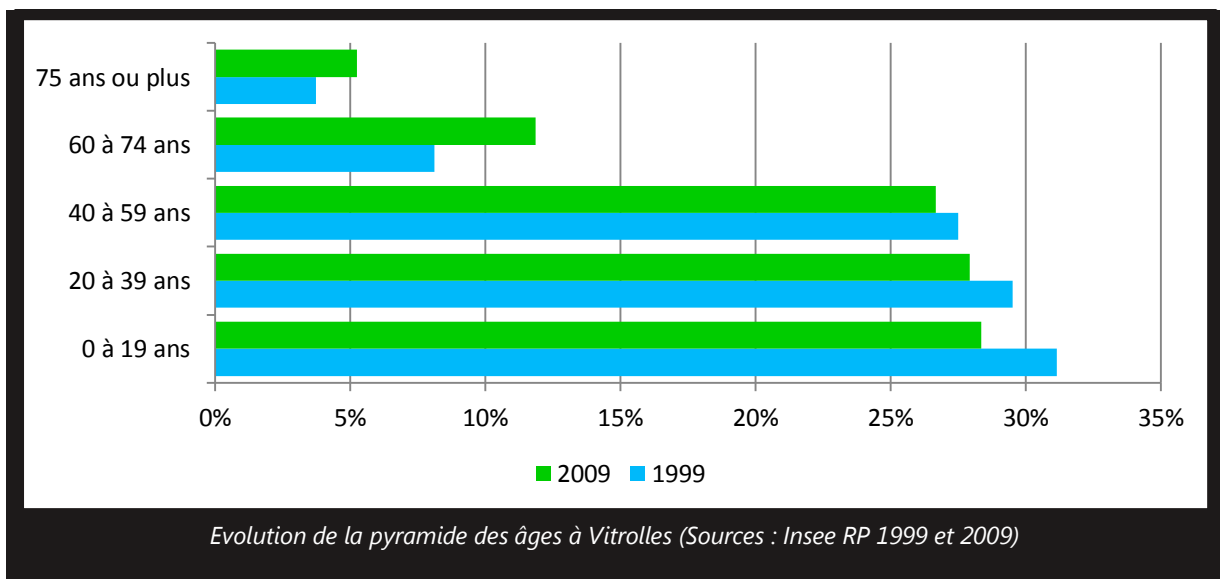
La Communauté du Pays d'Aix réalise également des actions visant à accompagner les acteurs du territoire sur le développement durable.

- **Animation de programmes pédagogiques** à destination des scolaires sur le thème de la maîtrise de l'énergie ;
- **Sensibilisation du grand public sur la réhabilitation et l'écoconstruction** en partenariat avec l'Association " *Bâtiment Durable Méditerranéen* ", notamment à travers la réalisation des diagnostics énergétiques chez les particuliers ;
- **Rédaction de guides** « *Piloter un quartier durable en Pays d'Aix* » et « *Réaliser un quartier durable en Pays d'Aix* » ;

- Démarche **d'amélioration de la qualité énergétique et environnementale sur les zones d'activités** communautaires et sur l'habitat
- **Information des entreprises artisanales** du territoire sur les économies d'énergie et la gestion des déchets (convention avec la Chambre des métiers) ;
- **Elaboration d'un guide sur la collecte et le tri sélectif à destination de tous les habitants**

▪ Les Personnes âgées

A l'image de la population française, la population vitrollaise vieillit. En 10 ans, la part de population de moins de 20 ans a diminué de 9 % tandis que celle située entre 60 et 74 ans a augmenté de 46 % et celle des plus de 75 a progressé de 40 %.



Le vieillissement de la population incite à prendre en compte et à anticiper les nouveaux besoins de cette population que ce soit en termes d'aménagements urbains, de services et d'activités proposés et de logements et d'hébergement disponibles.

En effet, les difficultés de déplacements, l'isolement et les problèmes de santé sont les principales conséquences du vieillissant. Il s'agit d'appréhender ces éléments pour répondre au mieux aux besoins des personnes âgées, de plus en plus nombreuses, et leur permettre de rester à Vitrolles.

D'ores et déjà, la commune de Vitrolles dispose d'un tissu associatif et économique pour accompagner cette population dans ses démarches et répondre à ses besoins. Par exemples, les seniors peuvent bénéficier d'un passeport leur donnant droit à des activités culturelles et sportives comme des randonnées, des cours de gym, des activités de Yoga, de l'initiation aux arts plastiques, ... tandis que de nombreuses activités proposent des activités complémentaires.

Le CCAS, des structures institutionnelles et des associations collaborent ensemble pour proposer aux personnes âgées en difficulté des services d'aides à domicile et un accompagnement dans leurs démarches quotidiennes. Des Allocations Personnalisées Autonomie, des Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées ou Portage Repas à Domicile sont quelques services proposés.

Des initiatives sont également lancées telles que le Plan Canicule, pouvant être enclenché chaque année en cas de très forte chaleur, vise à accompagner les personnes de plus de 61 ans qui le demande. Cette démarche initiée par la municipalité et le CCAS est volontaire.

▪ Les liens intergénérationnels

Les liens intergénérationnels peuvent être de plusieurs types : familiaux, sociaux et professionnels et ils peuvent être de plusieurs sortes : transmission de connaissances, services rendus, discussions, partage d'un logement ...

Initier ces liens permet aux personnes âgées de limiter les risques d'isolement et de les maintenir dans la vie locale. Pour les plus jeunes, il s'agit de préserver la mémoire locale et éventuellement de se responsabiliser et de bénéficier d'un accompagnement et de conseils.

Quelques initiatives à Vitrolles favorisent les liens entre jeunes et la population plus âgée. Par exemple, dans le cadre de la Semaine Bleue, manifestation nationale en direction des Seniors, certaines personnes ne sont rendues dans les écoles et les centres de loisirs pour raconter aux enfants comment ils vivaient leur jeunesse, leur quotidien, leur activités, etc.

Par ailleurs, le Service des Sport réalise des actions intergénérationnelles (de 2 à 80 ans) dans le cadre des APS (Actions Prévention Sport) où les inscrits sont amenés à pratiquer des Activités Sportives en Pleine Nature (APPN). Ces sports de découverte et de sensibilisation aux milieux naturels favorisent les liens par le partage d'une activité.

« *Mémoire Vive* », publication municipale, participe également à favoriser les liens intergénérationnels. Les anciens combattants de Vitrolles ont partagé dans un hors série du magazine municipale, leurs souvenirs des deux Guerres Mondiales ainsi que celles d'Indochine et d'Algérie.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur la JEUNESSE et des PERSONNES AGEES sont :

- Services municipaux des Sports ;
- Services municipaux en charge de la culture et des animations ;
- CCAS ;
- Services municipaux en charge de la Petite Enfance ;
- Réseau scolaire ;
- Centre et associations d'animation ;
- Crèches ;

6. EXPOSITION DE LA POPULATION AUX NUISANCES et SANTE

CHIFFRES CLES

- 1 / Document de planification portant sur la Santé : le Plan Local en Santé Publique ;
- 4 / Nombre de Plans de Prévention des Risques en cours à Vitrolles ;
- 2 / Nombre d'entreprises présentant des risques technologiques pour les habitants ;
- 6 / Nombre de quartiers subissant des nuisances sonores quotidiennes ;
- 10 / Nombre de sources sonores ayant un impact important pour les habitants (routes, aéroports, industries et voie ferroviaire) ;
- 3000 / Nombre de tonnes par an de polluants émis dans l'air par les secteurs d'activité de Vitrolles ;
- 2400 / Nombre de tonnes par an de polluants émis dans l'air par les transports routiers à Vitrolles ;
- +3 °C / Augmentation de la température moyenne attendue à la fin du siècle à Vitrolles ;
- 80 mm / Diminution des précipitations attendues à la fin du siècle à Vitrolles ;

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

▪ La Santé à Vitrolles

La commune de Vitrolles dispose de nombreux spécialistes et de nombreux équipements dont :

- 52 médecins généralistes ;
- Deux ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail (Fauve et Provence) ;
- Un Institut Médico Educatif : les Fauvettes ;
- Deux EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (la bastide les oliviers et Hotelia les Alpilles) ;
- Un Foyer logement mutualiste : les Hermès ;
- Une clinique pour la chirurgie en obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, permanence de soins 24h/24 ;
- deux centres hospitaliers spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales ;
- deux centres médico-psychologiques ;
- un centre de santé dentaire ;
- un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel.

La Mairie participe à l'amélioration de la santé des habitants via notamment l'« atelier santé » conduit par la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale.

Le Plan Local en Santé Publique (P.L.S.P) 2010-2012se décline autour de 5 axes :

- le soutien à la parentalité ;
- l'accès aux soins et les droits à la santé ;
- l'éducation pour la santé (addiction, conduites à risques, équilibre alimentaire, prévention bucco-dentaire) ;

- la souffrance psychique : en nette augmentation comme l'indiquent l'augmentation du nombre des consultations spécialisées dans le public et l'augmentation du nombre des arrêts de travail ;
- habitat et santé (et donc environnement) ;

▪ Les nuisances sonores

La commune de Vitrolles est sujette à diverses sources de pollutions sonores : activités économiques génératrices de bruit, l'aéroport Marseille-Provence ainsi que des infrastructures de transports terrestres.

En termes d'infrastructures routières, les principales voies de Vitrolles sont classées par arrêté préfectoral selon leur trafic impliquant une bande de part et d'autres où l'aménagement urbain doit faire l'objet d'une réglementation particulière :

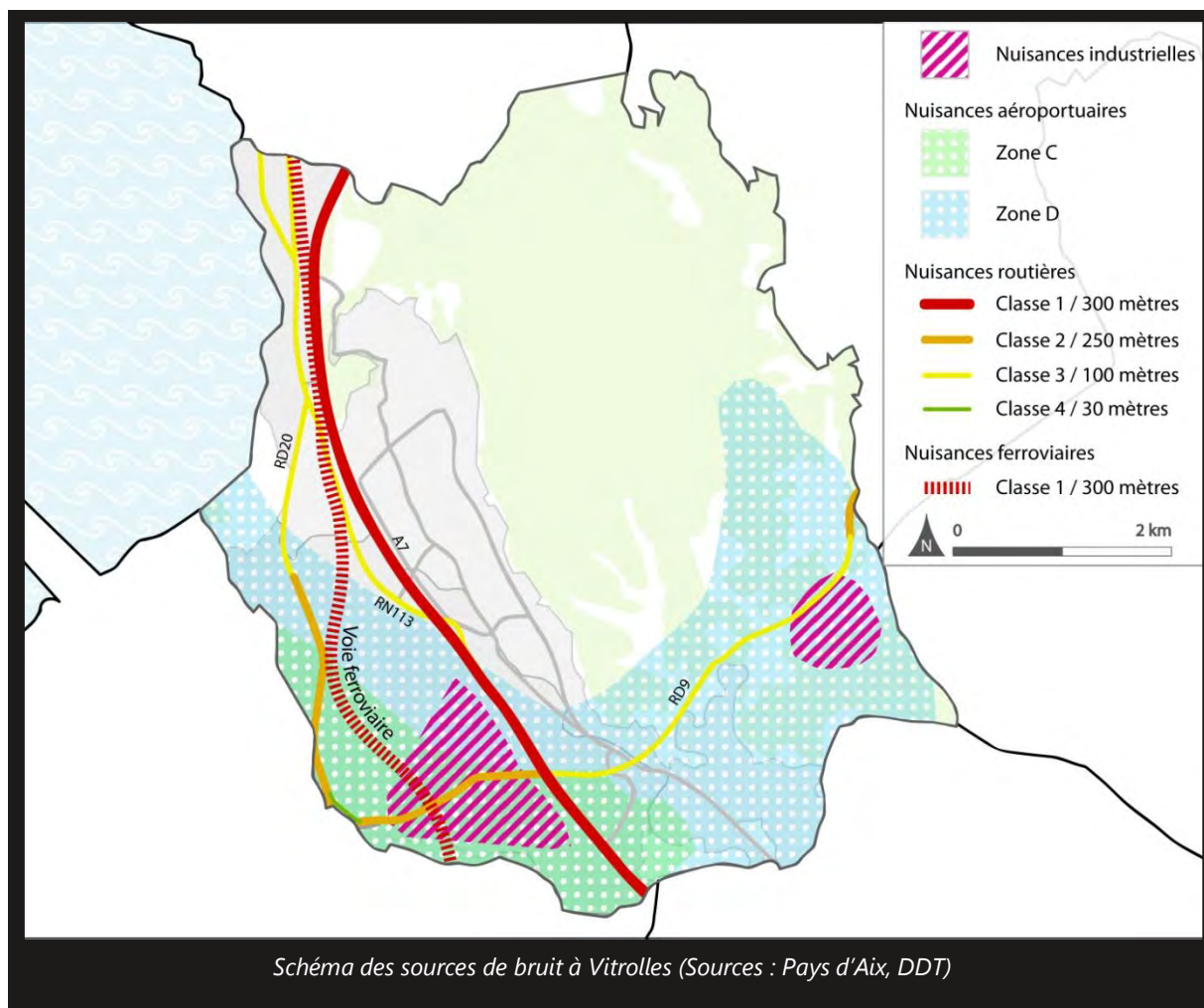
- A 7 (300 m) avec environ 50 000 véhicules par jour (donnée DRE 2007) ;
- RN 113 (100 m) ;
- RD 9 (100 à 250 m selon les tronçons) avec environ 55 000 véhicules par jour dans les deux sens (donnée DRE 2007) ;
- RD 20 (100 m) ;
- RD 20 D (100 m) ;
- RD 20 E (30 m).

De la même façon, la voie ferrée fait également l'objet d'une réglementation liée aux bruits portant sur une distance de 300 mètres de deux côtés de la voie.

Quelques entreprises sont également à l'origine de bruits notamment dans la zone d'activités des Estroublans.

Enfin, l'aéroport Marseille-Provence, situé au Sud de la commune, constitue la principale source de nuisances sonores pour la commune puisque les réglementations liées à cette infrastructure couvrent une large superficie territoriale et impacte directement les quartiers Sud notamment. Le classement de certains espaces en zone C ou D a pour objet :

- l'interdiction de toute construction individuelle sous certaines conditions
- l'isolation phonique des logements et d'informer les populations.



Les nuisances liées à l'aéroport ont également fait l'objet d'une mobilisation de la Municipalité et de l'Association pour la Défense de l'Environnement des Vitrollais (ADEV). Le Comité de travail sur des solutions raisonnables pour répondre aux nuisances sonores que subissent une partie des Vitrollais.

Ainsi selon la carte du bruit réalisé par la Communauté du Pays d'Aix, six quartiers sont dans des zones de bruit supérieur à 68 décibels :

- les Vignettes (bordure RD113) ;
- lotissement les Romarins (avenue Casile) ;
- le Bosquet (bordure Paul GUIGOU) ;
- les Salyens (de Pierre Plantée au Liourat) ;
- les habitations le long du CD9 au niveau de l'échangeur du Griffon côté sud jusqu'au Stadium ;
- la Tuilière (en bordure RD 113 et autoroute).

▪ La qualité de l'air

L'air est composé de 78% d'azote, de 21 % d'oxygène, de 1% de composants divers et de l'ordre de 0,05% de polluants. Bien qu'en proportion très faible dans l'air, ces polluants constituent pourtant un risque pour la santé humaine et pour les écosystèmes.

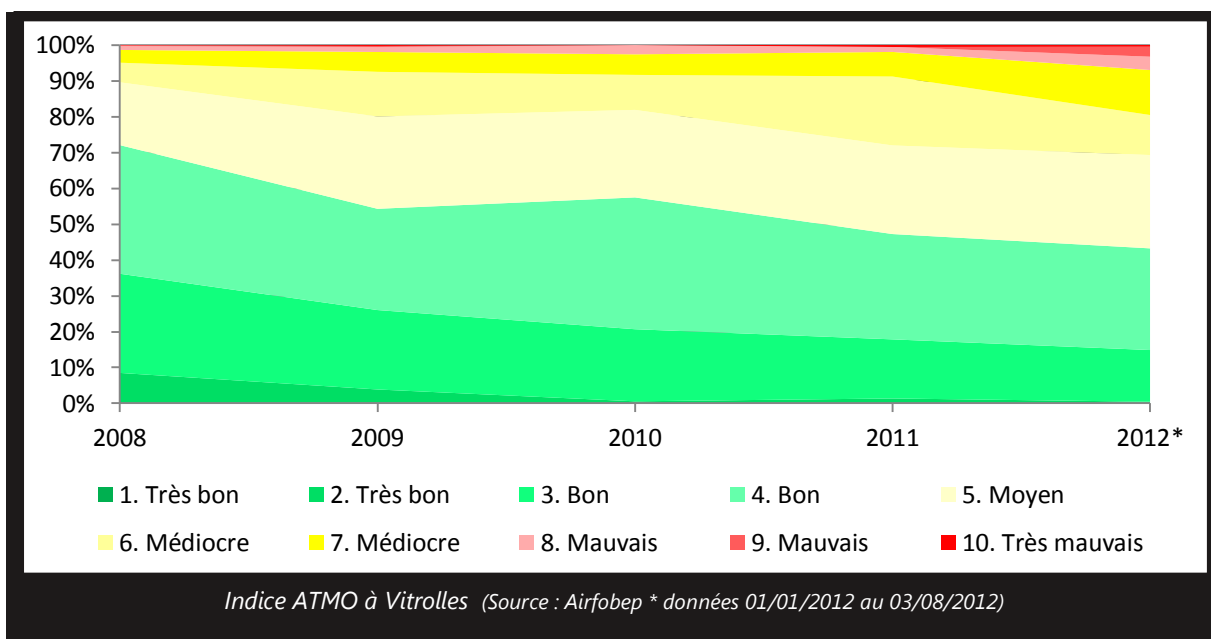
Le secteur des transports dans les Bouches-du-Rhône est responsable de plus de la moitié des émissions polluantes de la région PACA réparties de la manière suivante :

- de 57% de particules fines émises,
- de 65% du CO2 émis ;
- de 45% d'oxydes d'azote émis.

Les principales sources d'émissions se trouvent dans les secteurs des transports et de l'industrie sont. Par ailleurs, le territoire communautaire contribue aux émissions de polluants dans l'air de 10 à 25%.

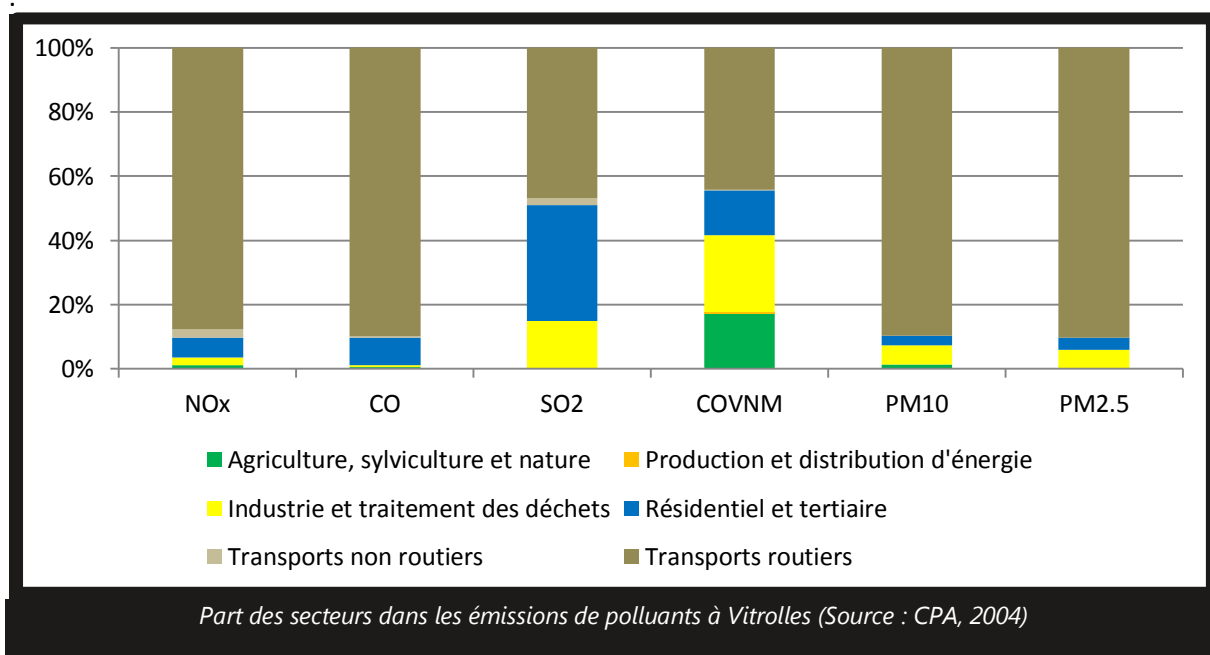
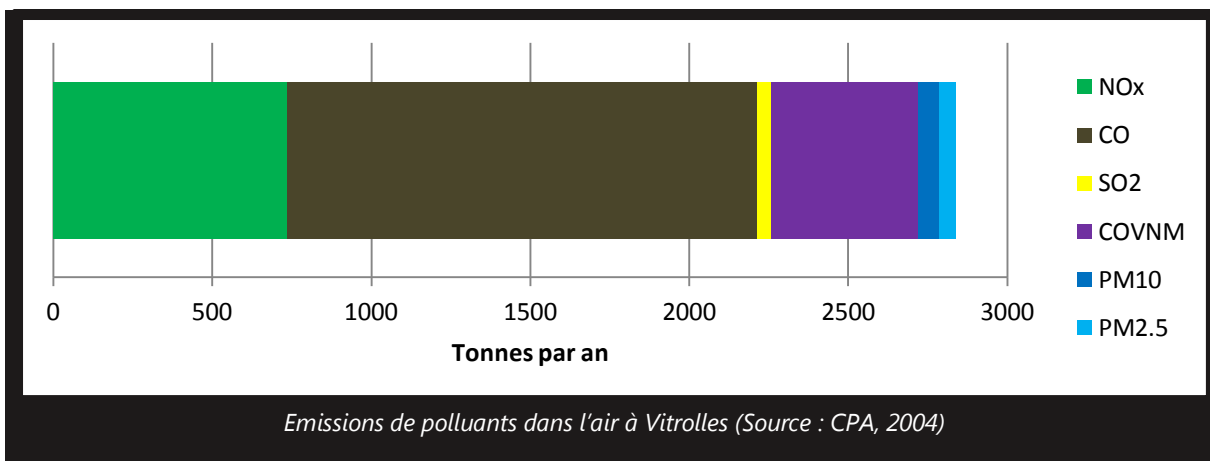
Preuve de cette importante concentration des polluants dans l'air, le département a enregistré depuis 2001, une trentaine de pics de pollution à l'ozone chaque année. Par ailleurs, 6 procédures d'information à la population ont été déclenchées depuis 2010 sur le bassin de Marseille du fait d'exposition aux particules fines.

Contrairement à ce qui est enregistré par les capteurs de mesures de la qualité de l'air de Vitrolles, ceux de Velaux permettent de mesurer l'indice ATMO, indice référence en France. Elle mesure la qualité de l'air pour l'ensemble des communes de Velaux, Vitrolles, Rognac, Coudoux et Ventabren. L'évolution de l'indice montre que la qualité de l'air ne cesse de baisser depuis 2008 avec seulement 47 % de jours de bonne à très bonne qualité en 2011 contre 71% en 2008. Par ailleurs, les données de l'année 2012 tendent à montrer une tendance de dégradation de la qualité de l'air.



A Vitrolles, les pollutions sont principalement liées aux trafics routiers, notamment l'autoroute A7 et la route départementale RD9. La valeur limite de dioxyde d'azote de 42.6mg/m³ est régulièrement dépassée au niveau de l'intersection de ces deux voies.

Du fait notamment de ses réseaux autoroutiers, Vitrolles émet 4 à 7 % des émissions de gaz polluants dans l'air qui sont rejetées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. En 2004, 1500 tonnes de monoxyde de carbone, 700 tonnes d'oxyde d'azote (NOx) et 500 tonnes de Composé Organique Volatil Non Méthanique (COVNM) étaient émis dans l'air dont l'origine provient principalement des secteurs du transport et de l'industrie pétrochimique. Ces composés ont, entre autres, des effets cancérigènes et des effets aggravants pour les maladies respiratoires. Ils participent également au réchauffement climatique.



▪ Les risques technologiques

La commune de Vitrolles est concernée par le risque industriel concernant les activités de Brenntag Méditerranée, implantées dans la ZAE des Estroublans dont l'activité principale est la distribution de produits chimiques. La deuxième entreprise concernée est Butagaz, implantée à Rognac, laquelle utilise des substances visées par la directive SEVESO et qui est classé AS, soit le « seuil haut » de la directive. Dans ce cadre, deux Plans de Prévention des Risques Technologiques ont été signés le 10 novembre 2009.

▪ Les risques d'inondation

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Ces risques à Vitrolles sont de deux types :

- des inondations suite à des pluies torrentielles provoquant des crues de la Cadière et de ses affluents ;

- des inondations suite à la saturation du réseau et dues à l'artificialisation des sols et au ruissellement urbain.

Différentes études dont le Plan de Prévention prescrit en 1999 et une étude cartographique hydrogéomorphologique en région PACA élaborée en 2004 délimitent précisément les zones à forts risques d'inondation. Les prescriptions sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, Vitrolles s'inscrit dans le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de La Cadière (S.I.A.R.C), crée en 1968 qui vise à lutter contre les inondations.

▪ Les risques de feux de forêt

La commune de Vitrolles, disposant d'une importante couverture végétale et exposée à de nombreux épisodes de sécheresses et de vents violents, est située en zone qualifiée de très sensible aux feux de forêt. Le risque est particulièrement élevé au niveau du massif boisé du plateau de l'Arbois, au Nord-est de la commune. De plus, l'existence d'habitat diffus, de quartiers d'habitation ou d'activités, et d'infrastructures à fort trafic dans et en limite du massif de l'Arbois aggrave le risque subi en augmentant l'occurrence d'éclosion d'incendie. De ce fait, un plan de prévention des risques de feux de forêt a été prescrit par arrêté préfectoral du 18 décembre 2007 préconisant certaines mesures à destination de l'aménagement urbain et pour les propriétaires de terrain. Un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement de la Forêt a été adopté en 1992. Il vise à poursuivre les efforts adoptés sur le traitement des interfaces forêt / habitat et sur une participation plus forte dans les projets d'entretien notamment via l'agriculture et le pastoralisme. Ce document est en cours de révision.

▪ Les risques liés à la géologie et au sol

La commune dispose de formations géologiques nombreuses (calcaires fracturés, sols argileux, ...) qui expliquent les risques existants. Ainsi, selon l'inventaire départemental des mouvements de terrain réalisé par le BRGM en 2005, Vitrolles connaît une érosion de berges au niveau des secteurs de la Tuilière, de l'échangeur de Marignane, de la Gipièrre, de la station d'épuration de la Glacière, des Pinchinnades, de Fontblanche, du Haut Bois, du ravin de l'Infernet, de la Billonne, de l'Anjoly, des Rollandins et du littoral ouest de la commune, des chutes de blocs au niveau des secteurs des Baumelles, du chemin du Val d'Ambla, de la Rue du Soleil, de la D55 au droit de la barre rocheuse longeant la route. Par ailleurs, la commune subit quelques glissements de terrain au niveau des secteurs du camping « Marina plage ».

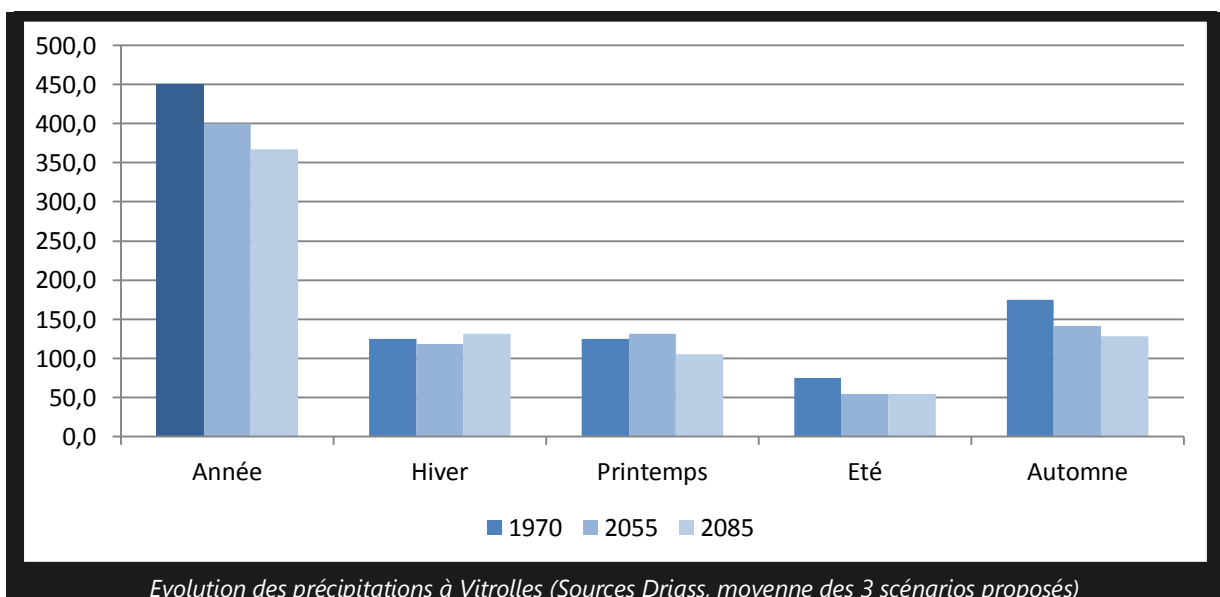
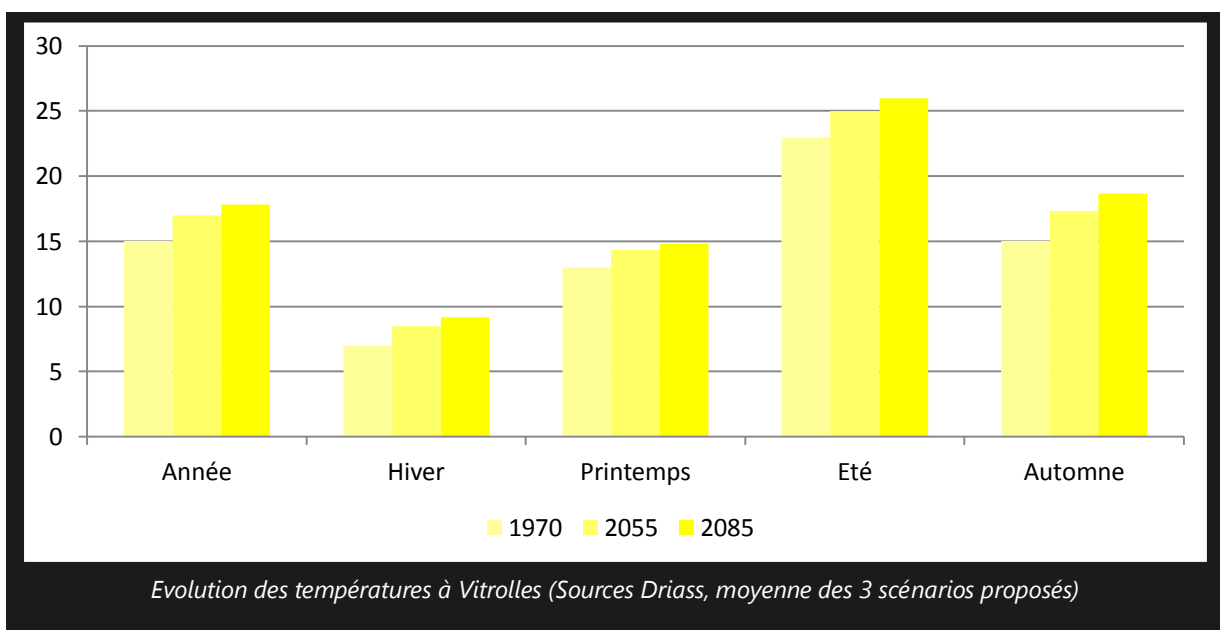
Concernant les risques liés au retrait-gonflement d'argiles, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêtés des 29 octobre 2002 et 11 juin et 7 août 2008. La cartographie mise à jour par le BRGM montre que les zones urbanisées et les zones d'activités économiques connaissent des aléas faibles à moyen. Au regard de ces indications, la commune doit prendre certaines précautions en termes d'aménagement, de prescriptions liés aux constructions de bâtiments et de gestion des rejets d'eaux usées.

Enfin, le Plan Séisme entré en vigueur le 1^{er} mai 2011, indique que les risques sismiques sont modérés (3 sur une échelle de 5) à Vitrolles. Cette nomenclature vise à prévenir les risques liés à un tremblement de terre notamment sur la tenue des constructions. A Vitrolles, l'ensemble des constructions accueillant des activités humaines sont soumises à conditions de constructions européennes ou des dispositions forfaitaires simplifiées.

▪ Le réchauffement climatique à Vitrolles

Selon la base de données DRIASS du ministère du développement durable et de Météo France, les 3 scénarios montrent une augmentation de la température moyenne à Vitrolles de +2 °C d'ici 2055 et de + 3 °C d'ici 2085. Par ailleurs, les précipitations devraient diminuer à la fin du siècle avec une estimation de -50 mm en 2055 et -80 mm en 2085, soit une diminution de 10 % puis de 20 % à la fin du siècle par rapport à 1970.

Bien que les températures devraient augmenter quelque soient les saisons, les précipitations varieront différemment. Ainsi, en hiver, les températures devraient augmenter de 1.5 en 2055 puis 2.2 en 2085 provoquant un adoucissement et donc des précipitations plus fréquentes à la fin du siècle. Les trois autres saisons devraient connaître des évolutions identiques avec une augmentation des températures et une diminution des précipitations notamment durant les périodes automnales et estivales.



▪ Les effets attendus à Vitrolles liés au réchauffement climatique

Au-delà du coût pour la biodiversité, vulnérable au changement climatique, une élévation des températures et une diminution des précipitations auront des conséquences sur la qualité de vie des français et donc des Vitrollais.

Pour réduire sa vulnérabilité au réchauffement climatique notamment les effets de chaleur estivale, la commune de Vitrolles dispose de nombreux espaces naturels de part et d'autre de la ville qui peuvent contribuer à adoucir l'effet de chaleur urbain : l'étang de Berre et les Salins du Lion à l'Ouest et le plateau de l'Arbois à l'Ouest. L'évolution des températures et des précipitations proposée par Météo France via la source Driass, montre que l'Etang de Berre aidera à limiter l'augmentation des températures à l'échelle locale.

Elle peut également s'appuyer sur son réseau d'espaces verts publics et privés relativement bien répartis sur le territoire et notamment dans les espaces habités. Ce maillage vert et bleu est un atout en terme de confort d'été pour les habitants qu'il semble nécessaire de préserver, d'optimiser et d'adapter par rapport aux nouvelles conditions climatiques attendues. Les espaces verts et arborés en ville limitent la température à l'échelle micro-locale. L'utilisation de matériaux clairs en ville (voiries, bâtiments, ...) contribue également à limiter la chaleur en ville.

Bien que les espaces verts en milieu urbain constituent un atout pour limiter les effets du réchauffement climatique, de nouvelles réponses sont à apporter aux risques que Vitrolles pourraient subir du fait d'un réchauffement attendu de 2 à 3 degrés d'ici 2100. La lecture du Plan d'Adaptation au Réchauffement Climatique en France permet de mettre en avant les risques potentiels à Vitrolles :

- **Le retrait-gonflement des argiles** : l'espace urbain habité et industrialisé se situe sur des argiles dont les risques sont estimés comme faibles à moyen sur le territoire. L'élévation des températures pourrait multiplier les risques par 3 à 6 d'ici 2100.
- **Les incendies** : l'augmentation des températures pourraient favoriser des départs de feux plus nombreux à l'avenir ;
- **L'élévation du niveau de l'Etang de Berre** : Le Plan d'Adaptation au Réchauffement Climatique s'appuie sur une élévation de l'ordre de 20 à 50 cm d'ici la fin du siècle. Une telle élévation aurait des conséquences sur les quartiers à proximité du littoral tel que le quartier des Vignettes et sur certains infrastructures ;
- **Diminution des ressources en eau potable** : l'élévation des températures pourraient limiter la pluviométrie et risquerait alors de limiter les ressources en eau potable sur le territoire ;
- **Des maladies tropicales en augmentation** : les régions Sud de la France pourraient par ailleurs être impactées par des maladies tropicales qui nécessiteront d'établir des actions de santé publique.
- **Vulnérabilité des personnes fragiles** : L'augmentation des températures pourraient favoriser les pics de chaleur à l'image de la canicule 2003 qui a conduit à une augmentation importante du nombre de décès des personnes âgées notamment ;

Bien que les scénarios à l'échelle des différentes régions françaises ne puissent véritablement être établis de façon détaillée, le Plan préconise dans ces premières actions d'anticiper le changement climatique dans l'ensemble des documents programmatiques des collectivités territoriales et en termes d'aménagement des territoires.

Dans le cadre de la Charte vers un Développement Durable, la Communauté de Communes a pour objectif d'identifier les effets du changement climatique sur le territoire. Pour cela, elle s'est doté d'un Plan Climat Energie Territoire dont l'un des piliers vise justement à comprendre les dynamiques du territoire vis-à-vis du réchauffement climatique et à identifier un certains nombres de mesures à mettre en œuvre.

ENGAGEMENTS ET REGLEMENTATION

Le Plan National Santé Environnement : Portant sur la période 2009-2013, il vise à limiter les nuisances et les risques pour les populations. Il s'appuie sur divers outils portant sur les thèmes de la qualité de l'air, la réduction des bruits, le suivi des ICPE, la limitation des produits chimiques, ... Parmi les actions menées, il y a :

- le développement des mobilités douces ;
- la réduction de 30% des émissions de particules fines dans l'air d'ici 2015 et les émissions de 6 substances toxiques prioritaires dans l'air et dans l'eau d'ici 2013 ;
- l'identification et la gestion des points noirs environnementaux dont Fos-sur-Mer fait partie ;
- ...

Le suivi de la mise en œuvre du Plan est réalisé par le Groupe Santé Environnement. Sur 12 actions majeurs, 6 sont réalisées et 5 sont avancées.

La région PACA a adopté son Plan Régional Santé Environnement en juin 2010, il porte sur 3 thèmes principaux :

- L'Eau : « Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource de qualité afin de réduire les effets sanitaires liés aux différents usages de l'eau » ;
- L'Air : « Réduire et contrôler les expositions à la pollution atmosphérique ayant un impact sur la santé » ;
- La Connaissance : « Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques sanitaires actuels et émergents liés à l'environnement ».

La région Provence- Alpes-Côte d'Azur s'est également dotée d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air s'appuyant sur la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) de 1996, dont l'objectif principal est l'amélioration de la qualité de l'air. Le PRQA ou PPA a été approuvé par le préfet en date du 23 mai 2007.

La Loi Grenelle : En terme de réduction des nuisances, la loi Grenelle vise notamment à :

- Lutter contre la pollution de l'air ;
- Expérimenter les zones d'actions prioritaires pour l'air.
- Introduction dans le Code de l'Environnement du principe de surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les lieux recevant du public ou des populations sensibles ;
- Mettre en œuvre le nouveau plan national de réduction des particules, des oxydes d'azote et d'ammoniac ;
- Respect des plans d'exposition au bruit pour les nouveaux aéroports ;
- Contraindre les entreprises ferroviaires à la réduction du bruit dans l'environnement, en adoptant notamment des dispositifs de freinage de leur matériel roulant ».

Le Plan National d'Adaptation au Réchauffement Climatique : Conscient d'une évolution des températures liés au réchauffement climatique à échéances de +3°C d'ici 2100, ce plan adopté en juillet 2011 vise à inciter la prise en compte de la vulnérabilité des territoires à ce phénomène et à

inciter les collectivités à mettre en œuvre des actions limitant les effets négatifs tels que les risques de submersion, les risques d'incendies ou encore les risques de limitation en approvisionnement en eau potable.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur l'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX NUISANCES et la SANTE sont :

- La Direction des Risques et de l'environnement ;
 - AIRPACA ;
 - Communauté du Pays d'Aix ;
 - Maison Départementale de la Solidarité ;
 - ARS (Agence Régionale de la Santé) ;
 - Atelier Santé Ville ;
 - Réseau médico-social de Vitrolles ;
 - CMP enfants-adolescents-parents ;
 - Les entreprises classées ;
 - Gestionnaires des infrastructures autoroutières ;
- Associations de sensibilisation à l'environnement.

7. Enjeux de développement durable à Vitrolles

Les enjeux liés à cette grande thématique sont :

- Promotion de l'éducation au développement durable au service de la citoyenneté
- Positionnement du centre-ville comme centre de vie
- Développement du réseau d'information citoyen local
- Capacité à s'exprimer et à participer au développement local au travers d'un dispositif à l'échelle du quartier
- Proposition des pratiques culturelles et sportives au service du rassemblement des Vitrollais dans leur diversité
- Désenclavement de certains quartiers de la Ville (ex. quartier de la Gare des Aymards)
- Développement des liaisons douces inter-quartiers
- Renforcement des dispositifs d'accueil et cohérence des temps sociaux (plages horaires des lieux publics, transports, etc.)

- Des lieux favorisant les rencontres sociales et culturelles
- Coopération inter-associative et prise en compte du développement durable par le monde associatif Renforcement des partenariats avec les bailleurs sociaux
- Réduction de la fracture énergétique des ménages
- Amélioration de la tranquillité publique et prévention des incivilités
- Développement d'un programme de santé environnementale
- Amélioration de la connaissance des conditions de vie des populations vitrollaises

1. ACTIVITES ECONOMIQUES

CHIFFRES CLES

2 / Vitrolles est le deuxième pôle d'emploi de la Communauté d'Agglomération ;

4 / Vitrolles est le quatrième pôle d'emploi du département des Bouches-du-Rhône ;

10 / Nombre de zones d'activités ;

2200 / Nombre d'entreprises implantées dans les zones d'activités ;

450 / Nombre de commerçants en centre-bourg ;

56 / Part du secteur tertiaire dans l'activité communale ;

25 000 / Nombre d'emplois à Vitrolles

130 000/ nombre de m² ayant fait l'objet d'une demande d'installation d'énergie solaire par les entreprises ;

1 / Nombre d'installation d'éoliennes par les entreprises vitrollaises ;

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les zones d'activités économiques

Près de la moitié des 2200 entreprises réparties sur le territoire se situent dans les 10 zones d'activités économiques (ZAE). La plus ancienne et la plus vaste est la ZAE des Estroublans aménagée en 1964 sur 294 hectares. En 1985, la ZAE d'Anjoly verra l'implantation d'entreprises sur les dernières parcelles disponibles. En 1970, le centre commercial Carrefour, l'un des plus grands centres commerciaux en France et le premier de la Région, s'installe à Vitrolles sur une surface de 40 000 m².

En 2012, les Zones d'activités économiques sont les suivantes :

| Zone d'Activité Economique | Année de création | Superficie | Nombre d'entreprises | Nombre d'emplois (2011) | Activités principales |
|------------------------------|-------------------|---------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Les Estroublans | 1962 | 296 hectares | 485 | 9173 | Industries et divers |
| Couperigne / Aéroport | 1975 | 133 hectares | 85 | 1329 | Transport et logistique |
| Les Cadestraux | 1975 | 72 hectares | 27 | 717 | Transport et logistique |
| Bastide Blanche | 1975 | 20,5 hectares | 60 | 1220 | Service et commerce |
| Les Bagnols | 1976 | 15 hectares | 19 | 189 | Industries |

| | | | | | |
|--------------------------------------|------|---------------|-----|------|-------------------------|
| Croze / Frescoule | 1980 | 9 hectares | 56 | 162 | Service et commerce |
| Parc du Griffon | 1981 | 14,7 hectares | 45 | 1487 | Services |
| Vitrolles Espace / Le Liourat | 1982 | 28 hectares | 198 | 2036 | Service et commerce |
| Anjoly | 1984 | 94 hectares | 176 | 2833 | Transport et logistique |
| La Tuillière | 1986 | 10,6 hectares | 49 | 519 | Service |

Les entreprises à Vitrolles offrent des emplois à environ 23 600 personnes et se répartissent comme suit :

- 56% des établissements sont issus du secteur des services ;
- 26 % sont des commerces ;
- 18 % des entreprises industrielles liées au secteur de la construction.

Le secteur des services est porteur à Vitrolles puisqu'il représente environ 75% des créations d'entreprises récentes. Le taux de remplissage des ZAE du territoire est aujourd'hui quasiment optimal.

La Commune de Vitrolles, bien que ne disposant pas de la compétence économique, compétence transférée à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, se pose comme facilitateur du développement économique afin d'appuyer et d'accompagner les entreprises installées sur son territoire dans leur développement et de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune. Pour sa part, l'agglomération a en charge la gestion des zones d'activités économiques, le développement international des entreprises et l'animation des pôles de compétitivité.

La Municipalité s'appuie sur certaines structures notamment Vitropôle, association qui réunit les propriétaires des parcelles des ZAE de l'Anjoly et des Estroublans. Elle regroupe 323 membres représentant 655 entreprises et 12 350 emplois. L'association a pour objectifs de gérer et de traiter les doléances de ces membres et de favoriser un échange régulier entre-eux et les partenaires institutionnels. Dans ce cadre, la Commune a par exemple participé à la recherche des solutions convenables suite au classement SEVESO de l'entreprise BRENNTAG. Par ailleurs, elle participe aux Vitro'déj, petits déjeuners regroupant les acteurs institutionnels et économiques pour aborder différentes problématiques, notamment les problématiques environnementales et énergétiques.

Enfin, la Municipalité est en train de construire un partenariat avec la nouvelle association Vitropôle Entreprendre, récemment créée. Cette nouvelle structure associative, qui se présente sous la forme d'un « club d'entreprises » rassemble les acteurs économiques du territoire Vitrollais et les territoires voisins dépassant ainsi les limites des ZAE de Vitrolles. Ses objectifs sont :

- Dynamiser le territoire et les échanges entre les acteurs économiques
- Faire connaître le tissu économique et améliorer l'image du territoire
- Attirer de nouvelles entreprises

Vitropôle Entreprendre doit permettre de répondre aux enjeux économiques du bassin d'emploi vitrollais. Pour faciliter la démarche de Vitropôle Entreprendre, la Ville souhaite donc prendre une part active à ces objectifs en participant aux manifestations tel que l'« Agora du business » le « Forum des entreprises » le « Forum des porteurs de projets » les sessions de formations et d'information destinées aux entreprises, les « accueils nouveaux arrivants », la création d'une plaquette présentant les atouts de la commune en matière économique etc.

Commerces et services en centre-bourg

Les formes urbaines de « ville nouvelle » impliquent, dès 1973, l'aménagement d'un nouveau centre-urbain accueillant commerces, équipements socioculturels, sportifs et l'Hôtel de ville. Il accueille ainsi 450 commerçants, toutes activités confondues.

Par ailleurs, la Commune s'appuie sur les associations de commerçants pour organiser des manifestations commerciales mettant en lumière le savoir-faire des commerces de proximité, accompagne les nouveaux commerçants dans leurs différentes démarches (montage de dossier de faisabilité, financement, recherche de locaux, démarches administratives, etc....) Cependant, contrairement aux réseaux d'entreprises, celui des commerçants est moins dynamique. La commune souhaite favoriser le développement de ce réseau.

Dans ce cadre, la Ville a initié avec la CPA un plan FISAC, plan de redynamisation de l'artisanat et du commerce, destiné à dynamiser ce secteur.

Institutionnellement, Vitrolles s'attache à respecter les compétences de chacun de ses partenaires, et notamment celles de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (Pays d'Aix Initiatives et Pays d'Aix Développement) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Elle s'inscrit donc en tant que partenaire et relais selon les besoins.

Equipements routiers et infrastructures

L'attractivité économique du territoire s'appuie sur des équipements facilitant les déplacements et rapprochant la ville de Vitrolles aux agglomérations du département et également à la France et l'Europe.

Ainsi, elle trouve son origine dès années 60 avec l'internationalisation de l'aéroport d'Aix –Marseille dans les années 40 et à la création d'un port pétrolier à Fos sur Mer en 1968. La construction de l'autoroute A7 en 1970 traversant la Ville assurera alors un accès rapide du territoire aux grandes villes du département et aux principaux centres économiques et portuaires.

La construction de la gare TGV - Aix-en-Provence en limite du territoire communal assure également l'attractivité du territoire. La réorganisation de la ligne TER et du pôle des Aymards devrait compléter ce dispositif d'attraction de la commune en améliorant l'accès depuis Marseille.

Responsabilité sociétale des entreprises

La prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux par les entreprises de la commune sont difficiles à appréhender. En effet, la commune ne dispose pas de données concernant les actions menées par les entreprises, ni le potentiel humain et technique pour faire émerger une meilleure prise en compte de ces problématiques.

Par exemple, il n'est pas connu le nombre d'entreprise respectant les normes RSE, 14000, 26000 ou encore celles qui ont entrepris des Plans de Déplacements Entreprises, ...

Quelques initiatives en termes de protection de l'environnement ou de réponses aux enjeux environnementaux peuvent cependant être mises en avant. Depuis 2009, 43 entreprises ont fait une déclaration d'installation de système de production d'énergie solaire sur leur bâtiment d'activité portant sur un total de 130 000 m² de panneaux solaires potentiellement installé, tandis qu'une enseigne du magasin Botanic s'est distinguée en installant une éolienne sur son espace. L'objectif de cette enseigne est d'inciter les consommateurs à l'achat de ce type d'éolienne en mettant en avant une éolienne novatrice qui fonctionne avec peu de vent, fait peu de bruit et qui résiste aux vents violents.

Par ailleurs, l'association Vitropôle mène une réflexion sur la gestion des déchets afin de favoriser le tri sélectif dans les zones d'activité. Vitropôle organise par ailleurs des rendez-vous portant sur certains d'entre eux, sur les questions environnementales (ex : gestion et pollution de l'eau). Ces rendez-vous se font en appui de la Municipalité et/ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Bouches-du-Rhône.

Au-delà de ces quelques mesures environnementales, certaines entreprises sont plus actives dans la prise en compte de la responsabilité sociétale des entreprises. Tel est le cas du centre de tri postal de La Poste, acteur qui se présente comme un véritable partenaire territorial pour le développement d'actions précises, notamment l'organisation des tables rondes sur des enjeux de développement durable, la sensibilisation sur la mobilité douce, le tri sélectif, le plan de déplacement administration ou présentation au sein du centre des spectacles culturels. Des grandes enseignes présentes sur le territoire comme Carrefour, Castorama, Ikea ou Décathlon soutiennent certaines actions de la Municipalité.

REGLEMENTATION ET ENGAGEMENTS

La faible prise en compte des questions environnementales et de développement durable dans les entreprises à Vitrolles peut être liée :

- à un manque de sensibilisations des dirigeants d'entreprises ;
- à la crainte du coût financier que cela peut entraîner que la prise en compte de ces problématiques soit un coût pour l'entreprise ;
- à la présence majoritaire des petites et moyennes entreprises dans les zones d'activités. Le cadre réglementaire vise surtout les grandes entreprises.

En effet, le cadre réglementaire concernant la Responsabilité Sociale (ou Sociétale) des Entreprises (RSE) ne concerne que les grandes entreprises qui doivent, selon l'article 16 de la loi Grenelle II, fournir des informations sociales et environnementales dans leurs rapports annuels. Il s'agit de présenter des indicateurs sociaux tel que la précarité des emplois, la formation du personnel, la sécurité, l'insertion, le taux d'emplois des personnes en situation de handicap, et des indicateurs environnementaux en terme d'impact de l'entreprise sur son environnement, de mesures de prévention des risques et de mesures pour limiter sa consommation énergétique.

Ainsi, seules les entreprises faisant partie du CAC 40 sont concernées par cette réglementation et représentent une faible part des entreprises présentes à Vitrolles. Toutefois, divers référentiels coexistent pour instaurer la prise en compte du développement durable dans les entreprises. Certains sont proposés par des agences de notation, des cabinets de conseil, des ONG et des associations.

Parmi ceux-ci, il y a le référentiel « Pacte Mondial », issu du Forum économique mondial en 2000, qui repose sur 10 principes ou la norme ISO 26000 qui n'est pas un label de certification mais un document guide qui prend compte de la diversité de situations pour aider les entreprises à mieux prendre en compte les enjeux liés aux droits de l'homme, à l'environnement, à la gouvernance ou à l'intégration locale.

Par ailleurs, quelques engagements de la France peuvent s'inscrire dans les démarches environnementales et sociétales des entreprises à savoir :

- Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés selon le : Plan National d'Actions pour l'Inclusion issu du Grenelle de l'Insertion - PNAI 2008.
- Recycler, d'ici 2012, 75% des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture, contre 68% en 2004.

LES ACTEURS

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Communauté du Pays d'Aix ;
- Organismes Pays d'Aix Développement et Pays d'Aix Initiatives
- Association Vitropôle ;
- Association Vitropôle Entreprendre ;
- Associations de commerçants ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence ;
- Ville de Vitrolles
- Réseau RSE dont la Communauté du Pays d'Aix est membre.

2. EMPLOI, CHOMAGE ET INSERTION

CHIFFRES CLES

17 200 / Nombre d'actifs à Vitrolles

167,7 / Indice de concentration de l'emploi à Vitrolles

13,5 / Taux de chômage à Vitrolles

30 / Taux de chômage chez les moins de 25 ans

85 / Rang de Vitrolles sur 119 communes concernant l'indice de formation

110 / Contrats de travail signés dans le cadre de l'IAE, soit 28 000 heures réalisées

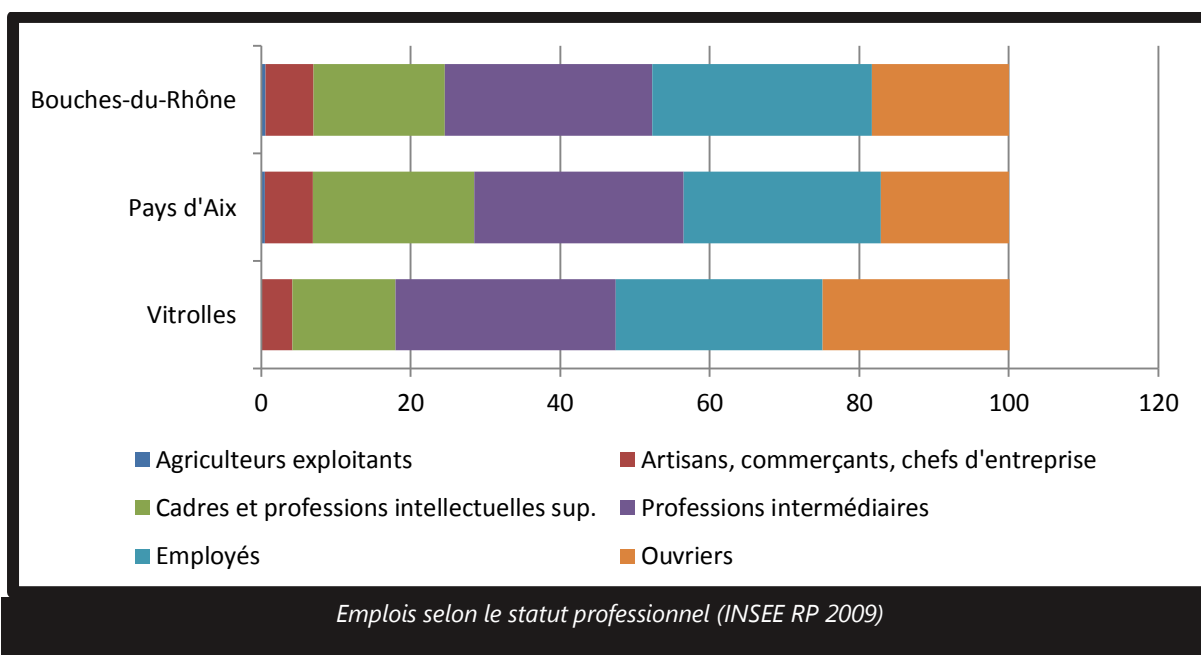
ELEMENTS DE DIAGNOSTICS

▪ Emploi

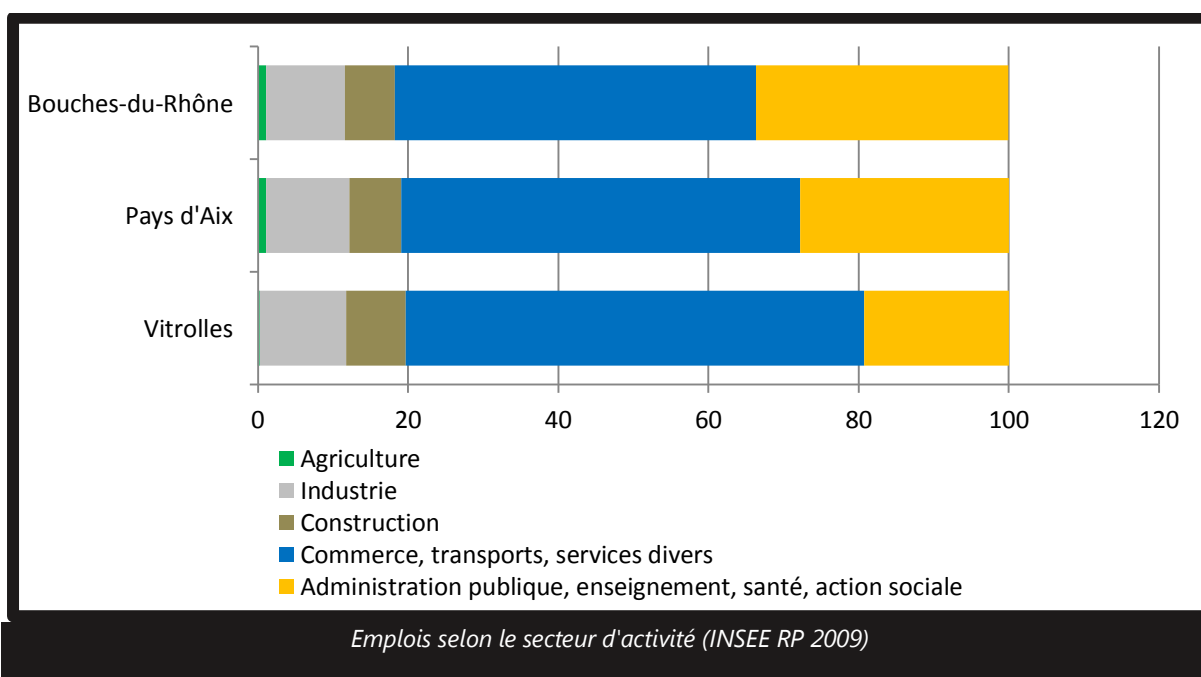
La commune de Vitrolles compte environ 24 000 habitants de 15 à 64 ans dont 70.8 % d'entre eux sont des actifs. Ce taux est supérieur à celui de 1999, à savoir 67,3%. Ainsi, en 2009, environ 17 200 habitants possédaient un emploi ou en recherchaient un. Hors du fait de ses nombreuses zones d'activités économiques, la commune de Vitrolles dispose d'une offre de 25 000 emplois sur son

territoire. L'indice de concentration de l'emploi à Vitrolles est donc élevé : 167,7 %, en nette augmentation en 10 ans (145,8 % en 1999).

La typologie d'emploi des Vitrollais est majoritairement de type professions intermédiaires (29 %), employés (28%) et ouvriers (25%). A l'inverse, les professions d'artisans / commerçants et de cadres sont peu représentés à Vitrolles avec respectivement 4 % et 14 %. La typologie d'emploi du Pays d'Aix présente à l'inverse une part faible d'ouvriers (17%) et une part importante de cadres (21 %). En 10 ans, ce sont les catégories supérieures qui ont le plus progressée au détriment notamment des artisans et commerçants.



Contrairement aux territoires de comparaison, les emplois des actifs Vitrollais se portent très majoritairement sur le commerce et les services et peu sur les postes administratifs de l'enseignement et de la santé.



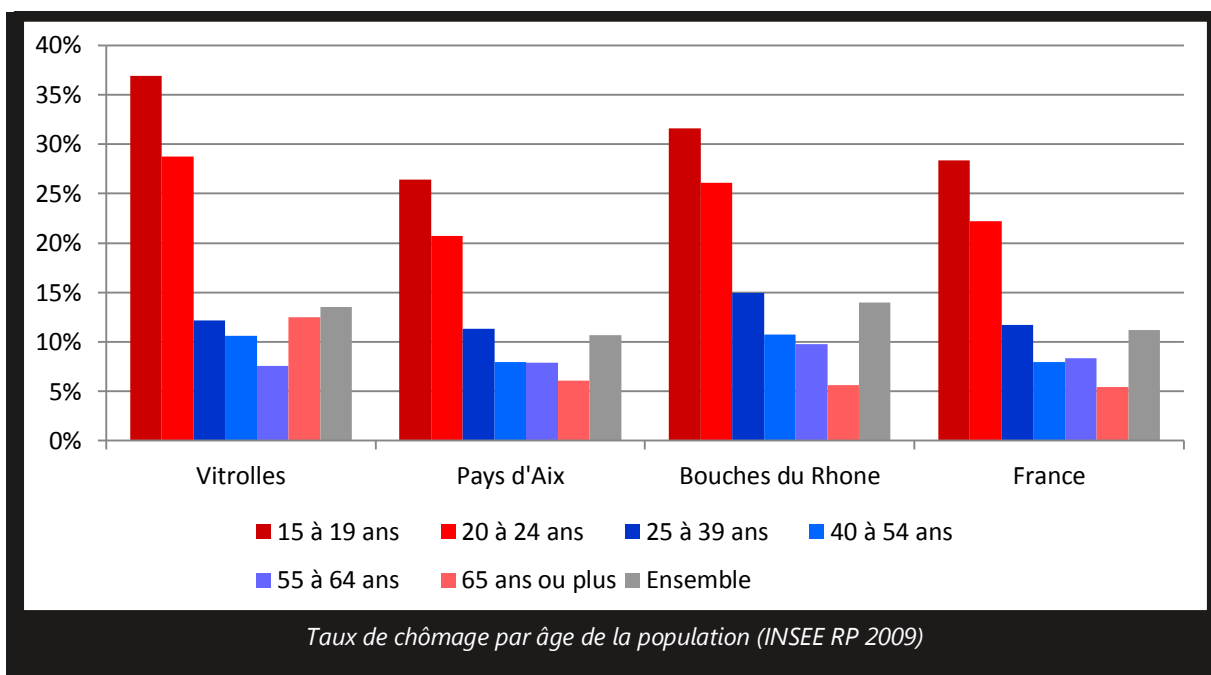
Malgré l'importante offre d'emploi sur la commune, seuls 41 % des actifs Vitrollais en bénéficient. La majorité de ces actifs est amenée à travailler à l'extérieur de la commune, favorisant les déplacements longs et donc la dépendance des habitants à leur véhicule. Ce taux est inférieur aux données portant sur l'agglomération du Pays d'Aix (46 %) et du département des Bouches-du-Rhône (59%).

Chômage :

Le chômage touche 13,5 % de la population vitrollaise, soit un taux relativement similaire à celui des Bouches-du-Rhône (14,0 %), mais il reste supérieur à la moyenne nationale (11,2 %) et à celle du Pays d'Aix (10,7%).

Le taux de chômage touche tous les âges de la population vitrollaise et est presque systématiquement supérieur aux taux des territoires de comparaison. Ce sont les populations les plus jeunes qui sont les plus touchées par le chômage. Le chômage touche ainsi 37% des moins de 20 ans et 30% des moins de 25 ans, alors que les moins de 25 ans représentent 13% des actifs à Vitrolles.

La part de la population de moins de 25 se trouvant sans emploi augmente depuis 10 ans. En effet, en 1999, un chômeur sur 5 avait moins de 25 ans contre un sur trois en 2009.



Ces taux de chômage élevé chez les jeunes peuvent s'expliquer par :

- La forte part de jeunes à Vitrolles : 35% de la population vitrollaise a moins de 25 ans, contre 31% en France et dans les Bouches-du-Rhône, et 32% dans l'agglomération du Pays d'Aix ;
- La forte proportion de jeunes actifs : 13% des actifs ont moins de 25 ans à Vitrolles contre 11% dans les Bouches-du-Rhône et 12 % en France ;
- Un déficit de formation chez les Vitrollais malgré une offre d'emplois importante dans la commune.

Certains employeurs ou personnes en recherche d'emploi mettent en évidence la problématique liée aux transports. Ainsi dans le cadre des ateliers de concertation, une personne signalait : « Les

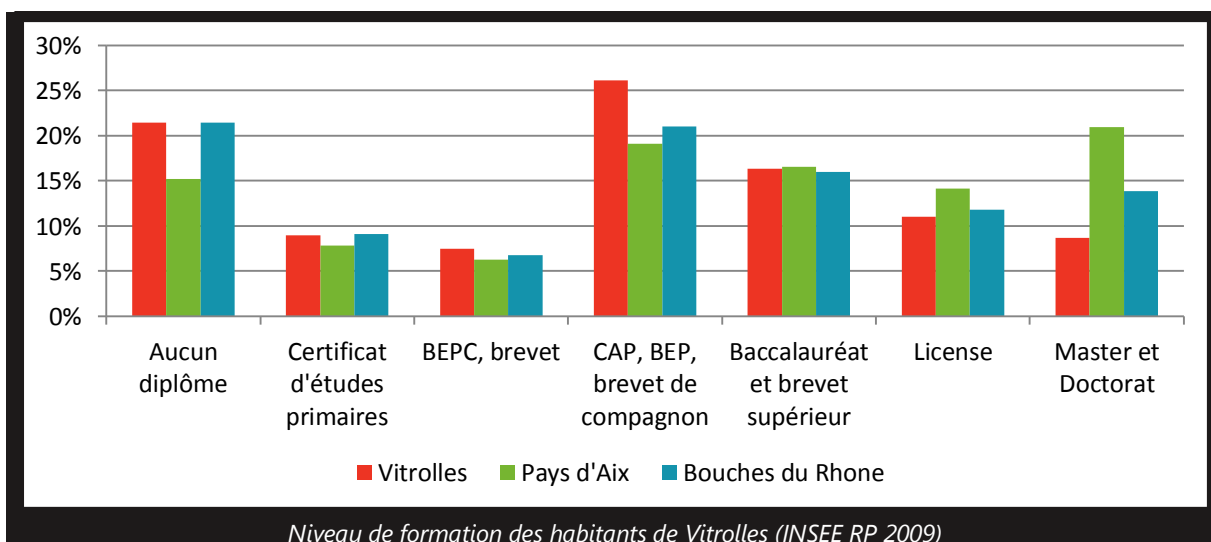
employeurs fréquemment refusent des CV de personnes n'ayant pas de permis de conduire alors qu'il n'y a pas de moyens de transports adaptés, je trouve cela désolant». Certaines émettent comme proposition pour faciliter les déplacements des lieux d'habitations aux lieux de travail la création de système de covoiturage ou une amélioration des horaires des lignes de bus commençant avant 6h00 et finissant après 20h00.

▪ Formation :

L'atelier de travail « Formation et Emploi », ayant eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, met en évidence l'inadéquation entre la formation des actifs par rapport aux emplois proposés sur la commune.

Elle est étayée par le fait que l'indice de formation moyen à Vitrolles est l'un des plus faibles du département puisque la commune se situe au 85ème rang sur les 119 communes du département des Bouches-du-Rhône.

Selon les données INSEE de 2009, les Vitrollais ne disposent pas suffisamment de diplômes universitaires par rapport aux habitants des Bouches-du-Rhône et ceux de l'agglomération du Pays d'Aix. A l'inverse, la commune de Vitrolles connaît une part importante de personnes ayant un CAP, BEP et Brevet et de personnes n'ayant pas de diplômes. Selon le Bureau Municipal de l'Emploi, une offre d'emploi sur deux venant des entreprises vitrollaises ne trouve pas de Vitrollais qualifiés pour répondre à l'offre. L'inadéquation entre offre d'emploi et formation est alors notable.



Les métiers les plus recherchés par les entreprises à Vitrolles sont les métiers liés :

- aux services d'aide à la personne (aides ménagères, aides aux personnes en difficulté, aides à domicile, ...)
- aux services aux entreprises (agents d'entretien, agent de sécurité, entretien des espaces verts ...)
- préparateur de commandes, manutentionnaires, chauffeurs PL, (logistiques)
- employé en libre-service (agroalimentaire)
- au développement des entreprises (ouvriers, ingénieurs, commerciaux, ...)

▪ **Emploi et insertion professionnelle :**

La commune de Vitrolles a organisé, en partenariat avec Vitropôle (association regroupant les propriétaires de terrain et certains exploitants des zones d'activité des Estroublants et de l'Anjoly), « l'Agora du Business », dont l'objectif est de permettre aux entreprises locales de se faire connaître auprès des structures vitrollaises dans le cas de recherche de partenaires ou de sous-traitants. « *Inutile d'aller chercher ailleurs ce que nous avons à Vitrolles !* », a été la déclaration de Guy Partage, Président de Vitropôle, lors de l'ouverture de cette manifestation.

Territorialement, la commune de Vitrolles compte de divers acteurs favorisant le retour à l'emploi, à savoir :

- Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale Est-Etang de Berre, PLIE, DAE13) ;
- Acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation : (Bureau Municipal de l'Emploi BME), Structures d'Insertion par l'Activité Economique (Eureka, APPEL, Team Intérim Insertion et un Atelier Chantier d'Insertion « aménagement urbain et valorisation des espaces boisés »), Foyer des Jeunes travailleurs, ADDAP 13, association Adelines, ...
- d'une vingtaine de sociétés de travail temporaire ou agences d'emplois.

Le Bureau Municipal de l'Emploi (BME) créé à l'initiative de la Mairie en 2003, a pour objectif, en partenariat avec le SPE, d'accompagner les Vitrollais dans leur démarche de retour à l'emploi ou de reconversion professionnelle (environ 350 personnes). Dix personnes font parties de ce service proposant comme type d'accompagnement :

- des ateliers sur les techniques de recherche d'emplois, (CV, lettre, se présenter en entretien de recrutement), développer un réseau ;
- des informations collectives en présence d'employeurs lors de recrutement ;
- un accompagnement personnalisé et méthodologique ayant comme objectif le retour à l'emploi ou en reconversion professionnelle ;
- des conseils sur l'activité économique des entreprises et les secteurs qui recrutent, sur les formations utiles au retour à l'emploi ;
- un espace documentation (informations économiques sur Vitrolles/secteurs d'activités) ;
- l'affichage des postes collectés et identifiés en recrutement sur Vitrolles ;
- une veille sur le marché de l'emploi sur le bassin vitrollais ;
- le rapprochement entre les entreprises et les personnes en recherche active d'emploi. Le Bureau Municipal de l'Emploi a reçu 1500 offres de poste entre décembre 2011 et avril 2012 ;
- favoriser le placement de demandeurs d'emplois par la mise en relation de profils adaptés aux postes collectés ;
- La création de partenariats auprès des entreprises et fidélisation des liens ;
- le développement d'outils d'accompagnement et de suivi des candidats ;
- une salle multimédia permettant aux candidats de se créer une adresse mail ou de créer ou modifier leur CV avec l'aide d'un agent multimédia ;
- Des ateliers pour apprendre ou se perfectionner sur Word, Excel et Internet.

Par ailleurs, la commune a entrepris l'organisation de nombreux forums visant à rapprocher les Vitrollais des entreprises. Pour cela, elle a organisé le « Forum Emploi Dynamics » qui réunissait les PME et PMI du bassin d'emploi. + de 1000 offres d'emploi dans un large panel de métiers ont été proposées en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, la Mission Locale pour l'Emploi Est-Etang de Berre, le Logis des Jeunes, Vitropôle et M2S (organisme de formation). Ce forum aurait vocation à être renouvelé chaque année.

Avec l'appui de ces différents partenaires et de Pôle Emploi, la Mission Locale a organisé le Forum de l'Alternance qui réunissait les entreprises qui recrutent, les CFA du département et les organismes de formation intermédiaire liées au contrat de professionnalisation.

▪ **Insertion professionnelle par l'Activité Economique (IAE) :**

En Mai 2008, la commune de Vitrolles et les principaux partenaires, ont signé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, une convention pluriannuelle relative au programme de rénovation urbaine du quartier des Pins. Conformément à cette convention et en application de la charte d'insertion de l'ANRU, les marchés porteurs de ce programme doivent contribuer à favoriser l'accès à l'emploi des populations locales en difficultés, par l'insertion de clauses sociales. Avec un taux d'insertion de 5% sur les marchés de travaux, c'est un objectif de 37 000 heures d'insertion fixé dans le cadre du PRU. En décembre 2010, ce sont 28 500 heures d'insertion qui ont été réalisées depuis 2 ans dont deux tiers dans le cadre du PRU. Ainsi, 110 contrats de travail ont été signés avec 5 maîtres d'ouvrage sur 14 opérations de marchés, 5 nouvelles devraient être lancées au premier semestre 2013.

En octobre 2010, les élus ont décidé de généraliser cette démarche en mettant la commande publique au service de l'emploi, de l'insertion et de la formation afin que cette dynamique bénéficie au plus grand nombre, en utilisant pour ce faire les divers articles prévus dans le Code des Marchés Publics.

Il s'agissait aussi d'enrichir les relations entre donneurs d'ordre et entreprises attributaires des marchés en amenant celles-ci à contribuer à une politique publique en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion.

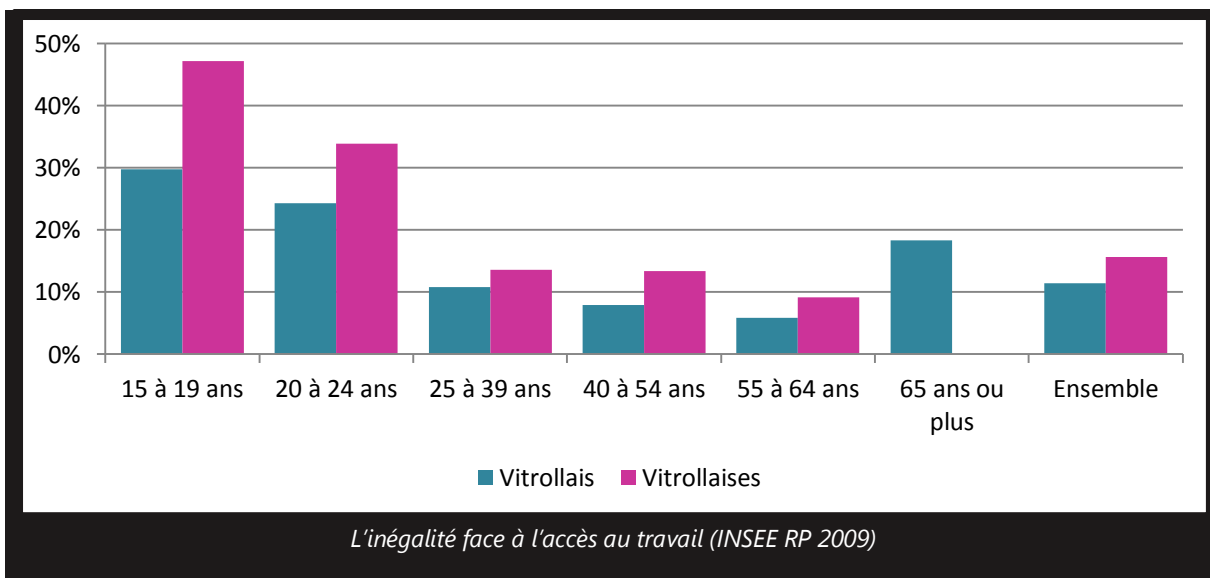
Plus récemment, l'évolution du contexte économique et social national, les données locales concernant le taux de chômage, les niveaux de formation souvent faibles des personnes les plus en difficulté, en particulier les jeunes, ou encore le nombre conséquent de bénéficiaires du RSA, ont conduit la Commune à décider d'accroître l'impact de ce dispositif.

Ainsi, fin 2010, est créé un poste de chargé de mission « clause d'insertion ». La mobilisation de l'ensemble des donneurs d'ordre publics du territoire va alors se doubler d'une démarche incitative en direction de divers organismes publics et privés, intervenant sur le territoire.

▪ **Egalité Hommes-Femmes**

En 2009, 49% des actifs Vitrollais étaient des femmes. Elles occupent principalement des postes dans les secteurs du commerce/services (58%) et de l'administration publique (33%) tandis que les hommes occupent également majoritairement des postes dans les commerces et les services (63%) mais aussi dans les secteurs de l'industrie et de la construction (respectivement 15% et 12 %).

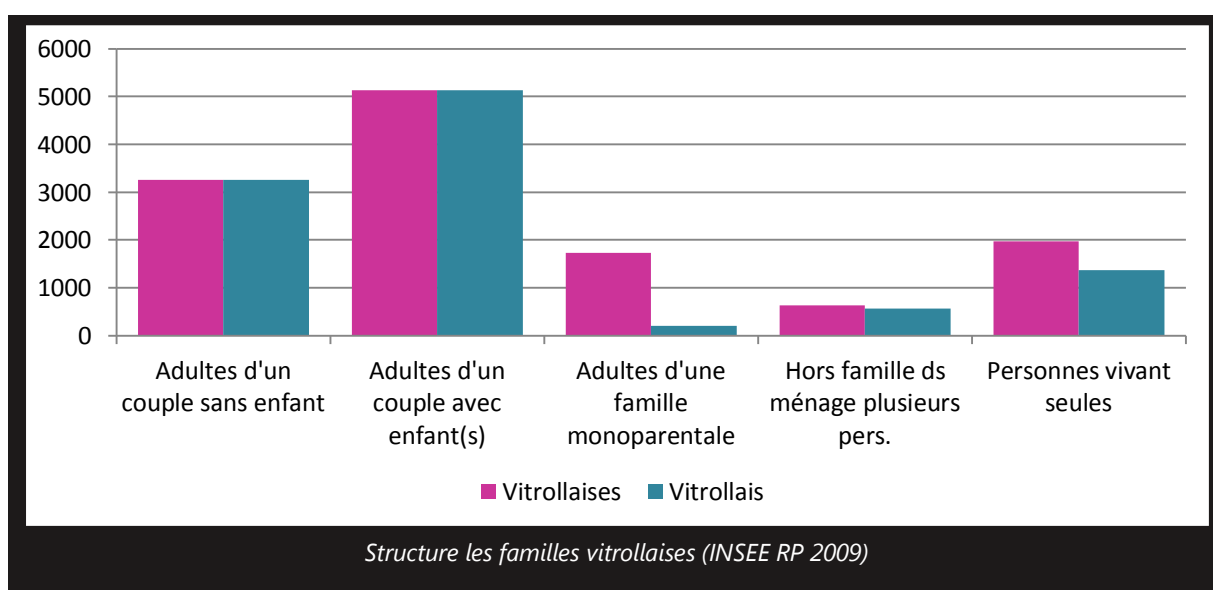
Malgré une égalité quant à l'activité des Vitrollais, les femmes connaissent plus de difficulté pour accéder à l'emploi et lorsqu'elles travaillent, elles occupent plus souvent des emplois précaires.



Ainsi, en 2009, 16% des femmes actives n'avaient pas d'emploi tandis que le chômage touchait 11% des hommes. Cette différence se retrouve quel que soit l'âge et l'écart est de deux fois plus important pour les moins de 20 ans et les plus de 40 ans.

Lorsque les femmes travaillent, elles sont moins nombreuses à accéder à un emploi à temps complet que les hommes puisque 94% des hommes occupent un emploi salarié à temps complet alors que les femmes sont seulement 70% à occuper de tels postes. Par ailleurs, sur 100 emplois salariés à temps pleins, 42 sont occupés par des femmes et sur 100 emplois salariés à temps partiels, 82 sont occupés par des femmes.

L'importance des temps partiels chez les femmes peut être liée soit au besoin d'un complément de revenu pour la structure familiale ou à la nécessité pour les femmes de devoir concilier vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, il apparaît que les femmes sont 8,5 fois plus nombreuses à vivre seules avec un enfant à charge que les hommes. Notons que ce taux est très supérieur à ceux des territoires de comparaison puisqu'il est de 5 % dans l'agglomération du Pays d'Aix et 6 % dans le département des Bouches-du-Rhône.



Par ailleurs, en France, selon l'Observatoire National des Inégalités, les femmes touchent un salaire inférieur aux hommes de :

- 27% tous temps de travail confondus ;
- 19% à temps complets ;
- 10% à un poste identique.

Au regard de ces données, il apparaît que les femmes en général et les vitrollaises en particulier, connaissent plus souvent des situations de précarité que les hommes.

LES ACTEURS

- Bureau Municipal de l'Emploi ;
- Mission d'Insertion par l'activité économique (attachée à la Direction du Développement Local)
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille-Provence
- La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
- SPE (Pôle Emploi ; Mission Locale, PLIE, DAE13)
- Agences d'Intérim ;
- Organismes de formation privés ;
- Structures d'IAE ;
- Acteurs associatifs de l'Insertion, de l'Emploi et de la Formation (Adelies, ADDAP 13, ...) ;
- Association Vitropôle ;
- Association Vitropôle Entreprendre ;
- Associations de commerçants ;
- Etablissements d'enseignements supérieurs.
- Entreprises de formation ;
- Associations d'insertion ;

3. Enjeux de développement durable à Vitrolles

Les enjeux de développement durable favorisant la prise en compte de cette grande thématique sont :

- Promotion des zones de développement économique régies selon les principes de développement durable (mutualisation de la gestion des déchets, production des énergies renouvelables, mise en place des politiques de responsabilité sociétale des entreprises)

- La réduction à la source et le tri des déchets
- Dynamisme de l'économie locale avec le soutien de la CPA
- Adéquation entre offres et demandes d'emploi et des offres d'emploi bénéficiant aux Vitrollais
- Développement d'un comité de pilotage partenarial
- Développement d'un pôle de vie dans les zones d'activité
- Le développement d'initiatives de tourisme durable
- Développement des commerces de proximité dans l'ensemble du territoire

VI. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

1. ECO-RESPONSABILITE

1. CHIFFRES CLES

1036 nombre d'agents communaux

80 d'hectares de parcs et jardins et 14 000 arbres

164 nombre de véhicules

55 millions budget d'investissement

75 millions budget de fonctionnement

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- **Portée de l'exemplarité de la municipalité auprès des habitants**

L'enquête auprès de la population menée par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix montre que 40 % des Vitrollais seraient prêts à avoir une démarche plus durable au quotidien à condition que les administrations et les collectivités publiques soient plus exemplaires. Ils sont 60 % à l'échelle de l'agglomération.

Or, malgré les nombreuses actions menées par la Mairie en faveur d'une municipalité éco-responsable, les Vitrollais sont peu nombreux à les connaître.

Ainsi, le rôle incitatif de la Mairie est un levier important de développement durable et joue un rôle multiplicateur au même titre que les leviers économiques. Cependant, à la différence du second, le levier incitatif est indispensable pour responsabiliser les habitants et ainsi, les impliquer dans cette démarche.

- **Actions municipales concernant la qualité des services**

En termes de qualité et d'accueil du public, la commune bénéficie du label Marianne depuis 2011 qui est renouvelé chaque année par l'AFNOR. Il vient ainsi récompenser les efforts fournis par la Ville pendant deux années pour améliorer la qualité d'accueil des usagers, pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et pour la facilitation des démarches administratives.

Les 19 engagements sont les suivants :

- Engagement 1 : Mener régulièrement des enquêtes permettant de connaître les attentes des usagers et d'adapter nos horaires d'ouverture.
- Engagement 2 : Informer les administrés sur les conditions d'accès et d'accueil dans nos services, et de manière systématique lors de chaque changement.
- Engagement 3 : Orienter le public vers le bon service et le prendre en charge.

- Engagement 4 : Faciliter l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite.
- Engagement 5 : Accueillir de manière adaptée les personnes en difficulté.
- Engagement 6 : Accueillir les usagers avec courtoisie et leur donner le nom de leur interlocuteur.
- Engagement 7 : Faciliter la constitution des dossiers des administrés.
- Engagement 8 : Veiller au confort de nos espaces d'accueil et d'attente.
- Engagement 9 : Être attentifs à la lisibilité et à la clarté de nos courriers et courriels.
- Engagement 10 : Traiter les courriers des citoyens dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.
- Engagement 11 : Traiter les courriels des usagers dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.
- Engagement 12 : Prendre en charge les appels téléphoniques en moins de 5 sonneries et les traiter.
- Engagement 13 : Répondre dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à toutes les suggestions et réclamations des administrés portant sur le respect de nos engagements.
- Engagement 14 : Mesurer annuellement la satisfaction de la population et l'informer des résultats.
- Engagement 15 : Exprimer notre volonté d'améliorer l'accueil en impliquant notre personnel.
- Engagement 16 : Organiser notre documentation pour apporter des informations exactes et à jour aux usagers.
- Engagement 17 : Surveiller régulièrement le respect de nos engagements.
- Engagement 18 : Évaluer régulièrement nos pratiques avec une volonté d'amélioration continue.
- Engagement 19 : Réaliser un bilan annuel et lancer de nouvelles actions d'amélioration de

Concernant, l'enquête de satisfaction réalisée en 2012 auprès de 331 personnes, les Vitrollais sont satisfaits de la qualité d'accueil du public et de la qualité du service rendu. En effet, pour l'accueil physique ou téléphonique (délai d'attente, orientation, compréhension, ...), au moins 85 % se disent satisfaites.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accueil du public est vérifiée d'année en année selon les bilans annuels réalisés en interne. Les indicateurs montrent une prise en compte de l'ensemble des engagements en 2011 (16 engagements réalisés en 2010) et des indicateurs en progression. Certains indicateurs ont été réévalués en 2012 car les services avaient atteint le taux maximum. Par exemple, en 2011, le nombre de courriers traités en moins de 15 jours était de 100 % par rapport à un objectif de 95%.

En complément du Label Marianne, certaines mesures sont également mises en place pour favoriser la qualité de l'accueil des usagers. Par exemple, un questionnaire sur la qualité de l'accueil est remis aux parents des enfants des crèches par le biais de l'association des parents de crèche.

- **Actions municipales concernant les déchets**

Plusieurs actions sont portées par les services municipaux concernant la réduction et la valorisation des déchets :

Utilisation de papier recyclé dans certains services notamment les services des ressources humaines ;

Mise en place par la Mairie du tri sélectif des déchets en interne notamment le papier, le plastique et les cannettes via des bacs de tri installés dans les différents bâtiments de la Municipalité ;



Valorisation des déchets verts issus du service espace vert recycle :

- Près de 3 000T de déchets de tous types sont d'abord collectés puis triés sur site et enfin évacués soit vers le centre d'enfouissement communautaire de l'Arbois soit vers des centres de traitements spécifiques (pneus, matériels informatiques...).
- Par ailleurs, 8 000m³ de déchets verts sont également collectés chaque année et évacués dans le cadre d'un contrat de prestation extérieure pilotée par la Communauté du Pays d'Aix.
- Utilisation de sacs oxobiodégradables (environ 50 000) pour nettoyer les voiries et les marchés
- Réutilisation après broyage des déchets verts pour le paillage des espaces verts.

De la même manière, le service en charge de la gestion automobile mène une réflexion sur la valorisation des déchets. De nombreux éléments (huiles, pneus, filtres, chiffons, papiers, contenants de solvants, batteries ...) sont stockés puis évacués dans le cadre de contrat de prestations extérieures ;

Dématérialisation des contenus via une informatisation des données. La pratique d'archivage des messages électroniques et des contenus de façon numérique est courante dans de nombreux services. En complément, un certain nombre d'entre eux développe des pratiques allant dans le sens de la dématérialisation de leurs pratiques. Par exemple, le service des marchés publics envoie les DCE essentiellement via des CD et non plus sous format papier. Par ailleurs, tous les appels d'offres sont mis en ligne afin qu'ils soient téléchargés. En accord avec la préfecture, un travail est également mené sur la dématérialisation des actes administratifs.

• **Actions municipales concernant la biodiversité**

Dans la commune de Vitrolles, le maintien de la biodiversité relève principalement de la diminution des pollutions dans les lieux publics :

- Pour limiter l'usage des intrants, le service Espaces Verts privilégie les essences locales ainsi que les jardins et parcs naturels ;
- Depuis 10 ans, Le service Espaces Verts n'utilise plus des insecticides et fongicides dans ses espaces verts ;
- Les végétaux des serres continuent à recevoir des fongicides mais les insecticides ont été remplacés par des lâchés d'auxiliaires ou la pose de pièges sexuels ;
- Le glyphosate et autres désherbants chimiques sont toujours utilisés mais en quantité réduite notamment grâce à la pratique du paillage ;
- Les engrais minéraux pour le gazon, les arbustes et les espaces fleuris sont remplacés par des engrais organiques ;
- Aucun traitement n'est fait à proximité des fontaines et des bassins ;

En complément, d'autres services limitent la pollution des milieux. C'est le cas notamment de la base nautique qui a pour objectif d'avoir un fonctionnement propre et du service des voiries qui a mis en place des actions limitant les pollutions de l'eau avec les partenaires de la commune.

• **Actions municipales concernant l'énergie**

Depuis de nombreuses années, la commune de Vitrolles s'est engagée dans une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par une volonté de limiter les consommations énergétiques du territoire, de la collectivité et de ses habitants.

Dans ce cadre, la Municipalité s'est engagée au travers du programme « AGIR » à limiter ses consommations énergétiques avec l'appui de la Région Provence Alpes Cotes d'Azur (PACA). Le programme « AGIR », qui porte sur la période 2011-2014, permet aux collectivités qui participent au dispositif de structurer une politique énergétique ambitieuse et transversale aux domaines d'intervention de la collectivité.

Le plan d'action défini dans le cadre du programme AGIR est décliné en 9 axes thématiques, soit près de 50 actions, traduisant dans les compétences communales le référentiel d'action régional dans le domaine de l'énergie.

Pour ses bâtiments communaux, la ville de Vitrolles s'engage tant pour ses opérations de constructions neuves que pour ses opérations de réhabilitation à suivre la démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens » (BDM). Elle s'engage notamment à atteindre le niveau Bronze avec mise à l'étude pour atteindre les niveaux supérieur à savoir Argent et Or.

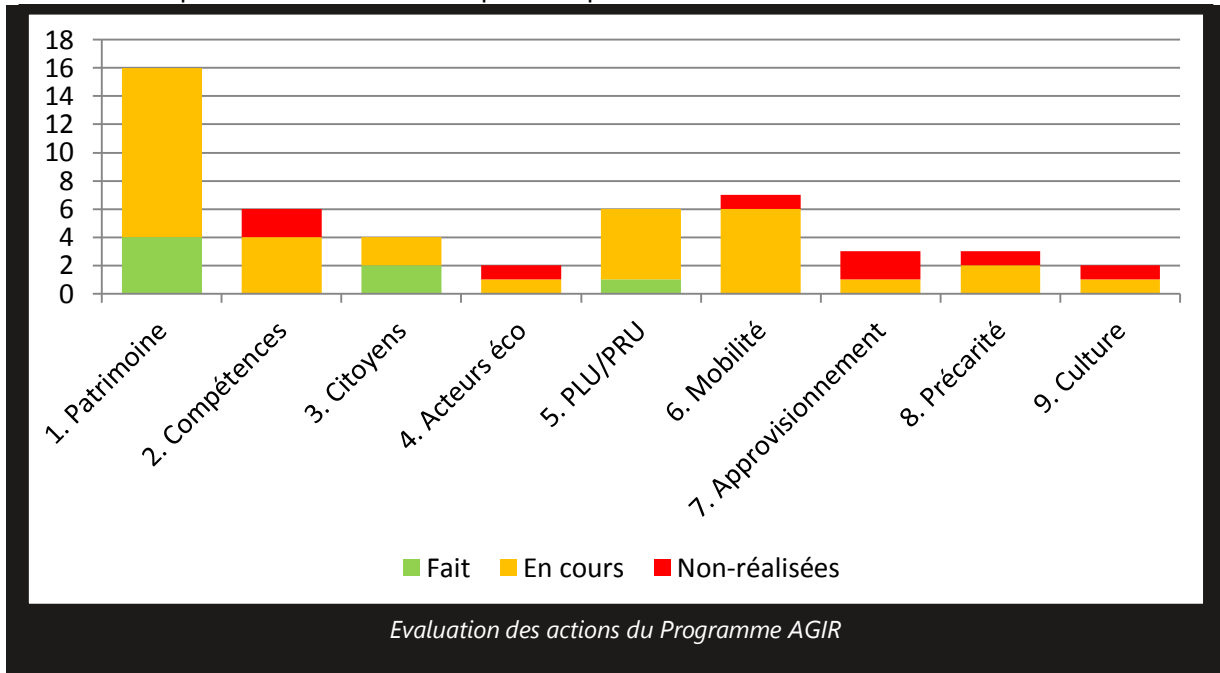
- Obtenir le label BBC pour l'ensemble des constructions publiques neuves ;
- D'ici, 2015 la consommation d'énergie liée à l'éclairage public sera réduite de 30% par rapport à celle de 2009.
- Entre 2011 et 2014 : c'est au moins 10 % d'économies d'énergie et d'eau qui devront être faites.

Pour mettre en œuvre ces actions, la commune a mis en place le mode de pilotage suivant :

- Le GROUPE ENERGIE : Composé de 29 membres (élus et techniciens), le Groupe Energie peut mandater la cellule énergie pour effectuer des études préliminaires sur des thématiques diverses ;
- La CELLULE ENERGIE : Composée de 9 membres, la Cellule Energie prépare l'ordre du jour du Groupe Energie, organise les réunions et mènent une réflexion en amont sur les sujets qui seront abordés par le Groupe Energie. Un bilan du Programme AGIR est réalisé chaque

année. Le bilan 2012 portant sur la période 2009-2011 met en avant les principales conclusions :

- 14 % des actions sont réalisées et 70 % ont commencées. Seules 16 % des actions n'ont pas débutées ;
- Les actions portant sur les domaines du Patrimoine, du PRU et de la citoyenneté sont les plus avancées tandis que les actions portant sur les thématiques de la culture, de l'approvisionnement en eau et en énergie durable sont les moins avancées avec un taux supérieur à 50 % d'actions qui n'ont pas commencées.

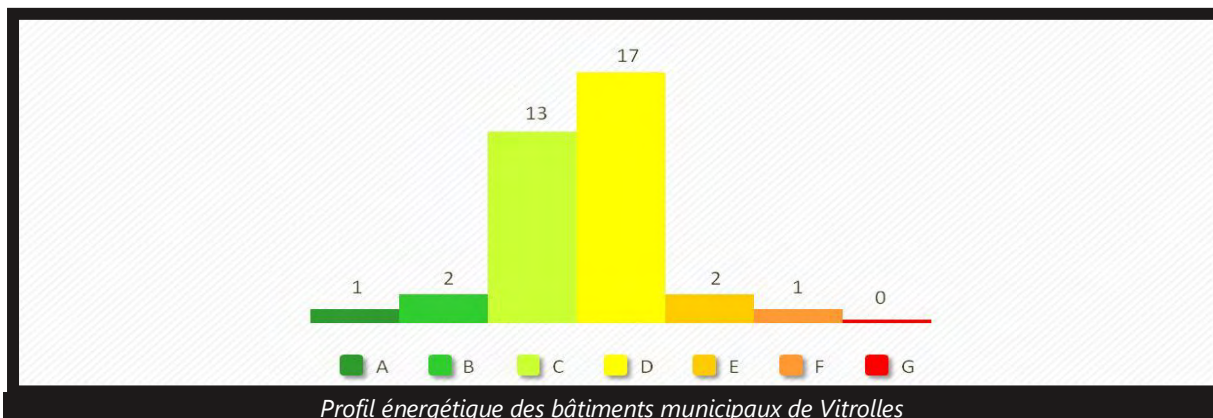


Les actions entreprises en terme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux portent sur :

La prise en compte des critères énergétiques et environnementaux lors des constructions d'équipements et de bâtiments publics avec l'obtention de la reconnaissance « Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) ».

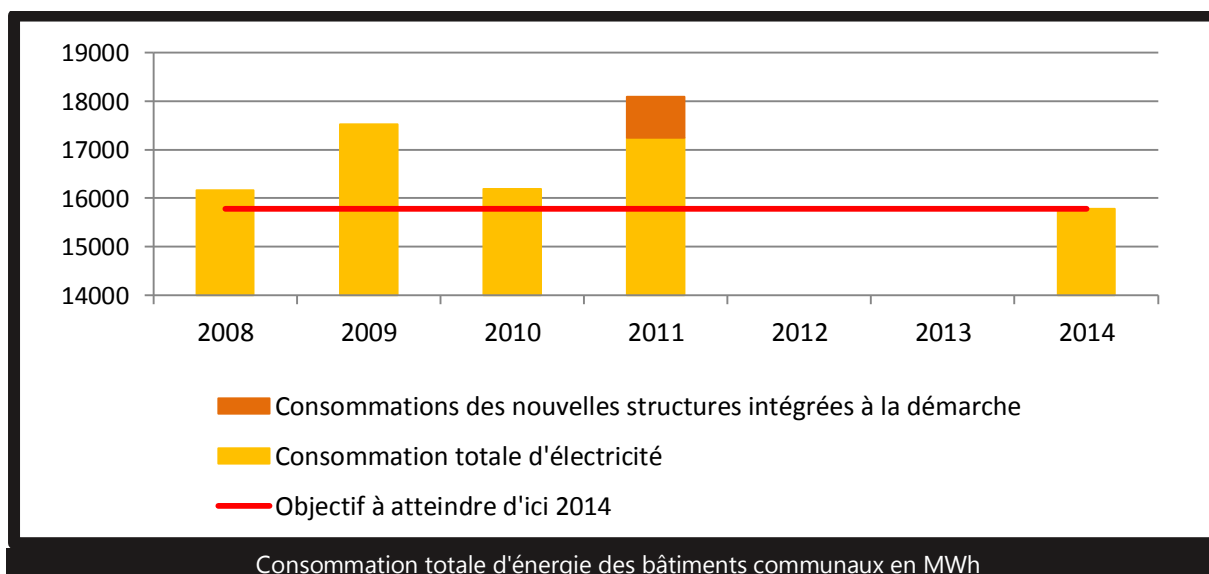
L'utilisation d'énergies renouvelables comme l'énergie solaire pour l'eau chaude sanitaire des gymnases Carpentier et Coubertin. Dans le cadre de la concertation de différents projets, les habitants ont également mis en évidence leur volonté de voir progresser l'usage des énergies renouvelables sur les bâtiments publics.

La réalisation d'un audit énergétique des bâtiments municipaux a été réalisée. Il met en évidence une part importante de constructions de classe énergétique C ou D.



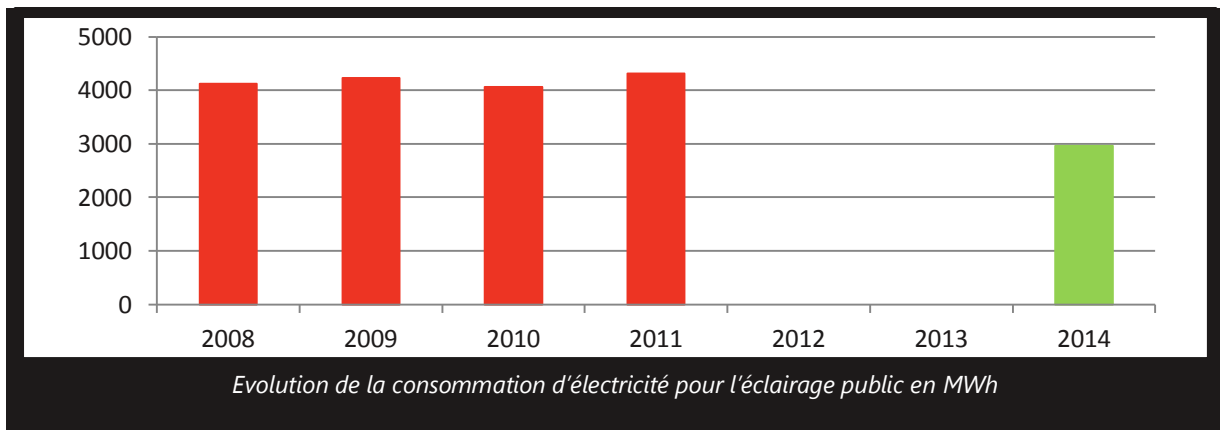
Le suivi de 66 bâtiments en s'appuyant sur le programme SCORE. Il concerne la consommation d'eau, d'électricité et de gaz ;

La diminution des consommations de l'énergie des bâtiments est de 1,6% à parc constant. Si l'on tient compte de l'augmentation du parc immobilier, les consommations sont en augmentation de 3,2%. Il s'agit de l'introduction de trois structures suivantes dans le patrimoine communal



La consommation d'électricité pour l'éclairage public a progressé de 2 % entre 2008 et 2011. Cela est lié principalement à l'augmentation des points d'éclairage dans le tissu urbain. Les ateliers de concertation ont par ailleurs mis en évidence la volonté des habitants de limiter les consommations énergétiques de l'éclairage public via des propositions diverses telles que les suivantes :

- « Eclairage nocturne à diode sur les trottoirs » ;
- « Eclairage public avec détecteur de présence ou diminution de l'intensité ou l'éclairage vers le sol » ;
- « Dissociation de l'éclairage piéton de l'éclairage chaussée ».



La sensibilisation des services municipaux aux économies d'énergie avec par exemple le remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules basses consommations dans les bâtiments publics ;

L'engagement des bailleurs sociaux pour la construction des logements performants énergétiquement.



Rénovation thermique dans le quartier des Pins

Quatre projets sont programmés par les bailleurs sociaux sur la période de 2010/2012, en partenariat avec la ville :

- Les Jardins d'Alembert - Logirem (Sep. 2010)
- Résidence Sousto Maurice Maurel (2011)
- Les hélianthèmes (Avril. 2011)
- Résidence Les Patios (Mai. 2012)
- Lot 18 (juin 2012)
- Amarante (juin 2013)
- Les Trois tours – Famille et Provence (en cours)

- Le Maillane – Nouveau Logis Provençal (mai 2012)
- Les Hermès – Logis Méditerranée (réhabilitation en cours)
- Thym/ Lavandin / Cyste (3ème trimestre 2012)
- Résidence les Pins

La mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique par le CCAS selon plusieurs axes et en direction de plusieurs publics. Pour cela, elle mène plusieurs actions dont :

- L'allocation par la commission permanente d'aides permettant de résorber les dettes énergétiques ;
- L'animation d'ateliers sur les économies d'énergies en collaboration avec EDF ;
- L'organisation d'une semaine d'information sur les enjeux énergétiques avec la CAF.

Par ailleurs, ces actions seront renforcées notamment par :

- La diffusion de brochures sur la maîtrise de l'énergie ;
- La mise en place dans les deux salles d'attente d'écrans diffusant en boucle les informations sur les économies d'énergie ;
- L'élaboration d'un projet de formation des travailleurs sociaux.

En termes de mobilité, la municipalité s'est engagée à limiter les consommations énergétiques de sa flotte automobile, constituée de 164 véhicules qui parcourent 2 millions de kilomètres. Pour mener cette action, l'achat de véhicules propres est privilégié avec l'acquisition de 75 véhicules roulant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) qui ont permis de réduire 20 tonnes équivalent CO2 dégagé dans l'atmosphère. Par ailleurs, les véhicules utilitaires et les Poids Lourds (63 véhicules) consomment du diester à savoir du gazole additivé à 30 % d'huile végétale.

La majorité de ces actions entre dans le cadre du programme « AGIR », programme phare de la politique municipale en faveur de la lutte contre les consommations énergétiques superflues. Ainsi, ce sont 180 tonnes de CO2 qui sont économisées.

• **Actions municipales concernant l'eau**

La commune suit la consommation d'eau des bâtiments publics et des espaces verts afin de réaliser 10 % d'économie d'eau sur la période 2010-2013 dans le cadre du programme AGIR. Pour répondre à cet objectif portant sur la période 2009-2012, différentes actions ont été menées.

Au niveau du service Espace Verts, la gestion différenciée est privilégiée tandis que des actions en faveur de l'économie d'eau seront menées. Dans ce cadre, quatre actions ont été mis en œuvre :

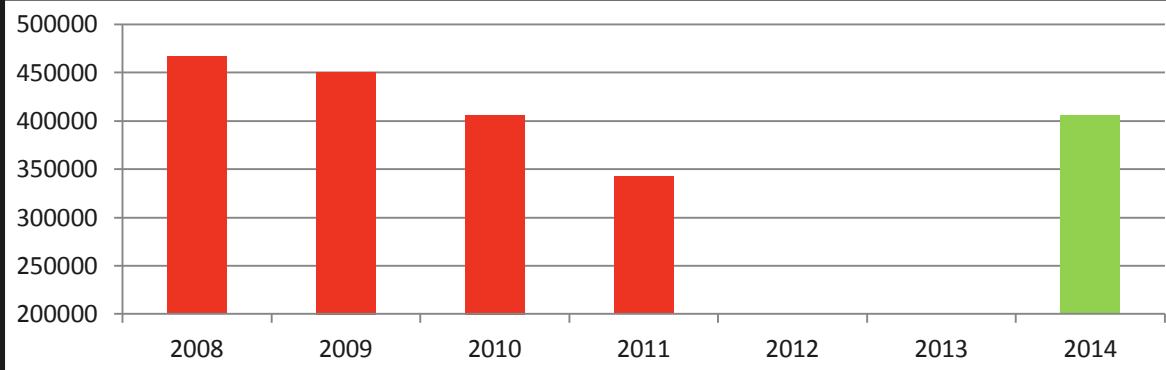
- Installations de programmeurs reliés à la station Météo France ;
- Développement d'un système de goutte à goutte dans les espaces verts ;
- Choix d'espèces végétales peu gourmandes en eau dans un objectif de créer des prairies ou jardins secs ;
- Systématisation du paillage.

Concernant les écoles, il a été installé des robinets poussoirs afin de limiter les consommations d'eau et enfin, le service propreté s'est équipé de poste de nettoyage Haute Pression permettant une réduction non négligeable des quantités d'eau utilisées lors des opérations de nettoyage journalier.



Le paillage et le goutte à goutte, deux actions favorisant les économies d'eau

Depuis 2009, la consommation d'eau des bâtiments communaux et des espaces verts n'a cessé de baisser et dès 2010, Vitrolles a répondu à ses objectifs de baisse des consommations d'eau de 10 % prévue pour 2014. En 2011, la baisse des consommations d'eau par rapport à 2009 a atteint 24%. La commune a donc largement dépassé ses engagements initiaux.



Evolution de la consommation d'eau en m³ des bâtiments communaux et des espaces verts

- **Actions municipales concernant les marchés publics (clauses sociales et environnementales)**

Les marchés publics, les subventions, les aides financières et les achats de la municipalité constituent autant de leviers économiques permettant d'inciter les partenaires publics, associatifs et privés à adopter des pratiques durables sur le territoire.

L'utilisation des leviers économiques est d'ailleurs recommandée dans le cadre du programme « AGIR » avec notamment l'instauration de critères de performance énergétique dans les marchés publics.

La direction de la commande publique Preuve de son engagement, la ville a été sélectionnée en 2011 par l'ARPE (Agence Régionale de Préservation de l'Environnement) pour participer, avec neuf autres collectivités de la Région, au développement d'une politique globale d'achats responsables.

Dans divers domaines, la commune a d'ores et déjà mis en place de tels critères dans certains appels d'offre (environ 20 en 2009) concernant l'insertion (exemple du PRU), les personnes handicapées (exemple de la gestion des espaces verts) ou encore environnementale (exemple pour les produits d'entretien), la voirie, l'éclairage, l'eau et l'assainissement et a inscrit dans son Guide de l'Achat Public, document d'aide à l'achat destiné aux agents, la notion de développement durable en tant que principe fondateur.

Au-delà des marchés publics, la commune dispose d'un outil complémentaire qu'elle n'utilise pas pour le moment à savoir la définition d'éco-conditionnalités des aides et des subventions. Cet outil vise à identifier des critères et des objectifs à atteindre par les partenaires de la commune qui bénéficient d'aides publiques et de subventions.

- **Actions municipales concernant l'accompagnement des agents**

Le personnel communal se compose de 1200 agents travaillant dans des services variés répondant à l'ensemble des compétences municipales. Ces agents, pour la majorité, sont sensibilisés au développement durable. En effet, ils connaissent le principe même de développement durable et peuvent identifier quelques mesures ou actions à mener de façon générale pour aller dans le sens d'un développement plus durable. Ainsi, la municipalité n'envisage pas de former les agents et les élus au concept de développement durable.

Pour accompagner les agents à définir les actions de développement durable à mener dans le cadre de leurs compétences, la municipalité souhaite favoriser les formations par métier. Bien qu'aucun programme ne soit établi pour le moment, certaines formations réalisées ou prévues en 2012 répondront à cet objectif :

- Formation continue « intra muros » avec les agents des écoles pour une meilleure connaissance et utilisation des produits (éviter le gaspillage)
- Formation technique mais aussi maintenance suivi par le biais d'outil de diagnostic informatisé permettent d'assurer une qualité de fonctionnement moteur de nature à réduire au minimum admissible les atteintes environnementales.
- Formation « L'Economie sociale et solidaire » qui concernera un agent ;
- Formation « Accueil du public : la relation à l'utilisateur » dans le Cadre du Label Marianne. Elle concernera 15 agents ;
- Formation « Conduite Ecologique » dans le cadre du Programme AGIR ;
- Formations au développement durable par rapport aux thématiques « La gestion des eaux pluviales », « les rejets d'eaux usées » et « Gestion des rejets d'effluent non domestique » concernant chacune un agent ;
- Formation « Les bâtiments à faible consommation d'énergie » qui concernera 2 agents ;
- Formation « L'habitat insalubre » qui concernera 2 agents ;
- Formation « Les clauses sociales dans les marchés publics » qui concernera 2 agents ;

Par ailleurs, la municipalité a entrepris depuis 2003, une démarche visant à limiter l'emploi précaire du personnel communal. Cette démarche porte ses fruits puisque depuis 2003, 363 agents ont pu être stagiarisés. Par ailleurs, une assistante sociale est spécialement dédiée à pouvoir identifier et lutter contre la pauvreté au sein du personnel communal et lors des prochains recrutements d'emplois aidés parmi les administrés Vitrollais, en collaboration avec les élus et le Service Emploi.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur la l'Eco-responsabilité sont :

- Services municipaux ;
- Communauté du Pays d'Aix ;
- Région PACA ;
- Agence Régional de Protection de l'Environnement de la Région PACA ;
- Espace info énergie
- Les services d'accueil du public entrant dans la labellisation Marianne ;
- Les services d'accueil du public n'entrant pas le cadre du label Marianne ;

2. GOUVERNANCE, ET AMELIORATION CONTINUE

- **Une gouvernance**



La gouvernance mise en place à Vitrolles a pour objectif de favoriser la transversalité, le travail en mode projet et la participation des habitants.. Pour cela, la Municipalité a réorganisé les services de la commune dans un souci de :

Prise en compte optimale du développement durable : concept transversal, le développement durable a des répercussions sur l'ensemble des compétences de la commune. Ainsi, la mission de Coordination du Développement durable est directement rattachée au Maire et au Directeur Général des Services ;

Favoriser les démarches de démocratie participative : à l'image de la Mission Développement durable, la Mission « *communication de chantiers, participation des habitants et proximité* » est rattachée au Cabinet du Maire et travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale des Services et la Mission du Développement durable;

Mise en cohérence des compétences municipales : Par exemple, la nouvelle Direction Culture et Animations résulte de la fusion de deux directions. Il s'agit de faciliter entre autre le montage des manifestations de favoriser le développement de celles-ci en appui du tissu associatif ;

Amélioration de l'efficacité des services : la réorganisation de la Direction Générale Adjointe Enfance a permis de créer un guichet unique permettant de simplifier les démarches des habitants concernés.

En complément d'une gouvernance favorisant l'efficacité de l'action municipale tout en multipliant les partenariats avec les acteurs locaux, la commune dispose :

d'un **Conseil des Sages** : créée en 2006, cette instance consultative constituée de 29 séniors a pour mission d'émettre des avis et des analyses sur les différents projets de la ville et d'apporter une critique constructive afin d'éclairer l'équipe municipale ;

de trois **Commissions Extracommunales** : portant sur les thèmes de la culture, de l'environnement, et de l'enfance-éducation et pouvant être élargies à d'autres thèmes, elles réunissent élus et administrés. Les citoyens sont amenés à émettre des avis et à proposer des sujets d'information et de discussion avec les élus. Les commissions sont régulièrement réunies à l'exception de la commission l'environnement laquelle ne se réunit depuis 2010.

• **L'amélioration continue**

La commune de Vitrolles s'est engagée à suivre ses consommations d'eau des bâtiments communaux et des espaces verts. La Ville publie annuellement un bilan des consommations de tous les fluides et des dépenses qui y sont liées. Ce suivi vise à diminuer de 10 % la consommation d'eau entre 2010 et 2013.

Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des politiques publiques rentre dans le cadre de trois engagements du label Marianne obtenu par la commune, à savoir « *Surveiller régulièrement le respect de nos engagements* », « *Évaluer régulièrement nos pratiques avec une volonté d'amélioration continue* » et « *Réaliser un bilan annuel et lancer de nouvelles actions d'amélioration de l'accueil et des services rendus* ».

Ces trois actions ont le mérite d'expérimenter le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans un objectif d'amélioration continue au sein des services à Vitrolles.

Le suivi des actions vise à comprendre les raisons qui expliquent la bonne tenue des objectifs de développement durable définis initialement. Il s'agit, au travers de la lecture d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, d'assurer la réussite des actions et des politiques publiques engagées. Pour cela, la commune de Vitrolles dispose de nombreuses données sur lesquelles elle peut s'appuyer dans un objectif d'amélioration continue. Ce présent diagnostic récence des données sur l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité avec l'intention de mieux suivre et évaluer, à terme, l'impact des actions conduites dans le cadre de sa démarche d'agenda 21.

LES ACTEURS

Les acteurs portant sur la GOUVERNANCE, la PARTICIPATION et l'AMELIORATION CONTINUE sont :

- Ville de Vitrolles;
- Commissions Extra-Communales ;
- Conseil des Sages ;
- Associations ;
- Monde associatif
- Acteurs économiques

- Bailleurs sociaux
- Chambres consulaires
- Partenaires institutionnels : (services de la CPA, le Conseil Général, le Conseil Régional, organismes de l'état, ...)

3. Enjeux de développement durable à Vitrolles

Les enjeux de développement durable résultant de cette grande thématique sont les suivants :

- Le pilotage de l'Agenda 21 et autres projets transversaux en mode projet ;
- Une mairie exemplaire par la valorisation et le recyclage de tous les déchets produits, l'optimisation de consommation des fluides (eau, électricité, fuel, gaz, carburants, etc.) et la recherche d'une performance énergétique des bâtiments communaux ;
- Des leviers économiques pour favoriser un développement durable par la mutualisation des moyens matériels (ex. flotte de véhicules), la mise en place du programme d'achats responsables et l'optimisation de la consommation de fourniture administrative ;
- Une mairie porteuse des principes de développement durable par une adhésion du personnel au projet de développement durable, par la création des espaces d'échange collaboratifs et par création d'une politique de communication interne ;
- Une amélioration de la communication sous tous les aspects notamment en ce qui concerne l'exemplarité et la mise en œuvre de l'agenda 21 ;
- La promotion de l'éducation au développement durable au service de la citoyenneté (tous les publics)
- L'association de tous à la démarche Agenda 21 local (les élus, les agents, les représentants syndicaux, ...)
- La valorisation des métiers et des qualités professionnelles des agents
- L'amélioration du service d'accueil au public.